

# Emissions obligataires vertes, sociales et durables



**RAPPORT D'ALLOCATION  
ET D'IMPACT 2022**

Région Nouvelle-Aquitaine

**NÉO TERRA**



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

## résumé

---

Au cours de l'année 2022, la Région Nouvelle-Aquitaine a émis 170 millions d'euros d'emprunts obligataires verts et durables dans le cadre de sa feuille de route Néo Terra. Ce premier rapport vise à détailler l'allocation des fonds levés pour accompagner et accélérer la transition à travers 38 projets financés par la Région.

Ensuite, cette publication rend compte de l'impact environnemental et social des projets soutenus par catégorie d'activité. Chaque projet a fait l'objet d'une évaluation d'impact et d'indicateurs spécifiques, selon une méthodologie rigoureuse détaillée dans le rapport.

# édito

Depuis 2019, avec le vote de la première feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine a mis au cœur de l'ensemble de ses politiques la question des transitions écologiques, énergétiques, et environnementales. C'est une véritable boussole pour faire face aux enjeux majeurs des 10 prochaines années, en y intégrant pleinement les enjeux sociaux, sociétaux et sanitaires qui sont indissociables de ces transitions.

La politique de financement de la collectivité régionale porte également cette ambition avec un objectif de financements verts représentant a minima 50 % du besoin de financement annuel. C'est notamment pourquoi la Nouvelle-Aquitaine s'est dotée d'un document cadre des obligations vertes, sociales et durables début 2022, validé par l'agence de notation extra-financière Moody's ESG, afin d'émettre des obligations financières vertes et responsables. Une première émission publique de 100 millions d'euros a été réalisée en juillet 2022, complétée de deux autres émissions en septembre 2022 pour un montant total de 170 millions d'euros. Nous tenons chaleureusement à remercier l'ensemble des investisseurs qui ont fait confiance à notre collectivité.

Et qui dit confiance dit transparence. Ce rapport, établi dans le respect de la taxonomie européenne, rend compte des 42 projets financés par ces levées de fonds et de leurs impacts environnementaux et sociaux. Ils mettent en lumière toute la richesse de la politique régionale, partout en Nouvelle-Aquitaine, qu'il s'agisse de l'amélioration et du renforcement des conditions des apprenants (lycées ou Centres de formation d'apprentis), de renforcement des mobilités décarbonées, d'accompagnement à la transition et/ou à la sobriété énergétique des acteurs agricoles et économiques, de soutien aux nouvelles énergies, aux solutions de tri... Autant de marqueurs de la politique régionale, au service d'un territoire plus résilient, plus durable, plus positif.



**Sandrine Derville**

Vice-Présidente en charge des finances, de l'administration générale, de la modernisation et de l'ouverture de l'action régionale



**Alain Rousset**

Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

# sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Présentation de la Région Nouvelle-Aquitaine</b>                              | <b>6</b>  |
| La région la plus vaste de France face aux changements climatiques               | 7         |
| Néo Terra, une feuille de route environnementale ambitieuse                      | 8         |
| <b>Cadre d'émissions obligatoires vertes, sociales et durables</b>               | <b>10</b> |
| Une première émission pour répondre aux défis du siècle                          | 11        |
| Eligibilité des projets sociaux et environnementaux                              | 12        |
| Transparence sur l'allocation des fonds et leur impact                           | 15        |
| <b>Mesure de l'impact des émissions obligatoires 2022</b>                        | <b>18</b> |
| Introduction sur le reporting 2022   | 19        |
| Alignement à la Taxonomie Européenne   | 20        |
| Synthèse des impacts à la lumière des Objectifs de Développement Durable         | 21        |
| Synthèse globale des impacts   | 22        |
| <b>Rénovation des bâtiments existants</b>  | <b>26</b> |
| Synthèse de l'impact   | 26        |
| Restructuration des ateliers métallerie et mécanique du lycée Jean Monnet        | 28        |
| Rénovation de l'internat Nitot du lycée St Cricq                                 | 29        |
| Restructuration de l'externat du lycée Paul Guérin                               | 30        |
| Réhabilitation de l'externat du lycée Edouard Branly                             | 31        |
| Réhabilitation de l'externat du lycée Marcelin Berthelot                         | 32        |
| Installation du pôle bois, charpente, menuiserie du CFA Morcenx                  | 33        |
| Restructuration du lycée agricole Henri Queuille et construction d'une miellerie | 34        |
| Restructuration de plusieurs bâtiments du lycée Brémontier                       | 35        |
| Réfection du clos couvert du lycée Edouard Vaillant                              | 36        |
| Restructuration de plusieurs bâtiments du lycée Camille Jullian                  | 37        |
| <b>Construction de bâtiments durables</b>  | <b>38</b> |
| Synthèse de l'impact   | 38        |
| Construction du pôle automobile du CFA Lagord                                    | 40        |
| Restructuration et extension du lycée St Exupéry                                 | 41        |
| Restructuration du lycée Haroun Tazieff  | 42        |
| Rénovation de l'école d'ingénieur ENSEGID  | 43        |
| Opération SMART  | 44        |
| Maison de l'économie   | 45        |
| <b>Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire</b>         | <b>46</b> |
| Synthèse de l'impact   | 46        |
| Modernisation des infrastructures  | 48        |
| Régénération des infrastructures   | 50        |
| Services express régionaux métropolitains  | 54        |
| Opération de mi-vie sur 62 rames   | 56        |
| Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO)                                     | 57        |
| Régénération de la voie ferrée Laluque-Tartas                                    | 59        |
| Acquisition de rames de TER SNCF   | 60        |

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Développement d'énergies locales renouvelables</b>              | <b>62</b> |
| Synthèse de l'impact   | 62        |
| Création d'une unité de méthanisation Sagnénergie                  | 64        |
| Création d'une unité de méthanisation Methalaborde                 | 65        |
| Création d'une unité de méthanisation Berganton Biogaz             | 67        |
| <b>Développement d'une stratégie de sobriété énergétique</b>       | <b>68</b> |
| Synthèse de l'impact   | 68        |
| Remplacement machine à papier de Gascogne Papier                   | 70        |
| Réduction de la consommation de charbon de la Cimenterie Calcia    | 72        |
| <b>Gestion durable des ressources naturelles</b>                   | <b>74</b> |
| Synthèse de l'impact   | 74        |
| Installation de tri mécanisée à l'Ecopôle Bellevue                 | 76        |
| Restauration du Marais de Tasdon                                   | 78        |
| <b>Services publics de l'éducation</b>                             | <b>80</b> |
| Synthèse de l'impact   | 80        |
| Construction du lycée de Créon                                     | 82        |
| Construction du lycée du Barp                                      | 83        |
| Extension du CFA Saint-Benoît                                      | 84        |
| Construction du Gymnase du CREPS de Bordeaux                       | 85        |
| Création d'un nouvel internat au CREPS de Poitiers                 | 86        |
| Restructuration d'un bâtiment du lycée Paul Bert                   | 87        |
| Restructuration du lycée hôtelier de Gascogne                      | 88        |
| <b>Soutien à l'emploi local et à l'avancement socio-économique</b> | <b>90</b> |
| Synthèse de l'impact   | 90        |
| Fonds Alter'NA   | 92        |
| <b>Annexes</b>   | <b>94</b> |
| Méthodologie   | 94        |
| Lexique  | 100       |



# Présentation de la Région Nouvelle-Aquitaine

# La région la plus vaste de France face aux changements climatiques

La région Nouvelle-Aquitaine est formée de douze (12) départements : Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64), Deux-Sèvres (79), Vienne (86) et Haute-Vienne (87). Elle regroupe quatre mille trois cent treize (4 313) communes.

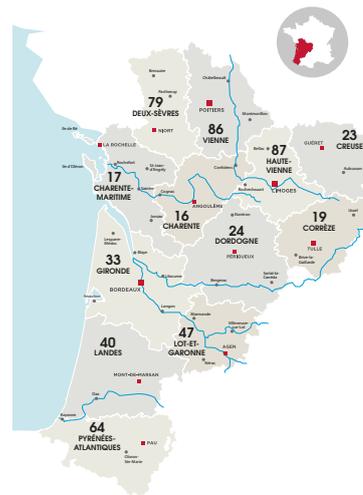
La région Nouvelle-Aquitaine se caractérise par un relief contrasté sur l'étendue de son territoire vaste de 84 036 km<sup>2</sup>. À l'ouest, 720 km de côtes entre La Rochelle et Hendaye constituent sa limite naturelle avec l'Océan Atlantique (hors rivages estuaires). Plusieurs estuaires dont ceux de la Gironde, de l'Adour ou de la Charente forment des portes d'entrée sur le continent. Essentiellement orienté Nord-Sud, ce territoire propose de vastes plaines et plateaux de faibles hauteurs (entre 50 et 200 m) avant d'aborder à l'Est les contreforts du Massif Central dont le point culminant en Limousin est le Mont Bessou à 977 m. La région humide du Plateau de Millevaches occupe une grande partie de cet espace montagneux. Au Sud, les contreforts des Pyrénées s'étendent du Béarn au Pays Basque. Le Pic Palas à 2 974 m, au Sud-Est des Pyrénées-Atlantiques, constitue le point culminant de la région.

La région dispose de 5 Parcs Naturels Régionaux (PNR) :

- | Marais-Poitevin
- | Périgord-Limousin
- | Millevaches en Limousin
- | Landes de Gascogne
- | Médoc

Parmi les 6 Parcs Naturels Marins (PNM) présents en France métropolitaine, 2 sont situés en Nouvelle-Aquitaine :

- | le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon
- | le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis



## La plus vaste région de France,

### UN TERRITOIRE RICHE ET DIVERSIFIÉ

La région Nouvelle-Aquitaine forme un territoire de 84 100 km<sup>2</sup> avec 12 départements.

C'est la plus grande région de France et la 4<sup>e</sup> la plus peuplée de l'hexagone avec 5,9 millions d'habitants<sup>1</sup>.

Parmi ses nombreuses ressources, la région rayonne déjà grâce à ses complémentarités industrielles (aéronautique, laser, métiers du cuir et du luxe, éco-industries, agroalimentaire, santé...), son patrimoine culturel d'exception, ses nombreux sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO ou encore ses sites naturels remarquables.

<sup>1</sup> Chiffre INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2016



6 millions d'habitants

4<sup>e</sup> région la plus peuplée de France



84 000 km<sup>2</sup>

plus grande région de France



973 kilomètres d'un linéaire côtier très attractif : la moitié de la population régionale habite à moins de 60 km de l'océan



2 massifs montagneux et un point culminant à près de 3 000 m d'altitude



1/5 de la population régionale vit dans l'aire métropolitaine bordelaise



50% des néo-aquitains vivent dans une grande aire urbaine (hors Bordeaux)



Une région marquée par la ruralité, avec une densité moyenne de 70 habitants/km<sup>2</sup> contre 104 en France métropolitaine.

## La Région Nouvelle-Aquitaine apparaît comme l'une des plus impactées par le changement climatique et l'érosion de la biodiversité

2022 a été l'année la plus chaude depuis 1950. La tendance s'est confirmée en 2023, battant les records des mois les plus chauds jamais enregistrés. Ainsi, sur les dix dernières années, huit années sont supérieures aux températures normales et l'hiver 2022-2023 a été le plus sec depuis 1959, en France, et tout particulièrement dans notre région.

Les conséquences de cette accélération ont été immédiates en Nouvelle-Aquitaine, avec la dégradation de la disponibilité quantitative de la ressource en eau et la multiplication des feux de végétation (40 755 hectares brûlés dans la Région) en 2022. 114 espèces végétales risquent de s'éteindre d'ici 2070 à cause du changement climatique.

## Néo Terra, une feuille de route environnementale ambitieuse



## Néo Terra, notre boussole commune pour 2030

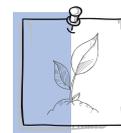
Adoptée en 2019, après huit années de travail avec plus de 450 scientifiques autour du dérèglement climatique (Acclimaterra) et l'érosion de la biodiversité (Écobiose), la feuille de route Néo Terra a érigé la transition énergétique, économique, industrielle, agricole et écologique en nouvelle matrice de l'action régionale – traçant un nouveau chemin pour la Nouvelle-Aquitaine.

Quatre années plus tard, les scientifiques s'accordent sur une urgence devenue civilisationnelle. Si notre cap régional est autant conforté par les rapports alarmistes et nous incite à redoubler d'efforts, c'est qu'il s'est enrichi de nouveaux paramètres extraécologiques nous poussant à élargir la focale.

Dans cet esprit, l'adoption en novembre 2023 de la réactualisation de Néo Terra correspond à la nouvelle phase – mêlant accélération, affinement et systématisation – d'un mouvement au long cours, en s'appuyant sur le travail engagé depuis 2019 et auparavant. Cette feuille de route actualisée s'articule autour de trois axes d'inflexion :

- ▶ Renforcer l'adaptation au dérèglement climatique
- ▶ Intégrer « Une seule santé » dans son acception globale, mêlant l'humain à son écosystème, comme pilier de l'action
- ▶ Reconnaître les solidarités comme condition sine qua non d'une transition réussie

Néo Terra est une orientation et un plan d'actions concret articulée autour de 6 ambitions.



Ambition 1

RECONSTITUER  
LES RESSOURCES NATURELLES  
POUR L'AVENIR



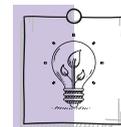
Ambition 2

ANCER LES SOLIDARITÉS  
AU CŒUR DES TRANSITIONS



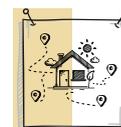
Ambition 3

SE NOURRIR :  
ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS  
AGROÉCOLOGIQUES ET ALIMENTAIRES



Ambition 4

INNOVER POUR UNE ÉCONOMIE  
RESPONSABLE ET DURABLE



Ambition 5

SE DÉPLACER ET HABITER  
DANS DES TERRITOIRES ADAPTÉS  
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Ambition 6

PRÉVENIR ET SOIGNER :  
UNE APPROCHE UNIFIÉE  
DE LA SANTÉ DES ÉCOSYSTÈMES  
(HUMAINE, ANIMALE, VÉGÉTALE)



# Cadre d'émissions obligatoires vertes, sociales et durables

## Une première émission pour répondre aux défis du siècle

Pour passer du diagnostic à l'action, la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté en juillet 2019 sa feuille de route dédiée aux transitions, Néo Terra, articulée autour d'engagements chiffrés en faveur du développement durable et social. À la fois globales et multisectorielles, les priorités environnementales et sociales irriguent l'ensemble des politiques mises en œuvre dans les différents domaines d'intervention de la Région : éducation, développement économique, mobilités, aménagement durable du territoire ou encore préservation des terres agricoles, forestières et naturelles. La feuille de route Néo Terra est attentive à embarquer tous les acteurs dans la transition écologique et énergétique dans un souci d'équité sociale.

Pour continuer à honorer ses engagements, la Région a lancé trois émissions obligataires d'une valeur totale de 170 M€ au cours de l'année 2022. Une première obligation durable a été émise au 5 juillet 2022 d'une valeur de 100 M€, une seconde obligation verte a été émise au 6 septembre 2022 d'une valeur de 40 M€ et une dernière obligation durable a été émise au 19 septembre 2022 d'une valeur de 30 M€.

**5 juillet 2022**



**100 000 000 €**

**6 septembre 2022**



**40 000 000 €**

**19 septembre 2022**



**30 000 000 €**

L'émission obligataire est un levier novateur pour financer le développement durable des territoires. La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM » confère à la Région le rôle de chef de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire, de protection de la biodiversité, de climat, de qualité de l'air et d'énergie. En vertu des lois sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République et sur la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, les Régions se sont vu attribuer des compétences en matière de transition écologique et énergétique. Finalement l'instauration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en 2016 vient ancrer la Région comme acteur pivot du développement économique, social et environnemental du territoire, en collaborant étroitement avec l'État.

Les obligations émises par la Région combinent à la fois des critères environnementaux et sociaux, reflétant la volonté de ne pas dissocier ces deux aspects étroitement liés dans la conception même du développement durable. Ces émissions obligataires sont alignées aux objectifs environnementaux et sociaux définis par l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup> et aux critères issus de recommandations sectorielles de l'ICMA<sup>2</sup>.

Le présent rapport vise à détailler d'une part l'allocation détaillée des fonds levés et d'autre part l'analyse d'impact environnemental et social des projets financés par la Région, conformément aux engagements stipulés dans le Document cadre.

<sup>1</sup> Objectifs de développement durable, ONU | <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

<sup>2</sup> Harmonised Framework for Impact Reporting, juin 2023, ICMA

# Eligibilité des projets sociaux et environnementaux

Les projets éligibles sont regroupés dans deux catégories, les projets verts relevant de thématiques environnementales et les projets sociaux qui concernent des projets liés à l'économie solidaire, l'éducation, l'emploi et à la santé. L'éligibilité des projets a été définie dans le document cadre des émissions vertes, sociales et durables de la Région Nouvelle-Aquitaine. Les principaux critères d'éligibilité sont présentés ci-après. Il est à noter qu'uniquement les projets verts étaient éligibles pour être financés par l'émission verte alors que les émissions durables pouvaient financer des projets verts ou sociaux.

## Les projets verts

| Catégories                   | Sous catégories   | Critères d'éligibilité  |
|------------------------------|---|---|
| BATIMENTS DURABLES           | Construction de bâtiments durables                                | Investissements qui soutiennent la construction ou l'acquisition de bâtiments non résidentiels à basse ou très basse consommation d'énergie : les bâtiments à Énergie Positive (BEPOS) en anticipation des futures réglementations thermiques avec atteinte du niveau E2C2 (équivalent au niveau de performance énergétique du label BBC Effinergie 2017)               |
|                              | Rénovation de bâtiments existants                                 | Investissements dans des travaux de réhabilitation de bâtiments résidentiels et non résidentiels existants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La rénovation conduit à un gain minimum de 30 % en consommation d'énergie primaire, ou</li> <li>▶ Le bâtiment obtient le label BBC Effinergie Rénovation.</li> </ul>  |
| TRANSPORTS SOBRES EN CARBONE | Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire | Investissements dans les infrastructures pour les transports publics ferroviaires, dans le matériel roulant électrique et bioGNV et dans les batteries rechargeables, et dans les études de faisabilité préalables à la construction de ces infrastructures   |
|                              | Soutien à une flotte régionale bas carbone                        | Investissements dans une flotte de voitures et autocars électriques, hybrides ou roulant au bioGNV dont les émissions de CO <sub>2</sub> sont inférieures à 50 g CO <sub>2</sub> jusqu'en 2025, et égales à 0 g CO <sub>2</sub> à partir de 2026, et dans les infrastructures associées, limitées aux bornes de recharge forte puissance pour les véhicules électriques |
|                              | Construction d'infrastructures pour les mobilités douces          | Investissements dans les infrastructures pour les vélos et dans les systèmes de partage de vélos, les véloroutes et voies vertes  |
|                              | Recherche et développement de nouvelles motorisations             | Nombre de projets de R&D financés et principales applications   |

| Catégories                                | Sous catégories  | Critères d'éligibilité   |
|---|--|--|
| ENERGIES<br>RENOUVELABLES                 | Développement<br>d'énergies locales<br>renouvelables           | Investissements permettant le développement et la production d'énergies renouvelables locales : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'énergie solaire (photovoltaïque, dont l'agrovoltaïsme, et CSP), incluant les investissements en R&amp;D en amont,</li> <li>▶ La biomasse pour la production de biogaz à partir de la méthanisation et la méthanation, dans le respect de critères environnementaux et sociaux stricts et en conformité avec la directive européenne EU 2018/20012,</li> <li>▶ Les Green Corporate PPA long-terme d'une durée supérieure à 10 ans</li> <li>▶ La R&amp;D et la construction d'infrastructures permettant de développer le di-hydrogène vert, le di-hydrogène décarboné et le dihydrogène de récupération dans le secteur de la mobilité routière et maritime en substitution aux carburants fossiles</li> </ul> |
| EFFICACITE<br>ENERGETIQUE                 | Développement<br>d'une stratégie<br>de sobriété<br>énergétique | Aides aux entreprises leur permettant de réduire les besoins en énergie de leurs processus industriels à travers leurs dépenses d'investissement suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'optimisation des procédés (investissement dans des procédés plus performants énergétiquement)</li> <li>▶ Les procédés d'intégration thermique et la récupération de la chaleur fatale de façon générale</li> <li>▶ L'optimisation des productions d'utilités (air comprimé, production de froid, de chaleur et de vapeur)</li> </ul>   |
| BIODIVERSITE                              | Gestion durable<br>des ressources<br>naturelles                | Investissements dans les projets de gestion des ressources marines et terrestres favorisant la biodiversité : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Gestion durable (protection, reforestation et restauration) de forêts disposant d'un document de gestion durable (plan simple de gestion, code de bonnes pratiques sylvicoles ou règlement type de gestion (cf. code forestier)) ou</li> <li>▶ Préservation et développement des aires protégées marines et terrestres, ou</li> <li>▶ Restauration d'écosystèmes dégradés ou la renaturation d'écosystèmes et continuités écologiques biodiversité, ou</li> <li>▶ Les aides aux agriculteurs dans la conversion à l'agriculture biologique, ou</li> <li>▶ Accompagnement de projets d'économie circulaire, ou</li> <li>▶ Centres de soins et d'élevage d'animaux sauvages</li> </ul>              |
| ADAPTATION AU<br>CHANGEMENT<br>CLIMATIQUE | Adaptation au<br>changement<br>climatique                      | Adaptation au changement climatique dans les espaces montagnards et lutte contre le recul des traits de côte   |

## Les projets sociaux

| Catégories                                    | Sous catégories  | Critères d'éligibilité  |
|---|--|---|
| ACCES A DES SERVICES ESSENTIELS               | Services publics de l'éducation                              | Investissements dans le but de fournir un enseignement public de qualité dans le secondaire et le supérieur : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La construction ou l'extension d'infrastructures éducatives permettant d'améliorer l'accès à l'éducation, ou</li> <li>▶ L'investissement dans du matériel éducatif (outils informatiques, ressources documentaires, etc.) pour améliorer les conditions d'apprentissage.</li> </ul>  |
|   | Services publics de la santé                                 | Investissements dans le but de favoriser l'accès aux soins et à la santé dans le système public : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La construction ou l'extension d'infrastructures de santé permettant un accès plus large aux soins via l'installation de nouveaux soignants, ou</li> <li>▶ L'achat de matériel sanitaire, ou</li> <li>▶ La formation et les projets de recherche médicale pour développer la médecine de demain et innover dans le domaine du vieillissement, ou</li> <li>▶ L'aide médicale d'urgence (infrastructures et matériel) déployée dans le cadre d'une crise exceptionnelle (crise sanitaire, catastrophe naturelle, etc.).</li> </ul> |
| ACCES A UN LOGEMENT A UN COUT ABORDABLE       | Développement du parc de logement social et à loyer maîtrisé | Investissements directs et indirects (via le financement d'organismes d'habitation à loyer modéré) dans le but d'augmenter les capacités du parc de logement social : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La construction de nouveaux logements sociaux, ou</li> <li>▶ La transformation de bâtiments existants en logements sociaux, ou</li> <li>▶ La construction de nouveaux logements à loyer maîtrisé à destination des jeunes de 15 à 30 ans en formation ou en service civique</li> </ul>   |
| DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET SOLIDAIRE | Soutien à l'emploi local et à l'avancement socio-économique  | Dépenses destinées à soutenir la création d'emplois et le développement socio-économique responsable et innovant : <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les aides destinées aux structures de l'économie sociale et solidaire</li> <li>▶ Les aides destinées aux TPEs en soutien à l'économie territoriale.</li> <li>▶ Les aides d'urgence apportées aux PME et TPEs en cas de crise exceptionnelle (crise sanitaire, catastrophe naturelle, etc.)</li> </ul>   |

# Transparence sur l'allocation des fonds et leur impact

## Sélection et évaluation des projets

Le cadre d'allocation est conforme aux recommandations de l'International Capital Market Association (ICMA), à savoir, les Green Bond Principles<sup>1</sup>, les Social Bond Principles<sup>2</sup> et les Sustainability Bond Guidelines<sup>3</sup>. L'utilisation des fonds levés doit avoir pour objectif d'atténuer ou de répondre à un problème identifié et prioritaire de nature sociale ou écologique.

Le processus de sélection et d'évaluation est destiné à s'assurer que les fonds obtenus des émissions d'obligations vertes, sociales ou durables de la Région sont exclusivement alloués au financement du budget général d'investissement de l'émetteur pour des projets éligibles à vocation environnementale et/ou sociale.

Le Pôle finances, les directions opérationnelles, ainsi que le comité des pilotes Néo Terra interviennent dans le processus de sélection et d'évaluation des projets dans le cadre d'un comité finances Néo Terra.

Le processus rigoureux et transparent commence au cours de l'année d'émission. Le comité finances Néo Terra demande aux directions opérationnelles d'identifier les projets d'investissement en cours sur l'exercice et pouvant répondre aux catégories éligibles.

Le processus se poursuit en début d'année suivante lorsque la Région dispose d'une visibilité parfaite sur le niveau des dépenses d'investissement relatives à chaque projet.

## Allocation des fonds

Le Pôle finances extrait depuis le système d'information financier de la Région les informations relatives aux montants dépensés sur les projets/dispositifs identifiés en lien avec les directions concernées, puis finalise la liste des projets/dispositifs correspondant au montant levé par l'emprunt. Le Comité Finances Néo Terra valide cette liste finale en s'appuyant au besoin sur l'expertise du conseil scientifique Néo Terra.

---

<sup>1</sup> Principes applicables aux Obligations Vertes, juin 2021, ICMA

<sup>2</sup> Principes applicables aux Obligations Sociales, juin 2021, ICMA

<sup>3</sup> Principes applicables aux Obligations Durables, juin 2021, ICMA

## **Gestion des fonds**

Le produit net des obligations Vertes, sociales ou durables est fongible dans la trésorerie régionale. Les collectivités françaises ont pour obligation de déposer leur solde de trésorerie sur un compte unique au Trésor français.

D'un point de vue budgétaire et comptable, la Région adopte le principe d'équivalence nominale : le produit net des obligations vertes, sociales ou durables fait l'objet d'une écriture en recettes d'investissement et vient couvrir les dépenses d'investissement de l'année répondant aux critères d'éligibilité après validation du comité compétent. Ce principe d'annualité budgétaire offre une garantie aux investisseurs que les fonds mobilisés par les obligations vertes, sociales ou durables seront utilisés l'année de mobilisation de l'emprunt pour le financement des projets d'investissement de la Région.

Dans l'hypothèse où un projet sélectionné serait concerné par une controverse majeure, ou ne remplirait plus les critères d'éligibilité définis, ou était annulé ou reporté, la Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à réaffecter la part correspondante des fonds alloués de l'obligation verte, sociale ou durable à un autre projet éligible dans un délai de 24 mois.

Le suivi de l'allocation des produits nets des obligations vertes, sociales ou durables est assuré par la Direction des finances et du budget de la Région Nouvelle-Aquitaine.





# Mesure de l'impact des émissions obligatoires 2022

# Introduction sur le reporting 2022

Ce rapport d'impact vise avant tout à illustrer les impacts sociaux et environnementaux des 42 projets financés par les obligations émises par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2022 pour un montant total de 170 M€.

L'ensemble de la démarche entreprise par la Région, dont l'élaboration de ce rapport, est alignée avec les principes applicables aux obligations vertes, aux obligations sociales et aux lignes directrices applicables aux obligations durables de l'International Capital Market Association (ICMA)<sup>1</sup>.

L'évaluation quantitative se fait principalement via la consolidation d'indicateurs d'impacts. Pour chacune des neuf sous-catégories environnementales et de quatre sous-catégories sociales, des indicateurs à publier à minima ont été sélectionnés pour illustrer l'impact des projets et mesurer de manière consolidée l'impact des obligations pour chaque sous-catégories (cf. note méthodologique en annexe). Les fiches projet permettent également une valorisation qualitative et une compréhension plus globale des projets.

L'élaboration du rapport d'impact des obligations vertes, sociales et durables présente certaines limites liées à la collecte de données. L'impact de certains projets financés n'a pas pu être mesuré par les indicateurs prédéterminés par le cadre d'émission de la Région. Pour les projets de gestion durable des ressources naturelles<sup>2</sup>, des indicateurs sélectionnés par les équipes opérationnelles ont été utilisés car les projets contribuaient aux ambitions Néo Terra de la catégorie, mais n'étaient pas en parfaite adéquation avec les indicateurs associés du cadre. Pour les projets de construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire<sup>3</sup>, lorsque la collecte de données n'a abouti à aucun indicateur du cadre, un indicateur recommandé par l'ICMA a été utilisé<sup>4</sup>. Enfin, le projet du lycée Paul Bert a été conservé car, bien que les données collectées n'aient pas permis d'aboutir à un indicateur du cadre, un indicateur social a été fourni par les équipes opérationnelles et les informations qualitatives démontraient une contribution du projet aux ambitions Néo Terra de la catégorie.

La collecte sera adaptée pour le rapport de 2023 afin de mieux mesurer l'impact des obligations, notamment en obtenant des indicateurs d'impact plus homogènes pour l'ensemble des projets d'une même sous-catégorie.

---

<sup>1</sup> Harmonised Framework for Impact Reporting, novembre 2023, ICMA

<sup>2</sup> Projets : Déploiement d'une installation de tri mécanisée à l'Ecopole Bellevue et Restauration du Marais de Tasdon

<sup>3</sup> Projets : Modernisation des infrastructures et Régénération des infrastructures

<sup>4</sup> The GBP Impact Reporting Working Group - Suggested Impact Reporting Metrics for Clean Transportation Projects, juin 2018, ICMA

## Alignement à la Taxonomie Européenne

La Région Nouvelle-Aquitaine a la volonté de s'inscrire dans le cadre des meilleures pratiques de marché, conformément aux recommandations de l'International Capital Market Association (ICMA)<sup>1</sup>. Les standards en vigueur et à venir intègrent la prise en considération de l'éligibilité et l'alignement des projets à la Taxonomie Verte Européenne.

Les projets ont ainsi été associés aux activités taxonomiques correspondantes. Certaines sous-catégories du Document cadre ont été nommées en fonction des activités éligibles à la Taxonomie européenne pour faciliter cette correspondance. Les critères d'examen techniques « Contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique » et « Ne pas causer de préjudice important » n'ont cependant pas pu être évalués et vérifiés en raison des limites liées à la collecte de données. Leur évaluation sera visée pour les prochains rapports d'allocation et d'impact sur les obligations vertes, sociales ou durables. Il est à noter que certaines catégories du Document cadre n'ont pas de correspondance taxonomique à date et que des projets, tels que les projets de méthanisation, ne sont donc pas associés à une activité taxonomique.

---

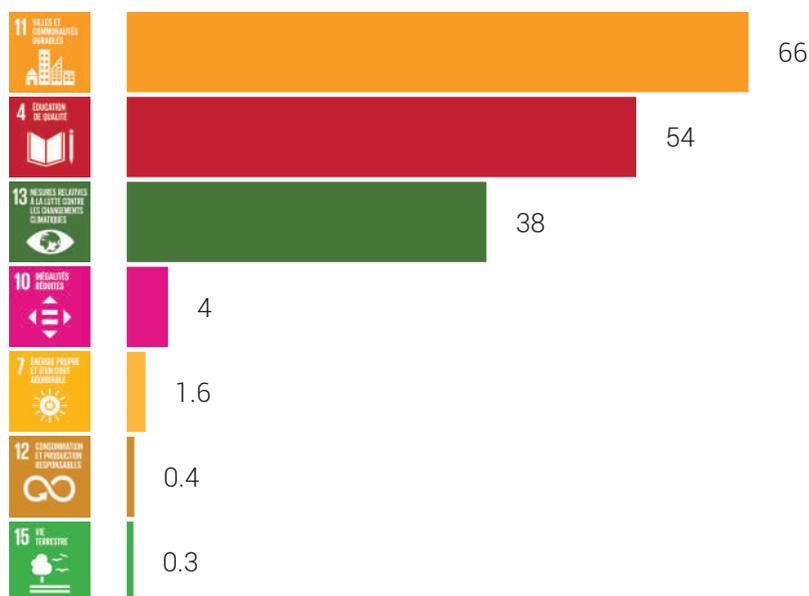
<sup>1</sup> Harmonised Framework for Impact Reporting, juin 2023, ICMA

## Synthèse des impacts à la lumière des ODD

L'impact des projets financés s'analyse aussi à travers les Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations unies en 2015 et déclinés en stratégie nationale avec une feuille de route axée autour de 6 enjeux<sup>1</sup>. Ces derniers constituent l'Agenda 2030 et visent à rendre le monde plus durable et prospère en relevant des défis liés à la pauvreté, aux inégalités, à l'éducation, à l'économie, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la paix ou encore à la justice.

Cette vision des contributions des projets financés aux ODD illustre la variété des objectifs atteints puisque 12 des 17 ODD sont concernés. Elle met aussi en valeur des projets qui contribuent aux objectifs multiples du développement durable, notamment de nombreux projets concernant les lycées qui soutiennent à la fois les ambitions sociales et environnementales de la Région. Le tableau souligne notamment des projets de rénovation et construction produisant des bâtiments à basse consommation énergétique qui permettent également de contribuer aux objectifs sociaux en améliorant la qualité des services publics de l'éducation et en proposant des places supplémentaires et en améliorant les infrastructures.

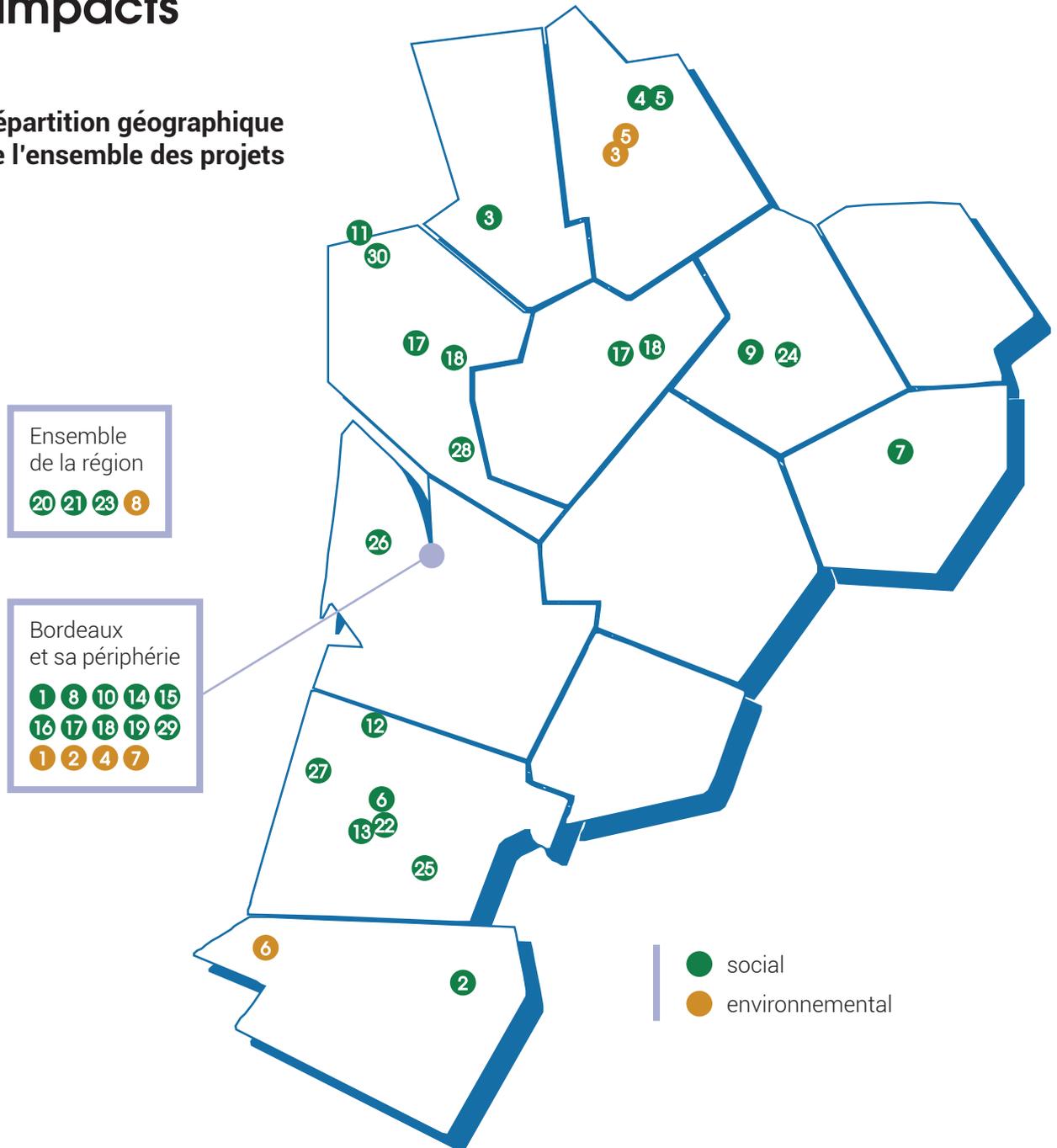
Dépenses par ODD (millions d'euros)



<sup>1</sup> Agissons pour un monde plus durable et solidaire, septembre 2019, Agenda 2023 en France

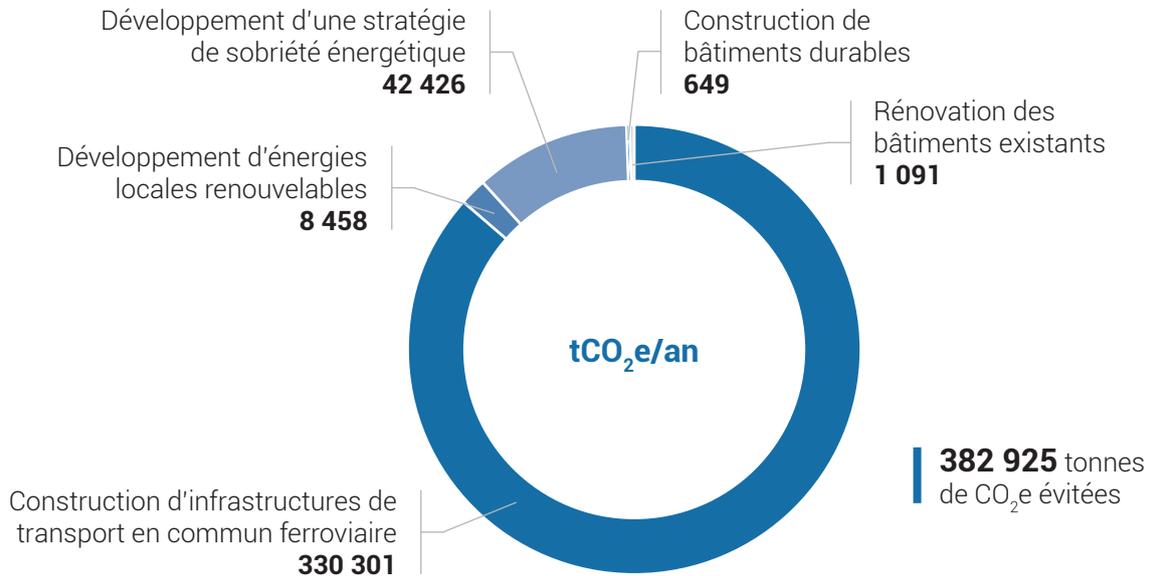
# Synthèse globale des impacts

Répartition géographique  
de l'ensemble des projets

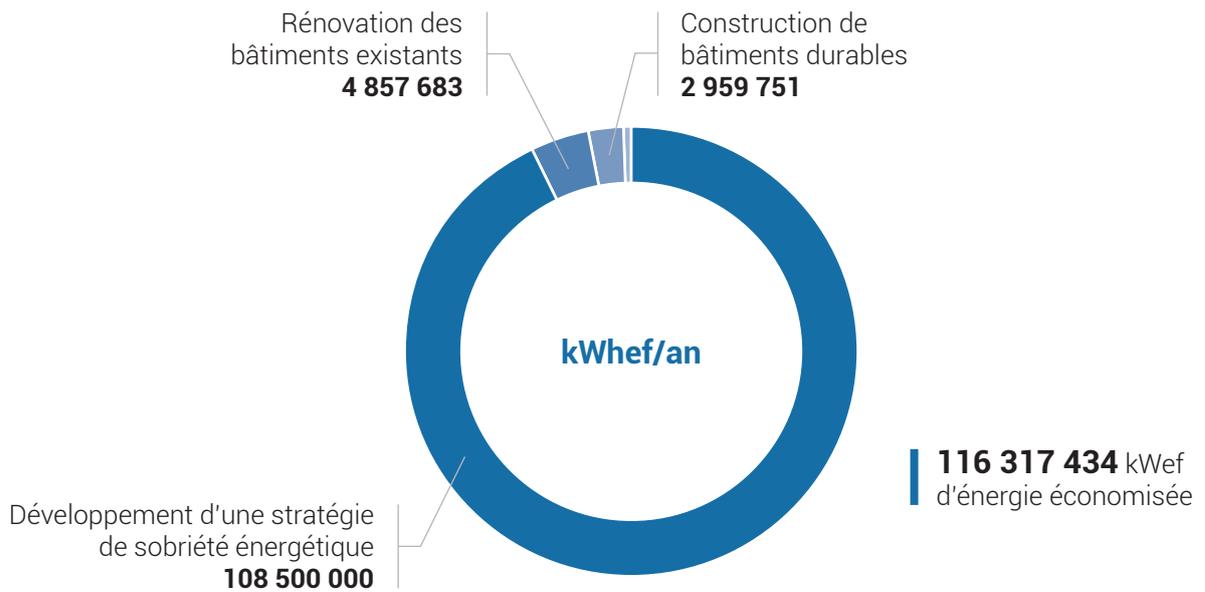


|    |  |
|----|--|
| 1  | Restructuration des ateliers métallerie et mécanique du lycée Jean Monnet        |
| 2  | Rénovation de l'internat Nitot du lycée St Cricq                                 |
| 3  | Restructuration de l'externat du lycée Paul Guérin                               |
| 4  | Réhabilitation de l'externat du lycée Edouard Branly                             |
| 5  | Réhabilitation de l'externat du lycée Marcelin Berthelot                         |
| 6  | Installation du pôle bois, charpente, menuiserie du CFA Morcenx                  |
| 7  | Restructuration du lycée agricole Henri Queuille et construction d'une miellerie |
| 8  | Restructuration de plusieurs bâtiments du lycée Brémontier                       |
| 9  | Réfection du clos couvert du lycée Edouard Vaillant                              |
| 10 | Restructuration de plusieurs bâtiments du lycée Camille Jullian                  |
| 11 | Construction du pôle automobile du CFA Lagord                                    |
| 12 | Restructuration et extension du lycée St Exupéry                                 |
| 13 | Restructuration du lycée Haroun Tazieff  |
| 14 | Rénovation de l'école d'ingénieur ENSEGID  |
| 15 | Opération SMART  |
| 16 | Maison de l'économie   |
| 17 | Modernisation des infrastructures  |
| 18 | Régénération des infrastructures   |
| 19 | Services express régionaux métropolitains  |
| 20 | Opération de mi-vie sur 62 rames   |
| 21 | Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO)                                     |
| 22 | Régénération de la voie ferrée Lalouque-Tartas                                   |
| 23 | Acquisition de rames de TER SNCF   |
| 24 | Création d'une unité de méthanisation Sagnénergie                                |
| 25 | Création d'une unité de méthanisation Methalaborde                               |
| 26 | Création d'une unité de méthanisation Berganton Biogaz                           |
| 27 | Remplacement machine à papier de Gascogne Papier                                 |
| 28 | Réduction de la consommation de charbon de la Cimenterie Calcia                  |
| 29 | Installation de tri mécanisée à l'Ecopôle Bellevue                               |
| 30 | Restauration du Marais de Tasdon   |
| 1  | Construction du lycée de Créon   |
| 2  | Construction du lycée du Barp  |
| 3  | Extension du CFA Saint-Benoît  |
| 4  | Construction du Gymnase du CREPS de Bordeaux                                     |
| 5  | Création d'un nouvel internat au CREPS de Poitiers                               |
| 6  | Restructuration d'un bâtiment du lycée Paul Bert                                 |
| 7  | Restructuration du lycée hôtelier de Gascogne                                    |
| 8  | Fonds Alter'NA   |

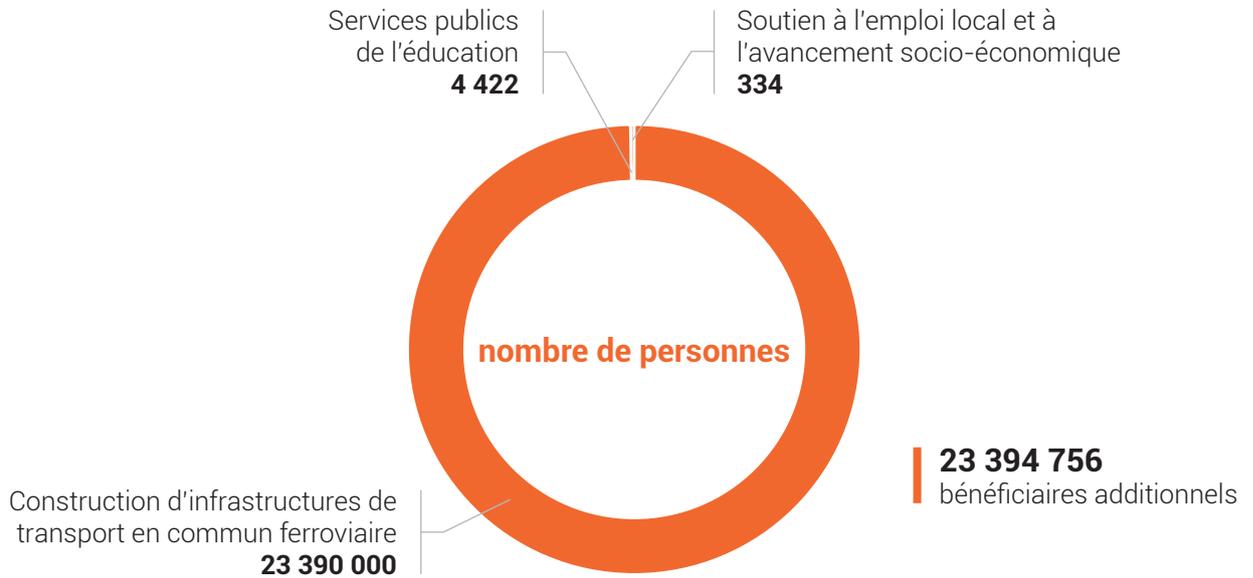
## Émissions évitées



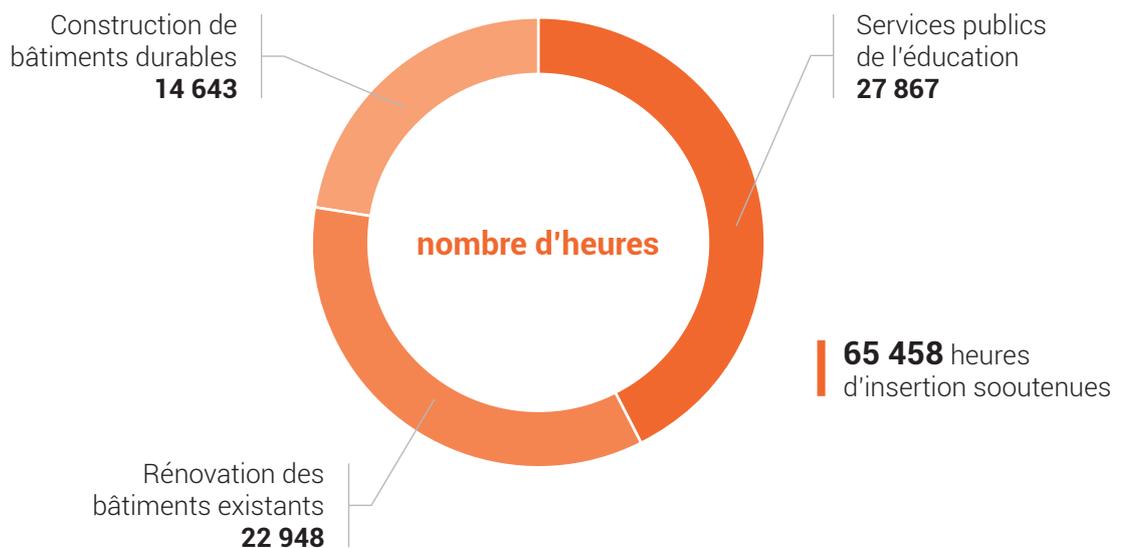
## Énergie économisée



## Bénéficiaires additionnels



## Insertion professionnelle



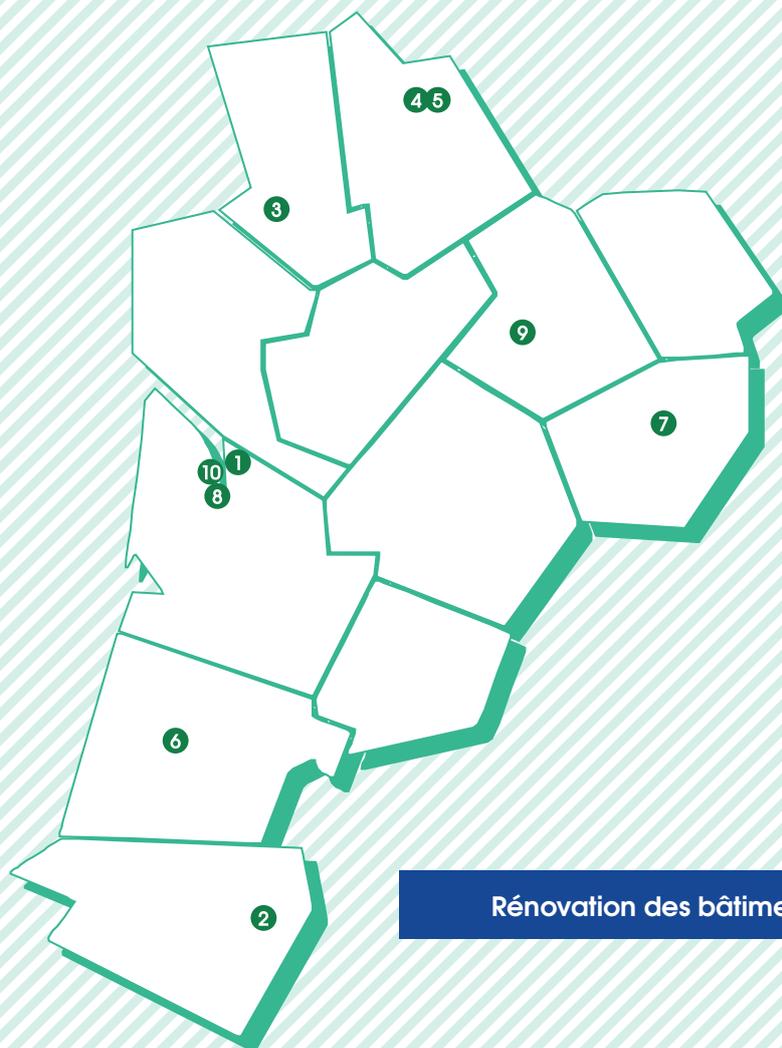
# Rénovation des bâtiments existants

## Synthèse de l'impact

**Cette catégorie comporte 10 projets répartis dans 7 départements.**

Les projets sélectionnés concernent principalement des établissements d'enseignement secondaire et consistent à la rénovation d'un ou de plusieurs bâtiments. Ces travaux ont pour objectif d'améliorer le confort thermique et l'empreinte écologique du parc immobilier de la Région Nouvelle-Aquitaine. Les projets sont soumis à des exigences de performance énergétique pour être éligibles.

- |    |  |                   |
|----|--|-------------------|
| 1  | Restructuration des ateliers métallerie et mécanique du lycée Jean Monnet        | Libourne (33)     |
| 2  | Rénovation de l'internat Nitot du lycée St Cricq                                 | Pau (64)          |
| 3  | Restructuration de l'externat du lycée Paul Guérin                               | Niort (79)        |
| 4  | Réhabilitation de l'externat du lycée Edouard Branly                             | Châtelleraut (86) |
| 5  | Réhabilitation de l'externat du lycée Marcelin Berthelot                         | Châtelleraut (86) |
| 6  | Installation du pôle bois, charpente, menuiserie du CFA Morcenx                  | Morcenx (40)      |
| 7  | Restructuration du lycée agricole Henri Queuille et construction d'une miellerie | Neuvic (19)       |
| 8  | Restructuration de plusieurs bâtiments du lycée Brémontier                       | Bordeaux (33)     |
| 9  | Réfection du clos couvert du lycée Edouard Vaillant                              | Saint-Junien (87) |
| 10 | Restructuration de plusieurs bâtiments du lycée Camille Jullian                  | Bordeaux (33)     |



### Rénovation des bâtiments existants

|    | Montant total<br>en € | Montant financé<br>en € | Résultats du projet         |  | Impact du projet  |                              |
|----|-----------------------|-------------------------|-----------------------------|--|---|------------------------------|
|    |                       |                         | Nombre de bâtiments rénovés | Estimation des économies d'énergie en kWhEf/an | Estimation des émissions de GES évitées en tégCO <sub>2</sub> /an | Heures d'insertion soutenues |
| 1  | 10 460 000            | 5 056 884               | 1                           | 30 053   | 7   | -                            |
| 2  | 10 640 000            | 3 479 266               | 2                           | 1 083 811                                      | 284   | 4 132                        |
| 3  | 10 107 233            | 2 906 909               | 4                           | 403 729  | 74  | 3 465                        |
| 4  | 10 000 000            | 2 710 759               | 2                           | 695 081  | 127   | 2 135                        |
| 5  | 10 275 000            | 2 055 987               | 1                           | 670 514  | 123   | 2 485                        |
| 6  | 11 000 000            | 1 445 212               | 1                           | 964 724  | 291   | 5 172                        |
| 7  | 3 200 000             | 2 463 178               | 1                           | 231 080  | 42  | -                            |
| 8  | 16 340 000            | 2 008 489               | 5                           | 289 736  | 53  | 4 089                        |
| 9  | 5 000 000             | 1 781 044               | 1                           | 469 455  | 86  | -                            |
| 10 | 12 700 000            | 4 510 158               | 2                           | 19 500   | 4   | 1 470                        |
|    | <b>99 722 233</b>     | <b>28 417 886</b>       | <b>20</b>                   | <b>4 857 683</b>                               | <b>1 091</b>  | <b>22 948</b>                |

## Restructuration d'ateliers du lycée Jean Monnet

Acteurs associés Lycée polyvalent Jean Monnet

Lieux Libourne (33)

Historique 2022 — juillet 2024



Montant 2022  
5 056 884 €

Montant global  
10 460 000 €

### Présentation du projet

Le lycée Jean Monnet de Libourne se distingue par une offre de formation de proximité et diversifiée avec 18 diplômes différents, du Brevet au BTS, dans des filières généralistes mais aussi professionnelles avec deux spécialités dans l'Industrie et l'Hôtellerie.

- Le projet de restructuration comprend les ateliers de Mécanique Auto, Usinage, Chaudronnerie, les parcs et jardins, ainsi que des salles de cours communes.
- Tous les volumes seront réaménagés, les bardages de façade et les châssis recevront un nouveau parement et une isolation complémentaire. Au total, cette restructuration couvrira une superficie de 4 100 m<sup>2</sup>.

### Objectifs

- Cette restructuration lourde est spécifiquement conçue pour relever les défis pédagogiques associés à l'évolution des référentiels, assurant ainsi que les installations répondent aux normes et exigences actuelles de l'enseignement professionnel.
- Ces travaux visent aussi à améliorer l'efficacité énergétique tout en offrant une esthétique moderne et fonctionnelle.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs                        | Résultat        | Notice méthodologique |
|------------------------------------|-----------------|-----------------------|
| Nombre de bâtiments rénovés        | 1 bâtiment      | R-2                   |
| Estimation des économies d'énergie | 30 053 kWhEf/an | E-2                   |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                 | Notice méthodologique |
|---|--------------------------|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 7 téqCO <sub>2</sub> /an | C-1                   |



## Rénovation de l'internat Nitot du lycée St Cricq

|                  |                     |
|------------------|---------------------|
| Acteurs associés | Lycée St Cricq      |
| Lieux            | Pau (64)            |
| Historique       | juillet 2021 — 2023 |



Montant 2022  
3 479 266 €

Montant global  
10 640 000 €

### Présentation du projet

L'établissement Saint Cricq est un lycée polyvalent accueillant 1 650 lycéens et étudiants dans les voies générale, technologique et professionnelle. S'y ajoutent 160 apprentis intégrés à un CFA public dans les murs, et plusieurs dizaines d'adultes en formation continue qui participent chaque année aux formations dispensées par le GRETA Sud-Aquitaine.

L'internat Nitot recouvre un ensemble immobilier d'environ 6 300 m<sup>2</sup> et situé à environ 700 m du lycée St Cricq. Il héberge deux fonctions principales : une résidence lycéenne (un peu plus de 300 élèves, y compris des élèves en classes préparatoires, postbac) et le GRETA Sud-Aquitaine (des espaces administratifs et d'enseignements).

À ces deux fonctions principales, sont associés des logements de fonction ainsi que des chambres d'hôtes.

Cet ensemble immobilier se compose de deux bâtiments construits dans les années 1960 : le bâtiment A sur 3 niveaux sur sous-sol et le bâtiment B sur 4 niveaux sur sous-sol.

### Objectifs

- Permettre l'accueil dans de bonnes conditions des lycéens filles et garçons et de 60 lits étudiants en CPGE avec 252 lits.
- Garantir le respect de l'intimité, la séparation des zones selon leur fonction et le public accueilli, la surveillance et la sécurité des internes, un bon confort d'usage et de vie.
- Créer des logements de fonction avec un accès autonome et séparé des flux des internes.
- Maintenir les surfaces du GRETA en RDC du bâtiment B et disposer des autres surfaces actuellement occupé par le GRETA pour redéployer les fonctions de l'internat afin de le mettre aux normes fonctionnelles.
- Passer d'un système de chauffage sur chaudière gaz à un système sur réseau de chauffage urbain.
- Permettre une restructuration respectueuse de l'environnement et conforme à l'approche environnementale de la Région et pouvant s'inscrire dans une démarche de développement durable et d'économie d'énergie.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs                        | Résultat         | Notice méthodologique |
|------------------------------------|------------------|-----------------------|
| Nombre de bâtiments rénovés        | 2 bâtiments      | R-2                   |
| Estimation des économies d'énergie | 1 083 811 kWh/an | E-1                   |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                   | Notice méthodologique |
|---|----------------------------|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 284 téqCO <sub>2</sub> /an | C-2                   |
| Estimation des économies d'énergie      | 4 132 heures               | I-1                   |



## Restructuration de l'externat du lycée Paul Guérin

|                  |   |
|------------------|---|
| Acteurs associés | Lycée Paul Guérin   |
| Lieux            | Niort (79)  |
| Historique       | janvier 2022 —————•—————• juillet 2024 (30 mois de travaux) |



Montant 2022  
2 906 909 €

Montant global  
10 107 233 €

### Présentation du projet

La cité, composée d'un lycée d'enseignement général et technologique, d'un lycée professionnel et de 6 sections de techniciens supérieurs, accueille environ 1 400 élèves dans un cadre privilégié de 9 ha.

La restructuration comprend les composantes suivantes :

- réhabilitation complète du bâtiment B6 (isolation extérieure, réaménagement intérieur, surélévation permettant la mise en communication des étages supérieurs) sur une surface de 4 300 m<sup>2</sup> de plancher ;
- réhabilitation du bâtiment B2 (ravalement extérieur, réaménagement intérieur, création d'un ascenseur) surface de 2 250 m<sup>2</sup> de plancher ;
- création d'une galerie de liaison entre 2 bâtiments de l'externat (B1 et B3), avec salle de réunion, sanitaires, escalier pour 210 m<sup>2</sup> de plancher ;
- démolition de l'ancien bâtiment lingerie (370 m<sup>2</sup> de plancher) et d'un bâtiment préfabriqué (130 m<sup>2</sup> de plancher).

### Objectifs

- La restructuration de l'externat est indispensable pour répondre aux exigences réglementaires et pédagogiques dans différents domaines : accessibilité PMR, hygiène et sécurité, code du travail, thermique, et sécurité incendie.
- En matière environnementale et énergétique, l'objectif global vise le niveau Effinergie Rénovation (gain de 40 % vis-à-vis de la RT existante) et application de la RT (réglementation thermique) élément par élément.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs                        | Résultat         | Notice méthodologique |
|------------------------------------|------------------|-----------------------|
| Nombre de bâtiments rénovés        | 4 bâtiments      | R-2                   |
| Estimation des économies d'énergie | 403 729 kWhEf/an | E-1                   |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                               | Notice méthodologique |
|---|--|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 74 t <sub>éq</sub> CO <sub>2</sub> /an | C-2                   |
| Heures d'insertion soutenues            | 3 465 heures                           | I-1                   |



## Réhabilitation de l'externat du lycée Edouard Branly



|                  |                               |
|------------------|-------------------------------|
| Acteurs associés | Lycée Edouard Branly          |
| Lieux            | Châtelleraut (86)             |
| Historique       | janvier 2022 ———•• avril 2025 |



Montant 2022  
2 710 759 €

Montant global  
10 000 000 €

### Présentation du projet

Le lycée Edouard Branly dispose de formations générales, technologiques et professionnelles ainsi qu'un internat accueillant environ 1 000 élèves de 15 à 20 ans.

La rénovation des espaces concerne une surface de 7 600 m<sup>2</sup> et comprend les éléments suivants :

- l'isolation par l'extérieur des niveaux 1, 2, 3 et 4 de la barre principale de l'externat Est ainsi que celle des ateliers,
- le transfert d'une salle de science SVT et le laboratoire associé afin de regrouper dans un seul secteur l'ensemble des disciplines scientifiques et l'aménagement du Bac Pro Gestion Administration au dernier niveau de l'externat,
- la rénovation intérieure des 3<sup>es</sup> et 4<sup>es</sup> étages de l'externat Ouest afin de permettre la création de salles de cours supplémentaires.

### Objectifs

- Ce projet a pour ambition d'offrir un cadre d'apprentissage agréable avec de nouveau espace de cours sans compromettre la continuité des enseignements pendant les travaux.
- Cette réhabilitation vise aussi à améliorer l'efficacité énergétique tout en offrant une esthétique moderne et fonctionnelle.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs                        | Résultat         | Notice méthodologique |
|------------------------------------|------------------|-----------------------|
| Nombre de bâtiments rénovés        | 2 bâtiments      | R-2                   |
| Estimation des économies d'énergie | 695 081 kWhEf/an | E-1                   |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                                 | Notice méthodologique |
|---|--|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 127 t <sub>éq</sub> CO <sub>2</sub> /ann | C-2                   |
| Heures d'insertion soutenues            | 2 135 heures                             | I-1                   |



## Réhabilitation de l'externat du lycée Marcelin Berthelot



|                  |                           |  |
|------------------|---------------------------|--|
| Acteurs associés | Lycée Marcelin Berthelot  | <p>Montant 2022<br/>2 055 987 €</p> <p>Montant global<br/>10 275 000 €</p> |
| Lieux            | Châtelleraut (86)         |  |
| Historique       | juin 2021 ———• avril 2025 |  |

### Présentation du projet

Le lycée Marcelin Berthelot situé en cœur de ville, accueille environ 760 élèves de 15 à 18 ans pour des formations générales, technologiques et une spécialité « Art du cirque » reconnue.

Le projet concerne la rénovation d'une surface d'environ 6 000 m<sup>2</sup> et comprend :

- le réaménagement des niveaux 2,3 et 4 de la partie du bâtiment externat,
- l'enlèvement des sols amiantés,
- le traitement thermique des façades avec le remplacement de la majorité des menuiseries extérieures,
- la rénovation de la distribution de chauffage du bâtiment d'externat,
- la mise en accessibilité de la quasi-totalité du site.

### Objectifs

L'impact de ce projet sur l'établissement est double :

- il améliore le confort thermique et acoustique des utilisateurs en été comme en hiver et permet d'économiser de l'énergie ;
- il renforce l'inclusion des personnes à mobilité réduite (PMR) dans l'enseignement secondaire et met à la disposition des lycéens, des locaux et des installations conformes aux normes sanitaires et de sécurité.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs                        | Résultat         | Notice méthodologique |
|------------------------------------|------------------|-----------------------|
| Nombre de bâtiments rénovés        | 1 bâtiment       | R-2                   |
| Estimation des économies d'énergie | 670 514 kWhEf/an | E-1                   |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                   | Notice méthodologique |
|---|----------------------------|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 123 téqCO <sub>2</sub> /an | C-2                   |
| Heures d'insertion soutenues            | 2 485 heures               | I-1                   |



CFA Morcenx

|                  |  |
|------------------|--|
| Acteurs associés | Centre de Formation des Apprentis des Industries du Bois |
| Lieux            | Morcenx (40)   |
| Historique       | 2021 — juillet 2024 (3.5 ans de travaux)                 |



Montant 2022  
1 445 212 €

Montant global  
11 000 000 €

Présentation du projet

Le projet comprend tout d'abord une extension significative de l'atelier, dédiée à l'installation d'un pôle bois, charpente, menuiserie, ainsi que l'administration des ateliers du Centre de Formation des Apprentis des Industries du Bois (CFAIB). Cette extension totalise une superficie de 2 610 m<sup>2</sup>, offrant ainsi un espace moderne et fonctionnel pour les activités liées au bois.

Parallèlement, une restructuration majeure des ateliers existants est prévue, regroupant les plateformes énergétique, maçonnerie-gros œuvre, peinture, mosaïque, carrelage et plâtrerie. Cette réorganisation vise à optimiser l'utilisation de l'espace tout en offrant des installations adaptées et modernes pour chaque domaine d'expertise. L'ensemble de cette restructuration couvre une superficie de 5 400 m<sup>2</sup>.

Objectifs

- Le projet se fixe pour objectif principal une restructuration lourde à tiroir et notamment une réfection complète des façades et des toitures. Cette modernisation est réalisée alors que le site est occupé pour assurer la continuité des activités pendant le processus de transformation.
- Dans une démarche tournée vers la durabilité, le projet vise également l'intégration d'une installation de géothermie. Cette initiative marque une transition vers des sources d'énergie plus respectueuses de l'environnement, renforçant ainsi l'engagement envers la responsabilité écologique et l'efficacité énergétique.

Résultat quantitatif

| Indicateurs                        | Résultat         | Notice méthodologique |
|------------------------------------|------------------|-----------------------|
| Nombre de bâtiments rénovés        | 1 bâtiment       | R-2                   |
| Estimation des économies d'énergie | 964 724 kWhEf/an | E-2                   |

Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                   | Notice méthodologique |
|---|----------------------------|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 291 téqCO <sub>2</sub> /an | C-1                   |
| Heures d'insertion soutenues            | 5 172 heures               | I-1                   |



## Restructuration du lycée agricole Henri Queuille

|                  |                               |
|------------------|-------------------------------|
| Acteurs associés | Lycée agricole Henri Queuille |
| Lieux            | Neuvic (19)                   |
| Historique       | juillet 2021 — novembre 2022  |



Montant 2022  
2 463 178 €

Montant global  
3 200 000 €

### Présentation du projet

Le lycée Henri Queuille fait partie de L'Etablissement public local d'enseignement agricole de Haute-Corrèze (EPLEFPA). Il se compose de deux entités :

- 1 antenne préparant aux métiers des terrains de sportifs engazonnés, forêt,
- 1 exploitation agricole de 148 ha avec un atelier bovin et un atelier diversifié : apiculture, aviculture, verger.

La restructuration du lycée concerne le bâtiment E et consiste à :

- la rénovation énergétique des bâtiments avec une isolation performante,
- la création d'espaces de convivialité et de pédagogie avec la construction d'un bâtiment « Miellerie » à ossature bois,
- la mise aux normes sanitaires et aux normes de sécurité incendie, et adapté à la pédagogie.

### Objectifs

L'objectif de cette restructuration est triple :

- réduire les dépenses d'énergie et améliorer le confort thermique et acoustique des utilisateurs,
- permettre l'accès à un point de vente et une zone de stockage du miel récolté sur le site,
- rendre les locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite par la création d'un bloc ascenseur.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs                        | Résultat        | Notice méthodologique |
|------------------------------------|-----------------|-----------------------|
| Nombre de bâtiments rénovés        | 1 bâtiment      | R-2                   |
| Estimation des économies d'énergie | 231 080 kWhE/an | E-1                   |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                               | Notice méthodologique |
|---|--|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 42 t <sub>éq</sub> CO <sub>2</sub> /an | C-2                   |



## Restructuration de bâtiments du lycée Nicolas Brémontier

|                  |   |
|------------------|---|
| Acteurs associés | Lycée Nicolas Brémontier                        |
| Lieux            | Bordeaux (33)                                   |
| Historique       | Etude 2018-2019 / travaux 2020 — 2022 (24 mois) |



Montant 2022  
2 008 489 €

Montant global  
16 340 000 €

## Présentation du projet

Le lycée Nicolas Brémontier propose une offre de formation cohérente et diversifiée, allant de la Seconde jusqu'à Bac+3, en Bac (général, technologique tertiaire et professionnel), enseignement supérieur (BTS, classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE], licence professionnelle), ainsi que de la formation continue dans le cadre du GRETA de Bordeaux.

La surface concernée par le projet est de 6 532 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'une réorganisation fonctionnelle des différents espaces, consécutive aux nouvelles orientations pédagogiques de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans une volonté d'y répondre de façon performante.

Ce réaménagement a également pris en compte la mise en conformité du SSI, l'isolement de l'école Cazemajor, le remplacement des aménagements intérieurs, le remplacement de certaines menuiseries extérieures, les travaux sur chaufferie et sur installations électriques, le réaménagement de la cuisine avec équipements, la reprise des étanchéités et remaniement des couvertures, l'amélioration de l'isolation vers une meilleure réponse thermique en application de la RT 2012, suivant datation.

## Objectifs

Ce projet permet à l'établissement d'accueillir ses élèves dans des bâtiments répondant aux nouvelles pédagogies et à l'évolution des effectifs au regard de l'organisation fonctionnelle des différents espaces.

Cette rénovation est aussi réalisée dans une optique environnementale, afin de réduire les dépenses d'énergie et d'améliorer le confort thermique et acoustique des utilisateurs.

## Résultat quantitatif

| Indicateurs                        | Résultat        | Notice méthodologique |
|------------------------------------|-----------------|-----------------------|
| Nombre de bâtiments rénovés        | 5 bâtiments     | R-2                   |
| Estimation des économies d'énergie | 289 736 kWhE/an | E-1                   |

## Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                  | Notice méthodologique |
|---|---------------------------|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 53 téqCO <sub>2</sub> /an | C-2                   |
| Heures d'insertion soutenues            | 4 089 heures              | I-1                   |





## Réfection du clos couvert du lycée Edouard Vaillant

|                  |                                  |
|------------------|----------------------------------|
| Acteurs associés | Lycée Edouard Vaillant           |
| Lieux            | Saint-Junien (87)                |
| Historique       | juillet 2021 ———• septembre 2022 |



Montant 2022  
1 781 044 €

Montant global  
5 000 000 €

### Présentation du projet

Le lycée Edouard Vaillant est un établissement d'enseignement professionnel dispensant des formations de CAP, Bac Pro et BTS en apprentissage.

L'opération de restructuration concerne le Bâtiment A du lycée Edouard Vaillant et comprend :

- une rénovation thermique complète avec l'isolation par l'extérieur des façades, la réfection de la toiture, la mise en place de protection solaire (volets roulants ou stores), le bardage en panneaux de résine thermodurcissable et le changement des menuiseries extérieures (aluminium) ;
- le réaménagement partiel (Hall d'accueil, locaux CDI, Administration, salles de cours au RDC et internat à l'étage) ;
- la mise en valeur esthétique de l'établissement avec la création de volumes colorés, mat ou clairs sur certaines façades.

### Objectifs

L'impact attendu du projet est double :

- améliorer la performance environnementale de l'établissement et garantir le confort thermique en hiver comme en été,
- proposer un cadre d'apprentissage agréable et adapté aux enseignements professionnels, tout en garantissant l'attractivité de l'établissement.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs                        | Résultat         | Notice méthodologique |
|------------------------------------|------------------|-----------------------|
| Nombre de bâtiments rénovés        | 1 bâtiment       | R-2                   |
| Estimation des économies d'énergie | 469 455 kWhEf/an | E-1                   |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                               | Notice méthodologique |
|---|--|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 86 t <sub>éq</sub> CO <sub>2</sub> /an | C-2                   |



## Restructuration du lycée Camille Jullian

### Acteurs associés

Lycée Camille Jullian

### Lieux

Bordeaux (33)

### Historique

Etude mars 2020 — fin chantier novembre 2023



Montant 2022

4 510 158 €

Montant global

12 700 000 €

### Présentation du projet

Le lycée Camille Jullian est un établissement d'enseignement général et technologique qui propose des sections européenne, internationale et Arts. Le lycée accueille 1 300 élèves de la Seconde à la CPGE et comporte un internat et un GRETA.

Cet établissement bénéficie des labels suivants : *Campus des métiers et des qualifications* : Forêt-bois, et *Génération 2024*.

Le projet de restructuration lourde concerne une surface de 3 361 m<sup>2</sup> répartie entre le bâtiment D et le RDC du bâtiment E afin d'accueillir 23 salles de classes et des bureaux pour le GRETA. Les travaux principaux ont consisté à :

- démolir l'ensemble des 3 niveaux de planchers existants sur RDC du bâtiment D, tout en conservant les façades historiques. La hauteur du bâtiment a permis de redistribuer 4 niveaux de planchers au-dessus du RDC ;
- traiter les façades pour le confort thermique et acoustique des bâtiments.

### Objectifs

Cette construction poursuit plusieurs ambitions d'impact :

- l'amélioration des conditions d'enseignement du point de vue acoustique et thermique,
- une meilleure performance énergétique des bâtiments,
- une augmentation de la capacité d'accueil dans ces bâtiments,
- la continuité d'enseignement pendant les travaux avec la mise en place de 20 classes logées dans des bâtiments modulables provisoires

### Résultat quantitatif

| Indicateurs                        | Résultat        | Notice méthodologique |
|------------------------------------|-----------------|-----------------------|
| Nombre de bâtiments rénovés        | 2 bâtiments     | R-2                   |
| Estimation des économies d'énergie | 19 500 kWhEf/an | E-1                   |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                 | Notice méthodologique |
|---|--------------------------|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 4 téqCO <sub>2</sub> /an | C-2                   |
| Heures d'insertion soutenues            | 1 470 heures             | I-1                   |



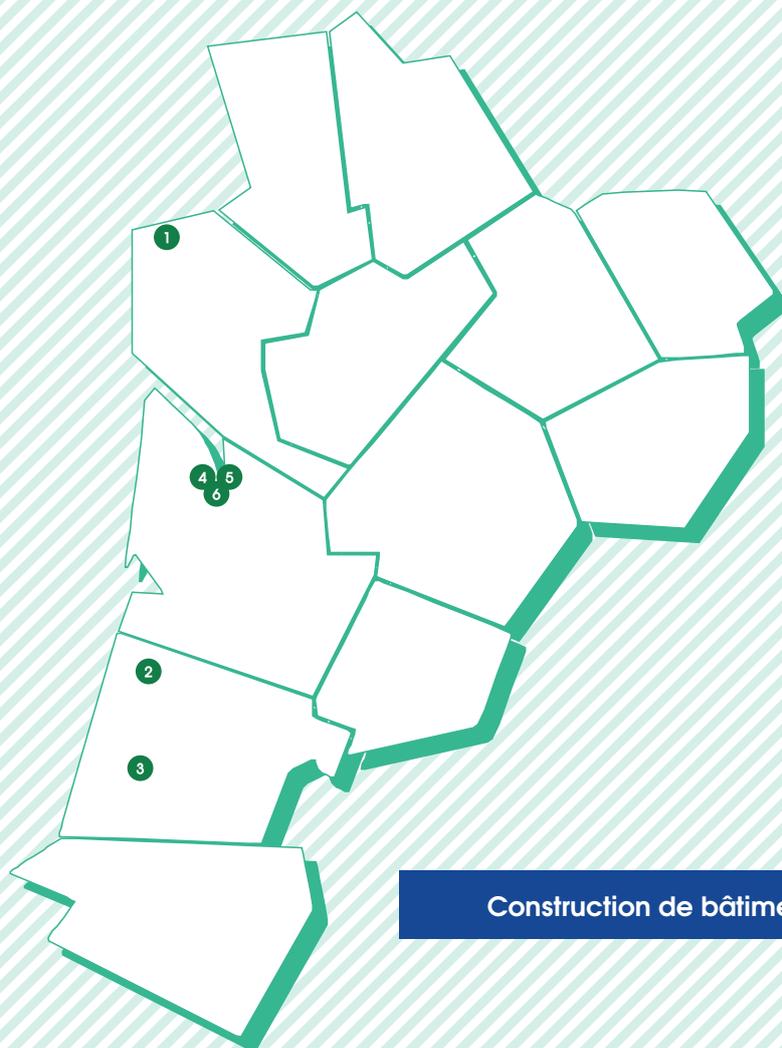
# Construction de bâtiments durables

## Synthèse de l'impact

**Cette catégorie comporte 6 projets répartis dans 3 départements de la région Nouvelle-Aquitaine.**

Les projets sélectionnés concernent principalement des établissements d'enseignement secondaire et supérieur comme un CFA, une université ou un lycée. Ils consistent à la construction ou l'acquisition de bâtiments non résidentiels à basse ou très basse consommation d'énergie. Les projets sont soumis à des exigences réglementaires notamment concernant leur performance énergétique pour être éligibles.

- |   |  |                         |
|---|--|-------------------------|
| 1 | Construction du pôle automobile du CFA Lagord    | Lagord (17)             |
| 2 | Restructuration et extension du lycée St Exupéry | Parentis-en-Born (40)   |
| 3 | Restructuration du lycée Haroun Tazieff          | Saint-Paul-lès-Dax (40) |
| 4 | Rénovation de l'école d'ingénieur ENSEGID        | Pessac (33)             |
| 5 | Opération SMART                                  | Bordeaux (33)           |
| 6 | Maison de l'économie                             | Bordeaux (33)           |



### Construction de bâtiments durables

|   |                       |                         | Résultats du projet                     |   | Impact du projet   |                              |
|---|-----------------------|-------------------------|---|---|--|------------------------------|
|   | Montant total<br>en € | Montant financé<br>en € | Surface construite<br>en m <sup>2</sup> | Estimation des économies d'énergie<br>en kWhEf/an | Estimation des émissions de GES évitées<br>en téqCO <sub>2</sub> /an | Heures d'insertion soutenues |
| ① | 8 150 000             | 2 740 440               | 2 885                                   | 260 703   | 48   | 2 655                        |
| ② | 17 190 000            | 3 899 767               | 3 600                                   | 329 514   | 91   | 6 510                        |
| ③ | 13 500 000            | 3 503 315               | 3 000                                   | 842 375   | 244  | 5 478                        |
| ④ | 12 000 000            | 2 118 024               | 2 500                                   | 245 266   | 65   | -                            |
| ⑤ | 15 170 000            | 450 000                 | 4 549                                   | 752 017   | 104  | -                            |
| ⑥ | 20 000 000            | 1 500 000               | 5 497                                   | 529 876   | 97   | -                            |
|   | <b>86 010 000</b>     | <b>14 211 546</b>       | <b>22 031</b>                           | <b>2 959 751</b>                                  | <b>649</b>   | <b>14 643</b>                |



## Construction du pôle automobile du CFA Lagord

|                  |   |
|------------------|---|
| Acteurs associés | CFA de Lagord (La Rochelle), CMA Nouvelle-Aquitaine |
| Lieux            | Lagord (17)   |
| Historique       | mars 2022 — août 2023 (17 mois de travaux)          |



Montant 2022  
2 740 440 €

Montant global  
8 150 000 €

### Présentation du projet

Le CFA Lagord est un établissement géré par la CMA Nouvelle-Aquitaine proposant 8 filières d'apprentissage.

Le projet consiste à délocaliser le pôle automobile du CFA de Lagord sur le Parc Atlantech® de Lagord grâce à la construction d'un nouveau bâtiment d'une surface de plancher de 2 885 m<sup>2</sup>.

Ce nouveau CFA accueillera 128 personnes dont 112 apprentis. Il comprend principalement 5 ateliers (maintenance, carrosserie, peinture, motos et cycles), des salles de cours spécialisées ainsi que des espaces extérieurs (parking pour sept véhicules pédagogiques, zone de dépollution, piste de lavage, circulations extérieure).

Le futur bâtiment présente une performance environnementale significative (labellisé BEPOS 2017 et E3C1), grâce à une conception compacte limitant les ponts thermiques, une isolation renforcée, l'utilisation de matériaux à faible impact environnemental et la mutualisation de la chaufferie bois existante.

### Objectifs

L'objectif de ce projet est double :

- offrir aux apprentis un espace répondant aux normes actuelles, ainsi qu'aux évolutions de l'apprentissage notamment des modes de transports doux ;
- intégrer le pôle automobile avec le CFA dans un ensemble harmonieux, fonctionnel et aligné sur les objectifs bas-carbone du Parc Atlantech®.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs                        | Résultat             | Notice méthodologique |
|------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| Surface construite                 | 2 885 m <sup>2</sup> | R-1                   |
| Estimation des économies d'énergie | 260 703 kWhEf/an     | E-1                   |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                  | Notice méthodologique |
|---|---------------------------|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 48 téqCO <sub>2</sub> /an | C-2                   |
| Heures d'insertion soutenues            | 2 655 heures              | I-1                   |



# Restructuration et extension du lycée St Exupéry



|                         |   |  |
|-------------------------|---|--|
| <b>Acteurs associés</b> | Cité scolaire Saint Exupéry                       | <p>Montant 2022<br/>3 899 767 €</p> <p>Montant global<br/>17 190 000 €</p> |
| <b>Lieux</b>            | Parentis-en-Born (40)                             |  |
| <b>Historique</b>       | septembre 2020 ————— août 2022 (2 ans de travaux) |  |

## Présentation du projet

Le lycée Saint Exupéry est un lycée accueillant de 300 élèves en filière professionnelle et 1000 en filière générale et technologique.

- Le projet consiste à la restructuration de plusieurs bâtiments de l'externat, visant à aménager des espaces tels que le CDI, la Vie scolaire, le bloc des Sciences, la salle des professeurs et le parvis d'entrée.
- Une étape majeure du projet implique la démolition de l'ancien bâtiment de la demi-pension, suivi de la construction d'un nouveau bâtiment administratif et la création d'une salle polyvalente
- Une extension du réseau géothermique est prévue, visant à desservir l'ensemble du site, y compris les bâtiments non soumis à une restructuration.

## Objectifs

- Ce projet vise à offrir un cadre d'apprentissage agréable, énergétiquement performant et consolider les fonctions communes de la cité scolaire afin de rationaliser l'espace.
- Dans le but de faciliter le travail des agents, une laverie automatique sera mise en place dans la demi-pension, contribuant ainsi à réduire la pénibilité d'intervention.
- L'instauration d'une entrée unique pour le collège et le lycée permettra une gestion sécurisée des flux et facilitant la coordination au sein de l'établissement.

## Résultat quantitatif

| Indicateurs                        | Résultat             | Notice méthodologique |
|------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| Surface construite                 | 3 600 m <sup>2</sup> | R-1                   |
| Estimation des économies d'énergie | 329 514 kWhEf/an     | E-2                   |

## Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                  | Notice méthodologique |
|---|---------------------------|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 91 téqCO <sub>2</sub> /an | C-1                   |
| Heures d'insertion soutenues            | 6 510 heures              | I-1                   |



## Restructuration du lycée Haroun Tazieff

|                  |   |
|------------------|---|
| Acteurs associés | Lycée Haroun Tazieff                              |
| Lieux            | Saint-Paul-lès-Dax (40)                           |
| Historique       | septembre 2020 ————— août 2022 (2 ans de travaux) |



Montant 2022  
3 503 315 €

Montant global  
13 500 000 €

### Présentation du projet

Le lycée Haroun Tazieff est un établissement d'enseignement professionnel, technologique et général de la Troisième à la Licence Pro comportant un internat.

- La 1<sup>re</sup> partie du projet consiste à la construction d'un bâtiment externat regroupant des salles banalisées, un CDI, la vie scolaire, un bloc sciences, une passerelle de liaison avec l'externat existant, et des locaux ménages intermédiaires.
- Le système de chauffage sera remplacé par la création d'un réseau géothermal qui desservira l'ensemble du site, y compris les bâtiments non restructurés.
- Le projet comprend également la restructuration et l'extension de la demi-pension, l'aménagement des vestiaires EPS et des locaux des agents dans l'ancienne scierie ainsi que la création d'une salle d'étude dans l'internat.
- Enfin, les travaux porteront également la restructuration de l'atelier, avec la création d'un pôle charpente bois.

### Objectifs

- Les conditions d'accueil des élèves sont améliorées par la réorganisation de l'espace dans le nouveau bâtiment et la suppression des 17 bâtiments modulaires de transition.
- L'empreinte écologique globale de l'établissement sera améliorée grâce au réseau géothermal et la construction d'un bâtiment énergétiquement efficace.
- La création d'un pôle charpente bois renforcera les capacités techniques de l'établissement, offrant aux élèves des opportunités d'apprentissage spécialisées.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs                        | Résultat             | Notice méthodologique |
|------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| Surface construite                 | 3 000 m <sup>2</sup> | R-1                   |
| Estimation des économies d'énergie | 842 375 kWhEf/an     | E-2                   |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                   | Notice méthodologique |
|---|----------------------------|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 244 téqCO <sub>2</sub> /an | C-1                   |
| Heures d'insertion soutenues            | 5 478 heures               | I-1                   |





Ambition 1



Ambition 2



7.1



## Rénovation de l'école d'ingénieur ENSEGID

## Acteurs associés

ENSEGID

## Lieux

Pessac (33)

## Historique

Etude 2018-2019 / travaux 2020 •————• 17/11/2021



Montant 2022

2 118 024 €

Montant global

12 000 000 €

## Présentation du projet

Créée en 2011, l'Ecole Nationale Supérieure en Environnement, Géoressources et Ingénierie du Développement Durable (ENSEGID) forme des ingénieurs polyvalents dans les domaines de la recherche, l'exploitation et la gestion raisonnée des ressources naturelles, dans une démarche de développement durable. L'effectif actuel est de 130 élèves ingénieurs.

- Le projet consiste en une rénovation de 1 000 m<sup>2</sup> et une extension de 2 500 m<sup>2</sup> de locaux d'enseignements et d'administration, ainsi que d'un centre d'études et de laboratoires.
- Cette restructuration comprend la construction de 2 corps de bâtiments en jonction avec un bâtiment existant (Aile Nord ou bâtiment TP), sur l'emprise de bâtiments existants démolis.
- Le choix pour le chauffage de la nouvelle unité architecturale de l'ENSEGID s'est porté sur l'utilisation de la géothermie via un doublet géothermique réversible couplé à une pompe à chaleur.

## Objectifs

- Le projet s'inscrit dans le projet CPER « Aquitaine Terre d'Eau » visant à doter l'ENSEGID d'un bâtiment permettant d'accompagner son projet de développement, sa visibilité et son attractivité, mais aussi sa capacité d'adaptation aux évolutions pédagogiques.
- La conception architecturale vise à limiter le recours à l'utilisation d'énergie fossile et privilégier un rejet minimum de polluants atmosphériques.

## Résultat quantitatif

| Indicateurs                        | Résultat             | Notice méthodologique |
|------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| Surface construite                 | 2 500 m <sup>2</sup> | R-1                   |
| Estimation des économies d'énergie | 245 266 kWhEf/an     | E-2                   |

## Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                               | Notice méthodologique |
|---|--|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 65 t <sub>éq</sub> CO <sub>2</sub> /an | C-1                   |



## Opération SMART

|                  |  |
|------------------|--|
| Acteurs associés | STAPS Bordeaux, CREPS de Talence, Bordeaux Métropole       |
| Lieux            | Bordeaux (33)  |
| Historique       | SMART : 28 mois - suite au dossier d'expertise d'oct. 2019 |



Montant 2022  
450 000 €

Montant global  
15 170 000 €

## Présentation du projet

La Région participe au financement d'une opération immobilière s'inscrivant dans le projet de réaménagement de la Plaine (sportive) Rocquencourt.

Il s'agit de construire, sous maîtrise d'ouvrage de l'université de Bordeaux, un gymnase connecté qui sera utilisé à la fois pour la pratique sportive des étudiants, les formations et la recherche en STAPS et l'étude de la performance par un accord de partenariat intervenu entre l'université de Bordeaux et le CREPS de Talence.

## Objectifs

Le projet de construction du nouvel ensemble immobilier SMART (Sport Mouvement Ambition Recherche et Technologie):

- appréhendera l'engagement vers une démarche « Bâtiments Durables Nouvelle-Aquitaine » (BDNA) et son projet de référentiel. La démarche BDNA est un projet de référentiel simple qui doit permettre d'apporter un bénéfice durable au projet en rapport avec les spécificités régionales ;
- répondra aux orientations de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte et notamment l'obligation pour les pouvoirs publics de mener l'expérimentation de la performance environnementale des bâtiments basée notamment sur le label E+C-. Sans recherche de labellisation, la présente opération visera un niveau BEPOS Energie 4 et un niveau Carbone 1 en base.

Les priorités du schéma directeur eau – énergie de l'université lancé en septembre 2015 ont également été intégrées.

## Résultat quantitatif

| Indicateurs                        | Résultat             | Notice méthodologique |
|------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| Surface construite                 | 4 549 m <sup>2</sup> | R-1                   |
| Estimation des économies d'énergie | 752 017 kWhEf/an     | E-2                   |

## Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                   | Notice méthodologique |
|---|----------------------------|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 104 téqCO <sub>2</sub> /an | C-1                   |



## Maison de l'économie

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>Acteurs associés</b> | Campus Bordeaux Université (Laboratoire GRETHA, LAREFI, Faculté DSPEG) |
| <b>Lieux</b>            | Bordeaux (33)  |
| <b>Historique</b>       | juillet 2018 — mai 2021  |

Montant 2022  
1 500 000 €

Montant global  
20 000 000 €

### Présentation du projet

Le projet immobilier soutenu consiste à construire, dans le cadre de l'opération campus, un ensemble immobilier destiné à héberger la Maison de l'Economie, principalement pour l'accueil des équipes de recherche en économie du Groupe de Recherche en Économie Théorique et Appliquée (GRETHA) et du Laboratoire d'analyse et de recherche en économie et finance internationales (LAREFI), assorti de locaux de formation et de recherche documentaire ; les administrations des facultés du collège Droit science politique économie et gestion (DSPEG) et de nouveaux locaux de formation banalisés.

### Objectifs

L'objectif du Projet est la livraison d'une unité d'environ 7 000 m<sup>2</sup> de surface de planchers comprenant des espaces dédiés à la recherche, trente salles de formation, un amphithéâtre et les bureaux de l'administration de la faculté. Le Projet comprend également la démolition ou la dépose de tous les bâtiments préfabriqués actuellement présents sur le site.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs                        | Résultat             | Notice méthodologique |
|------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| Surface construite                 | 5 497 m <sup>2</sup> | R-1                   |
| Estimation des économies d'énergie | 529 876 kWhE/an      | E-2                   |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                  | Notice méthodologique |
|---|---------------------------|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 97 téqCO <sub>2</sub> /an | C-1                   |



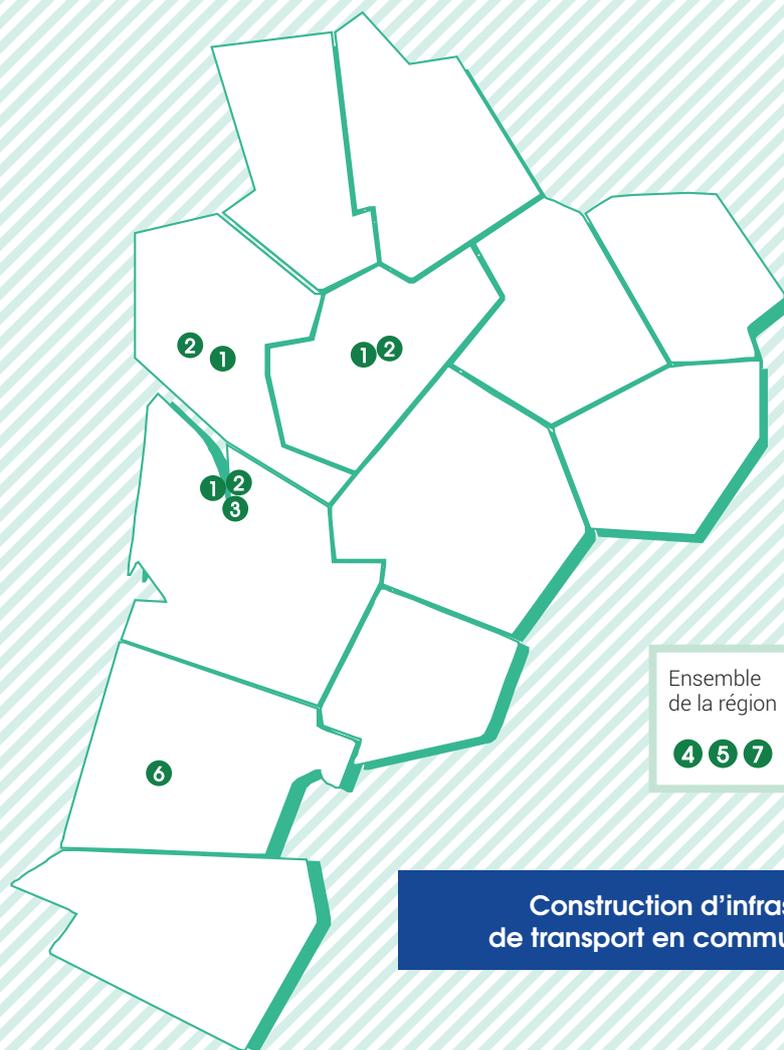
# Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire

## Synthèse de l'impact

**Cette catégorie comporte 7 projets qui concernent l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine.**

Sous la catégorie des transports sobres en carbone se trouvent les investissements dans les infrastructures pour les transports publics ferroviaires, dans le matériel roulant électrique et bioGNV et dans les études de faisabilité préalables à la construction de ces infrastructures.

|   |  |  |
|---|--|--|
| 1 | Modernisation des infrastructures              | Bordeaux, Angoulême Saintes (16-17-33)                       |
| 2 | Régénération des infrastructures               | Angoulême Beillant Brive Limoges Nexon Saintes (16-17-19-87) |
| 3 | Services express régionaux métropolitains      | Autour de Bordeaux (33)                                      |
| 4 | Opération de mi-vie sur 62 rames               | Ensemble de la région  |
| 5 | Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO)   | Ensemble de la région  |
| 6 | Régénération de la voie ferrée Lalauque-Tartas | Tartas, Begaar, Lalauque, Pontoux/Adour, Lesgor (40)         |
| 7 | Acquisition de rames de TER SNCF               | Ensemble de la région  |



### Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire

|   | Montant total en €    | Montant financé en € | Résultats du projet                 |                             |  | Impact du projet  |
|---|-----------------------|----------------------|-------------------------------------|-----------------------------|--|---|
|   |                       |                      | Nombre de voyageurs supplémentaires | Voie ferrée améliorée en km | Marchandises transportées en tonnes/an | Estimation des émissions de GES évitées en téqCO <sub>2</sub> /an |
| 1 | 41 800 000            | 4 448 610            | -                                   | 88                          | -                                      | -   |
| 2 | 125 386 616           | 3 962 332            | -                                   | 234                         | -                                      | -   |
| 3 | 680 000 000           | 3 413 358            | 7 300 000                           | -                           | -                                      | 2 000   |
| 4 | 212 000 000           | 20 212 561           | -                                   | -                           | -                                      | 1 801   |
| 5 | 10 360 900 000        | 7 209 952            | 16 000 000                          | -                           | -                                      | 325 000   |
| 6 | 16 227 200            | 10 614 650           | -                                   | -                           | 200 000                                | 1 500   |
| 7 | 116 000 000           | 5 758 351            | 90 000                              | -                           | -                                      | -   |
|   | <b>11 552 313 816</b> | <b>55 619 814</b>    | <b>23 390 000</b>                   | <b>322</b>                  | <b>200 000</b>                         | <b>330 301</b>  |

MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES  
**Aménagement ferroviaire au sud de Bordeaux (AFSB)**

|                         |                                 |
|-------------------------|---------------------------------|
| <b>Acteurs associés</b> | Région Nouvelle-Aquitaine, SNCF |
| <b>Lieux</b>            | Sud de Bordeaux (33)            |
| <b>Historique</b>       | 2025 — 2032                     |

Montant 2022  
2 235 900 €

Montant global  
27 000 000 €

**Présentation du projet**

Le nœud ferroviaire de Bordeaux constitue un point stratégique du réseau ferroviaire du sud-ouest, assurant des fonctions régionales, nationales et internationales. Le niveau de saturation actuel des voies situées au sud de Bordeaux et les sous-capacités actuelles et fragilités d'exploitations résultant de la convergence de plusieurs lignes (Espagne, Toulouse, Médoc) à proximité immédiate des gares de Bordeaux-St Jean et d'Hourcade exigent l'étude et le lancement de travaux importants.

Le programme fonctionnel des AFSB comprend, entre autres, plusieurs opérations :

- l'aménagement des voies existantes entre la gare de Bordeaux Saint-Jean et la gare de triage d'Hourcade à Bègles,
- l'ajout d'une 3<sup>e</sup> voie d'Hourcade jusqu'au futur débranchement à Saint-Médard-d'Eyrans,
- le réaménagement de la gare TER de Bègles et des haltes TER à Villenave-d'Ornon, Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans (ces gares seront désormais équipées de voies d'évitement pour permettre le croisement des Ter),
- la suppression de six passages à niveau sur les communes de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans.

**Objectifs**

Ce projet AFSB vise à :

- renforcer la régularité et la robustesse sur cet axe circulé par tous les types de trains (TGV, Intercités, TER et Fret) et affecté aujourd'hui par de nombreux incidents d'exploitation.
- contribuer à la désaturation du nœud de Bordeaux en fluidifiant le trafic ferroviaire au sud-est de Bordeaux vers Langon,
- répondre à l'augmentation conjuguée depuis 2017 du nombre de TER et de TGV sur le réseau depuis la mise en service de la LGV Tours-Bordeaux,

L'augmentation de la fréquentation se traduit par

- en 2023, 60 trains TER ou RER circulent par jour.
- en 2028, le nombre va augmenter avec la mise en service du RER M, et atteindra plus d'une centaine de trains en 2032 avec le RER M + AFSB. Le nombre de TGV, d'Intercités et de fret pourra, lui aussi doubler, lorsque les AFSB et les lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax seront mises en service.

Résultat quantitatif

| Résultat quantitatif              |          |                       |
|-----------------------------------|----------|-----------------------|
| Indicateurs                       | Résultat | Notice méthodologique |
| Longueur de voie ferrée améliorée | 13 km    | R-6                   |



MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES  
**Signalisation entre Angoulême et Saintes**

|                  |                                 |
|------------------|---------------------------------|
| Acteurs associés | Région Nouvelle-Aquitaine, SNCF |
| Lieux            | Ligne Angoulême-Saintes         |
| Historique       | septembre 2021 —••••• juin 2023 |



Montant 2022  
 2 212 710 €  
 Montant global  
 14 800 000 €

**Présentation du projet**

La ligne Angoulême-Saintes fonctionnait avec une signalisation manuelle ainsi qu'un armement ancien et non homogène. Les travaux de modernisation de la signalisation ferroviaire consistaient ainsi à la mise en place d'un block automatique de signalisation en lieu et place du block manuel existant.

Le programme est le suivant :

- passage d'un BMVU à un BAPR à compteur d'essieu entre Saint-Michel et Beillant ;
- installation de cinq postes à relais informatiques dans les gares de Cognac, Jarnac, Châteauneuf-sur-Charente, Sireuil et Saint-Michel ;
- installation de la commande à distance des gares citées ci-dessus depuis la gare de Beillant ;
- adaptation des passages à niveau et des embranchements particuliers (EP) ;
- mise en place d'une traversée de voie piétonne en gare de Châteauneuf-sur-Charente.

**Objectifs**

Les travaux de modernisation ont pour objectif de garantir une pérennité à long terme de la signalisation et donc de cette offre de transport du quotidien et des correspondances TER/TGV à Angoulême. Ainsi la vitesse de circulation a pu être relevée de 120 à 140 km/h sur 4 zones soit plus de 24 km pour un meilleur temps de parcours.

La ligne 16 accueille plus de 6 allers-retours quotidiens entre Angoulême et Royan, complétés par 2 allers-retours entre Angoulême et La Rochelle. Des dessertes navettes sont aussi proposées avec plusieurs allers-retours entre Saintes et Angoulême et des liaisons entre Saintes et Royan. La ligne accueille aussi quelques trains de fret.

Résultat quantitatif

| Résultat quantitatif              |          |                       |
|-----------------------------------|----------|-----------------------|
| Indicateurs                       | Résultat | Notice méthodologique |
| Longueur de voie ferrée améliorée | 75 km    | R-6                   |



RÉGÉNÉRATION DES INFRASTRUCTURES  
Ligne Angoulême-Limoges

|                  |                             |
|------------------|-----------------------------|
| Acteurs associés | SNCF Réseau                 |
| Lieux            | Lignes Angoulême-Limoges    |
| Historique       | début 2023, durée 1 à 2 ans |



Montant 2022  
827 200 €  
Montant global  
8 272 000 €

Présentation du projet

La ligne Angoulême-Limoges, longue de 118 km, est essentiellement une ligne à voie unique reliant les deux communes traversant les départements de la Charente et de la Haute-Vienne. Elle a été sujet d'un audit en 2016 qui a conclu un mauvais état général de la voie. La ligne a fermé en 2018.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est engagée à financer des études préliminaires, afin de restaurer les performances nominales de la ligne ferroviaire.

Objectifs

L'objectif des études préliminaires financées par la Région est de permettre la réouverture de la ligne et ainsi de réduire l'enclavement de la capitale limousine, réduire la pollution et les émissions de GES via un report de la voiture au TER et d'offrir aux voyageurs une meilleure offre de transports.

Résultat quantitatif

| Indicateurs                       | Résultat | Notice méthodologique |
|-----------------------------------|----------|-----------------------|
| Longueur de voie ferrée améliorée | 118 km   | R-6                   |



RÉGÉNÉRATION DES INFRASTRUCTURES  
**Travaux de la voie entre Beillant et Angoulême**

|                  |                         |
|------------------|-------------------------|
| Acteurs associés | SNCF Réseau             |
| Lieux            | Ligne Angoulême-Saintes |
| Historique       | 2021 pour 18 mois       |



Montant 2022  
 515 959 €  
 Montant global  
 28 814 616 €

**Présentation du projet**

À l'occasion du Contrat de Projets Etat-Région Poitou-Charentes 2007-2013, le souhait est né pour engager la modernisation de la ligne entre Angoulême et Beillant, pour accompagner la mise en service de la LGV SEA.

Pour permettre l'amélioration des dessertes ferroviaires entre Angoulême et Beillant, le programme de régénération et de modernisation de la ligne consiste à :

- renouveler la voie ;
- moderniser la signalisation en remplaçant l'actuel BMVU par un BAPR avec une PRSI.

**Objectifs**

Les objectifs fonctionnels de cette opération sont :

- de maintenir le niveau nominal de performance de la ligne tant au niveau de l'exploitation commerciale que de sa maintenabilité ;
- d'éviter le risque de LPV sur les secteurs de Jarnac (80 km/h) et de Saint Michel (40 km/h) à horizon 2021 ;
- de garantir une pérennité au-delà de 20 ans de l'infrastructure ferroviaire des zones renouvelées ;
- de garantir la compatibilité des travaux effectués avec ceux du relèvement de vitesse de portion de la ligne.

**Résultat quantitatif**

| Indicateurs                       | Résultat | Notice méthodologique |
|-----------------------------------|----------|-----------------------|
| Longueur de voie ferrée améliorée | 24 km    | R-6                   |



RÉGÉNÉRATION DES INFRASTRUCTURES  
**Antenne Nexon Saint-Yrieix**

|                  |                           |
|------------------|---------------------------|
| Acteurs associés | SNCF Réseau               |
| Lieux            | Ligne Limoges-Nexon-Brive |
| Historique       | ////                      |



Montant 2022  
509 412 €  
Montant global  
22 500 000 €

**Présentation du projet**

La ligne ferroviaire qui relie Limoges à Brive chemine sur 102 km à travers la Haute-Vienne et la Corrèze en empruntant deux lignes : Limoges-Périgueux sur 20 km jusqu'à Nexon et Nexon-Brive sur 82 km.

Sur cette deuxième, le tronçon entre Nexon et Saint-Yrieix a fait l'objet de régénération et modernisation avec des travaux en pleine voie (RVB, remise en état des assainissements, remise à niveau des PN à SAL, etc.), ainsi qu'en gare de Saint-Yrieix (mise en place d'un heurtoir au-delà de la gare pour interdire l'accès au tronçon central, suppression de toutes les VS et des appareils de voie associés, etc.).

**Objectifs**

Les objectifs du programme sont un retour aux performances nominales à la vitesse de 70 km/h et une mise en navette des circulations voyageurs, pour une pérennité de 20 ans.

**Résultat quantitatif**

| Indicateurs                       | Résultat | Notice méthodologique |
|-----------------------------------|----------|-----------------------|
| Longueur de voie ferrée améliorée | 15 km    | R-6                   |



RÉGÉNÉRATION DES INFRASTRUCTURES  
Ligne Niort-Saintes

|                  |   |
|------------------|---|
| Acteurs associés | SNCF Réseau   |
| Lieux            | Ligne Niort-Saintes                                   |
| Historique       | études d'avant-projet pour des travaux de 2024 à 2025 |



Montant 2022  
2 109 761 €

Montant global  
65 800 000 €

Présentation du projet

Eu égard aux limitations de vitesses impactant les temps de parcours sur la ligne Niort-Saintes, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé, dès 2020, des études de régénération.

La régénération de la ligne est divisée en deux phases fonctionnelles distinctes :

- Phase 1 : réalisation des études avant-projet et premiers travaux en 2024 sur la section Saint-Jean-d'Angély et Saintes ;
- Phase 2 : réalisation de la suite des études avant-projet dans le but de réaliser les travaux en 2025 sur la section Niort et Saint-Jean-d'Angély.

Objectifs

L'objectif des études préliminaires financées par la Région est de déterminer l'état de l'infrastructure et restaurer les performances nominales. Les travaux qui en découlent viseraient à offrir aux voyageurs une meilleur offre de transport ferroviaire et ainsi à réduire les émissions GES en substituant des trajets en voiture par l'emprunt de la ligne Niort-Saintes.

Résultat quantitatif

| Indicateurs                       | Résultat | Notice méthodologique |
|-----------------------------------|----------|-----------------------|
| Longueur de voie ferrée améliorée | 77 km    | R-6                   |



## Services express régionaux métropolitains

|                  |   |
|------------------|---|
| Acteurs associés | Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat, SNCF Voyageurs, SNCF Réseau et Nouvelle-Aquitaine Mobilités |
| Lieux            | Etoile ferroviaire autour de Bordeaux 100 km à la ronde   |
| Historique       | 2018 — horizon 2030   |



Montant 2022  
3 413 358 €

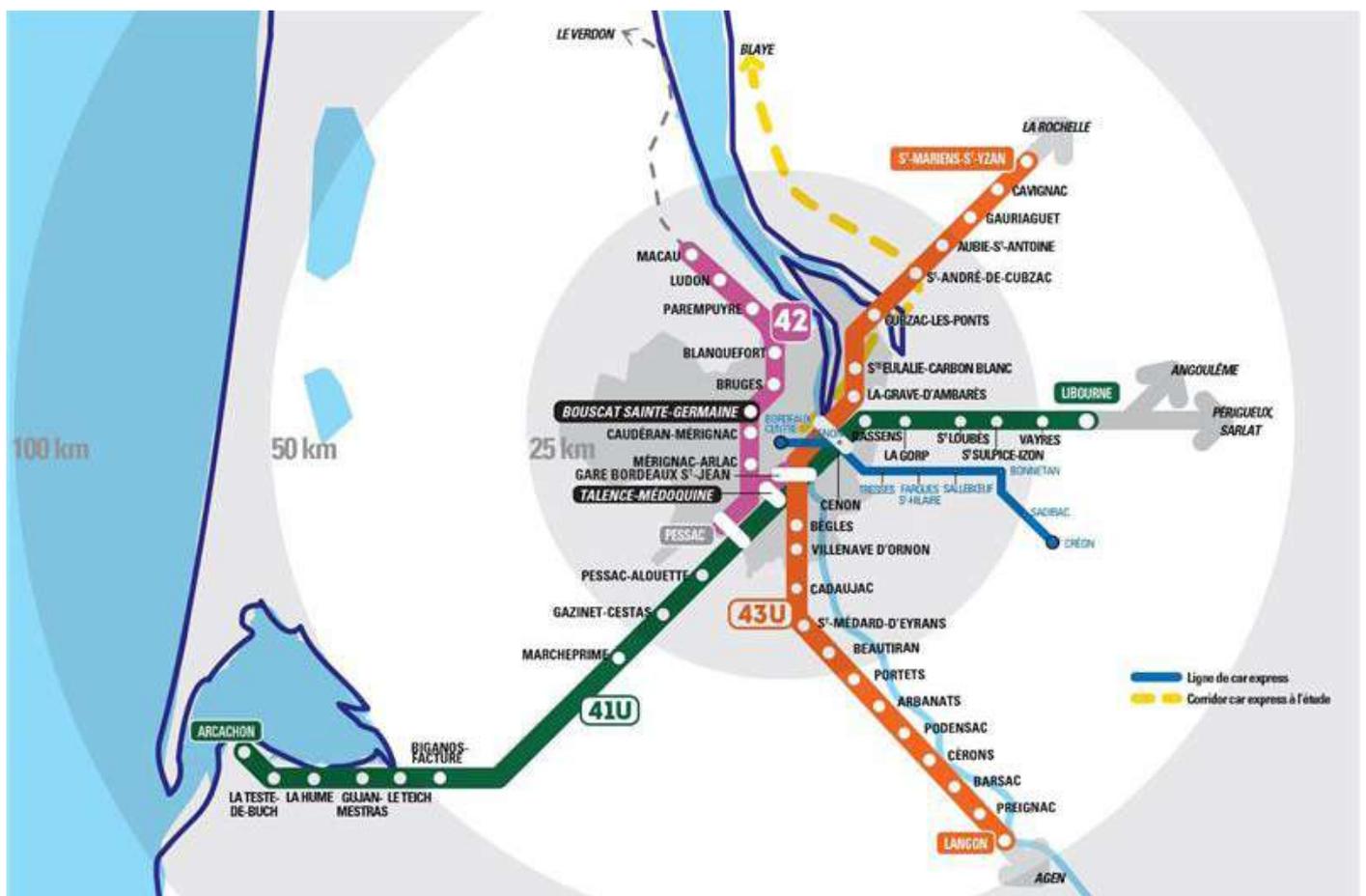
Montant global  
680 000 000 €

### Présentation du projet

L'ambition du projet, basé sur l'utilisation maximale du mode ferroviaire en secteur péri-urbain et le développement de lignes de cars express, est de mettre en place des liaisons fréquentes, pénétrantes vers la Métropole, traversantes de périphérie à périphérie pour deux axes structurants, pour offrir un service de transport très efficace aux populations, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Métropole.

Les principaux postes d'investissements sur les infrastructures ferroviaires identifiés à ce stade sont les suivants :

- création de la halte du Bouscat,
- création de la halte de la Médoquine,
- signalisation par Bloc Automatique Lumineux entre Saint-André-de-Cubzac et Saint-Mariens,
- création des Origine-Terminus en gares de Libourne, Arcachon, Langon et Saint-Mariens,
- installations Fixes de Traction Electrique entre Bordeaux et Arcachon,
- électrification de la ligne entre Ambarès-et-Lagrave et Saint-Mariens,
- adaptation/allongement des quais sur l'ensemble du périmètre au besoin.



## Objectifs

L'offre de transport se développera selon les axes suivants :

- la ligne Bordeaux-Libourne sera desservie 7 fois/jour dès 2021 et renforcée en 2022 pour atteindre 32 fois/jour ;
- la création sur 2 ans d'une centaine de circulations supplémentaires par semaine (+ 46 en 2021, et + 50 en 2022), soit + 14 % d'offre, permettant notamment sur l'axe Arcachon-Bordeaux-Libourne d'offrir une fréquence à la 1/2h en heures de pointe et à l'heure en journée ;
- la création en 2023 de près de 40 circulations supplémentaires par semaine répartis sur les axes Bordeaux-Langon et Bordeaux-Saint Mariens ;
- une expérimentation tarifaire sur la ligne du Médoc (ligne TER 42), permettant aux abonnés TBM d'emprunter sans surcoût les TER dans la limite du territoire de la Métropole (Parempuyre-Pessac/Bordeaux). Cette expérimentation initialement envisagée entre septembre 2020 et septembre 2021 a été prolongée jusqu'en septembre 2023.

Les impacts recherchés sont les suivants :

- réduire les inégalités vis-à-vis de l'offre de transports des habitants des zones péri-urbaines en offrant des solutions de transport en commun efficaces,
- lutter contre la congestion routière de la Métropole,
- baisser les émissions de gaz à effet de serre et polluants.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs                         | Résultat           | Notice méthodologique |
|-------------------------------------|--------------------|-----------------------|
| Nombre de voyageurs supplémentaires | 7,3 M de voyageurs | R-4                   |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                     | Notice méthodologique |
|---|------------------------------|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 2 000 téqCO <sub>2</sub> /an | C-3                   |



## Opération de mi-vie sur 62 rames

|                  |                         |
|------------------|-------------------------|
| Acteurs associés | SNCF Voyageurs          |
| Lieux            | l'ensemble de la région |
| Historique       | 2024 — 2029             |



Montant 2022  
20 212 561 €

Montant global  
212 000 000 €

### Présentation du projet

Après environ 20 ans de circulation, les 62 rames AGC du parc de la Nouvelle-Aquitaine doivent être entièrement révisées et renouvelées en atelier à mi-vie.

Le protocole d'accord, signé en 2021, permet de prédéfinir et de cadrer le dispositif industriel associé à l'opération mi-vie des rames AGC. SNCF Voyageurs propose de s'appuyer sur les compétences, les expertises et sur l'outil de production de ses technicentres industriels pour réaliser l'intégralité de cette opération. Situé au cœur de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Technicentre Charentes-Périgord, via son site de Périgueux, devra réaliser la rénovation des 62 rames AGC.

Le programme consiste à :

- démonter l'intégralité de chaque train pour nettoyer, réparer et repeindre chacune des pièces puis les remonter à l'identique,
- transformer les espaces intérieurs avec des services différenciés,
- installer une écoclimatisation et mettre en place une solution d'écoparking des rames en stationnement.

### Objectifs

Le projet permettra aux rames de circuler à nouveau durant 15 à 20 ans en toute sécurité et dans les meilleures conditions de confort pour les voyageurs, avec de nouveaux aménagements intérieurs et des services à bord innovants adossés aux technologies du numérique.

La rénovation est également l'occasion d'améliorer énergétiquement les trains dans un souci écologique et de durabilité du matériel.

### Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                     | Notice méthodologique |
|---|------------------------------|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 1 801 téqCO <sub>2</sub> /an | C-5                   |



## Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest

|                  |   |
|------------------|---|
| Acteurs associés | L'État et 25 collectivités territoriales d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine |
| Lieux            | l'ensemble de la région   |
| Historique       | 2018 — horizon 2030   |



Montant 2022  
7 209 952 €

Montant global  
10 360 900 000 €

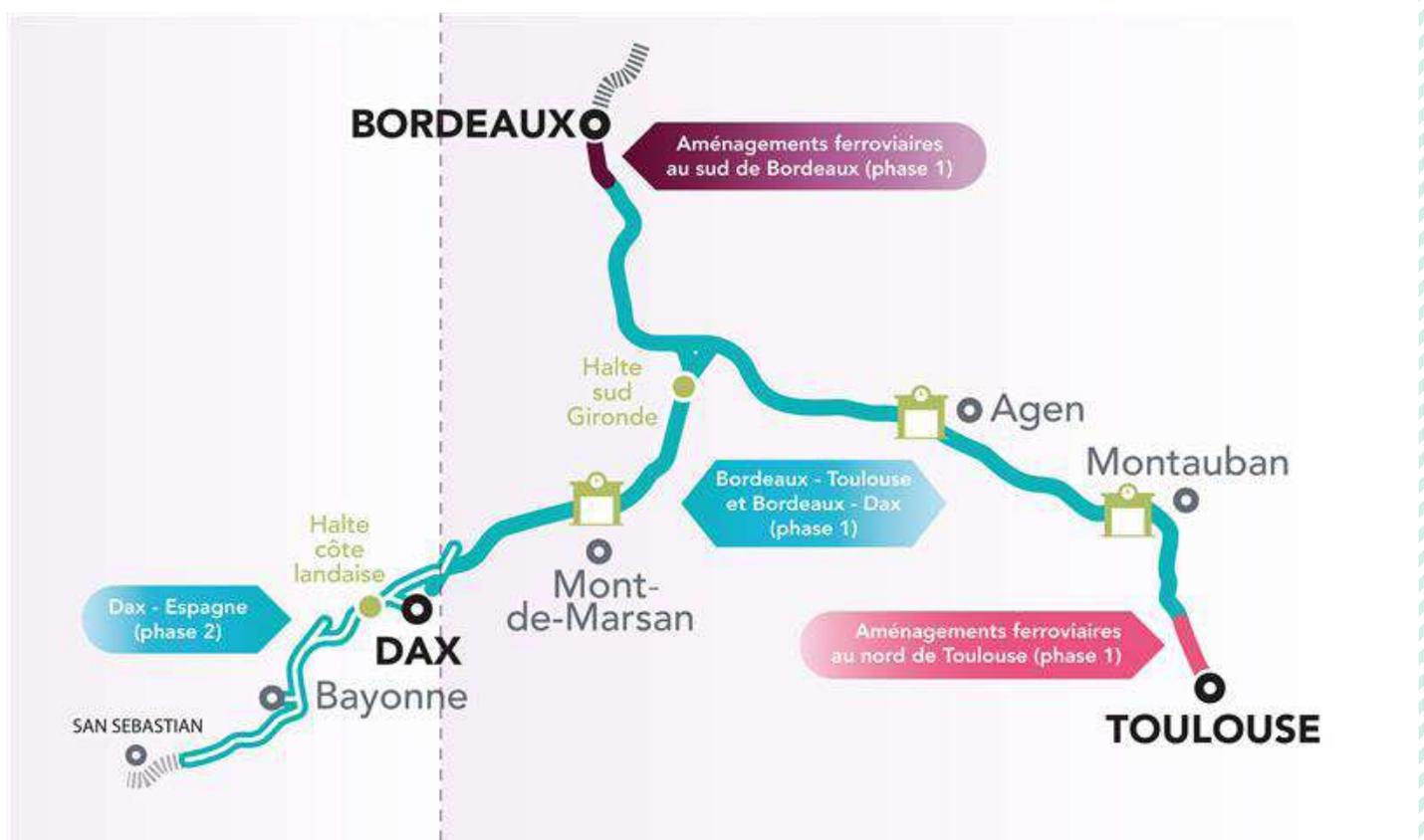
### Présentation du projet

Le Grand Projet Sud-Ouest (GPSO) vise à désenclaver le grand sud ouest de la France en permettant de le raccorder au reste du territoire national et à l'Europe.

Ce projet porte sur les axes Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne.

Il est composé de plusieurs opérations :

- la création des lignes nouvelles à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax sur 327 km de section courante, possédant un tronc commun de 55 km entre le sud de Bordeaux et le sud Gironde ;
- la réalisation des aménagements ferroviaires de la ligne existante Bordeaux-Sète au sud de Bordeaux (AFSB) sur 12 km entre Bègles et Saint-Médard-d'Eyrans ;
- la réalisation des aménagements ferroviaires de la ligne existante Bordeaux-Sète au nord de Toulouse (AFNT) sur 19 km entre la gare de Toulouse-Matabiau et Castelnau d'Estrétefonds ;
- la création de la ligne ferroviaire nouvelle Dax-Espagne sur 91 km, ligne mixte voyageurs/fret se raccordant aux précédentes et à la ligne nouvelle espagnole Vitoria-Bilbao-San Sebastián, dénommé « Y Basque », actuellement en travaux, à la frontière franco-espagnole à Biriattou.



## Objectifs

Les ambitions du GPSO sont multiples :

- renforcer le maillage du réseau ferroviaire structurant national et européen,
- offrir des gains de temps « record » au cœur des deux régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie qui contribueront significativement aux gains socio-économiques du projet pour les territoires traversés,
- réduire significativement l'empreinte carbone des déplacements en Nouvelle-Aquitaine, avec un bilan carbone positif après 10 ans de mise en service, avec un accompagnement d'actions spécifiques d'insertion de l'infrastructure dans l'environnement.

Les impacts attendus de ce grand projet sont d'abord conséquents en termes de **trafic**. Les prévisions de trafic sur la ligne nouvelle Bordeaux-Toulouse-Dax sont de 16,6 millions de voyageurs attendus chaque année, dont 6,5 millions de voyageurs sur la ligne Bordeaux-Dax, 7,8 millions de voyageurs

sur Bordeaux-Toulouse et 1,9 million de voyageurs sur Dax-Toulouse.

En termes de déplacements, le GPSO contribuera à éviter 4,3 millions de voyages effectués en voiture (7,7 millions à l'achèvement du GPSO) et 1 million de voyages en avion dès la mise en service de la phase 1 (et 2 millions à l'achèvement du GPSO).

L'autre impact important est la **réduction des gaz à effet de serre**. En effet, pour faire Paris-Toulouse, une personne est responsable de 130 kg CO<sub>2</sub> d'émission de GES en avion, 40 kg CO<sub>2</sub> en voiture et seulement 4 kg CO<sub>2</sub> en Train à Grande Vitesse.

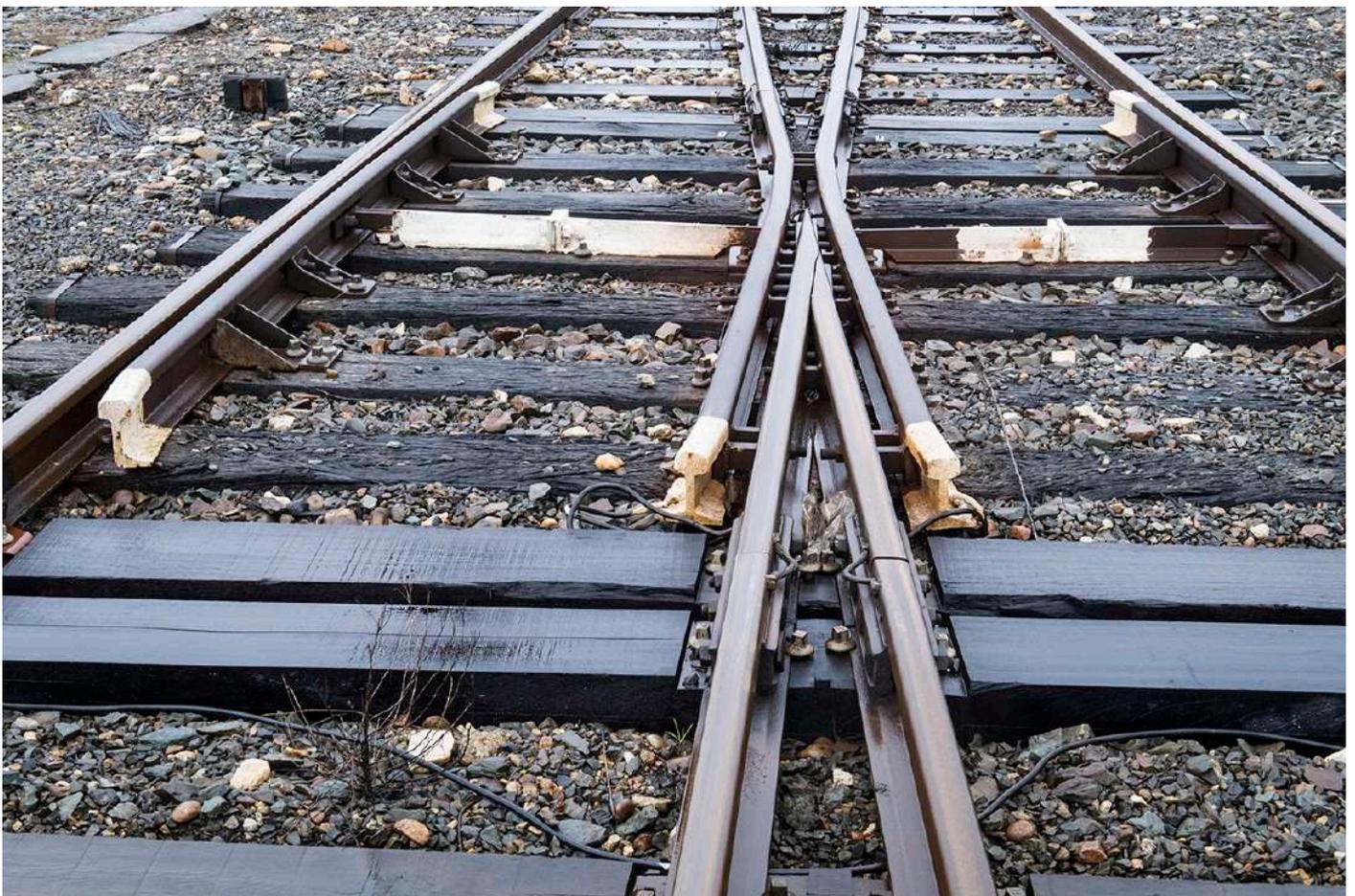
Le report modal lié au GPSO permettra d'économiser 325 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>/an. De plus, son bilan carbone devient positif au bout de 10 ans, grâce aux gains liés aux reports modaux depuis l'aérien et le routier, y compris la compensation des émissions liées à la réalisation des travaux.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs                         | Résultat          | Notice méthodologique |
|-------------------------------------|-------------------|-----------------------|
| Nombre de voyageurs supplémentaires | 16 M de voyageurs | R-4                   |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                       | Notice méthodologique |
|---|--------------------------------|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 325 000 téqCO <sub>2</sub> /an | C-3                   |



## Régénération de la voie ferrée Laluque-Tartas

### Acteurs associés

Région Nouvelle-Aquitaine

### Lieux

Tartas, Bégaar, Laluque, Pontox sur Adour, Lesgor (40)

### Historique

2020 ————— 2024



Montant 2022

10 614 650 €

Montant global

16 227 200 €

### Présentation du projet

La Région Nouvelle-Aquitaine est propriétaire des 13 km de la voie ferrée de transport de marchandises entre Laluque et Tartas. Elle permet le transport de matières dangereuses pour la papeterie RYAM de Tartas et le transport de maïs vers le port de Bayonne depuis le silo Maïsador de Bégaar. Suite au déraillement d'un train transportant des matières dangereuses à Bégaar en 2019, les circulations ont été suspendues.

Pour permettre la reprise des circulations en 2024, le projet implique :

- une phase d'étude et de procédure (environ 2 ans et demi)
- des travaux de régénération de la voie : réfection de la plateforme, remplacement des rails et des traverses bois avec pose sur ballast (voie anciennement posée sur sable)
- le remplacement du pont métallique traversant le Retjons et le confortement du pont maçonné du Luzou
- la sécurisation de 5 passages à niveau (pose de demi-barrières)
- le traitement de l'hydraulique

### Objectifs

Les objectifs sont de :

- diminuer les nuisances sonores et la pollution du trafic routier : environ 8 000 camions estimés en moins sur les routes par an (2 000 pour les matières dangereuses et 6 000 pour les céréales), soit environ 200 000 tonnes de marchandises par an
- améliorer la sécurité avec un approvisionnement plus sûr par la voie ferrée de matières dangereuses pour la papeterie RYAM de Tartas
- maîtriser l'impact environnemental durant les travaux : mise en défens d'espèces protégées, mesures d'évitement d'espèces protégées, passerelles pour les loutres sous les ouvrages d'art, berges et ripisylves restaurées
- optimiser l'utilisation des matériaux : tablier métallique retrait, utilisation de 11,7 km de rail de réemploi, 7 000 traverses réutilisées, 100 % du ballast issu d'une carrière locale (19 000 tonnes)

### Résultat quantitatif

| Indicateurs               | Résultat         | Notice méthodologique |
|---------------------------|------------------|-----------------------|
| Marchandises transportées | 200 000 kWhéf/an | R-5                   |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                     | Notice méthodologique |
|---|------------------------------|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 1 500 téqCO <sub>2</sub> /an | C-4                   |



## Acquisition de rames de TER SNCF

|                  |                         |
|------------------|-------------------------|
| Acteurs associés | SNCF                    |
| Lieux            | l'ensemble de la région |
| Historique       | 2025 — 2026             |



Montant 2022  
5 758 351 €

Montant global  
116 000 000 €

### Présentation du projet

L'étude Plan de Transport a permis d'analyser les trajectoires d'évolution de la fréquentation et les surcharges à venir. La hausse de fréquentation annuelle représente 6 % par an depuis 2019.

Il a donc été validé, en 2022, l'acquisition de 11 rames type Régiolis à 10 M€ l'unité et 4 rames Régio2N à 12 M€ pour couvrir les besoins du territoire régional, hors RER Métropolitain.

En 2023, 1 rame type Régiolis et 2 rames Régio2N viennent compléter les commandes de 2022. Ces rames viendront compléter la flotte des 196 matériels TER qui circulent en Nouvelle-Aquitaine et permettent déjà de transporter 95 000 voyageurs par an, avec 3 612 places assises supplémentaires.

### Objectifs

Ce programme d'achat a pour objectif d'améliorer le confort des passagers des transports en commun de la Région Nouvelle-Aquitaine tout en faisant face à l'augmentation du trafic.

De cette manière, la Région se prémunie du report modal des usagers vers d'autres transports plus carbonnés.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs                         | Résultat         | Notice méthodologique |
|-------------------------------------|------------------|-----------------------|
| Nombre de voyageurs supplémentaires | 90 000 voyageurs | R-3                   |





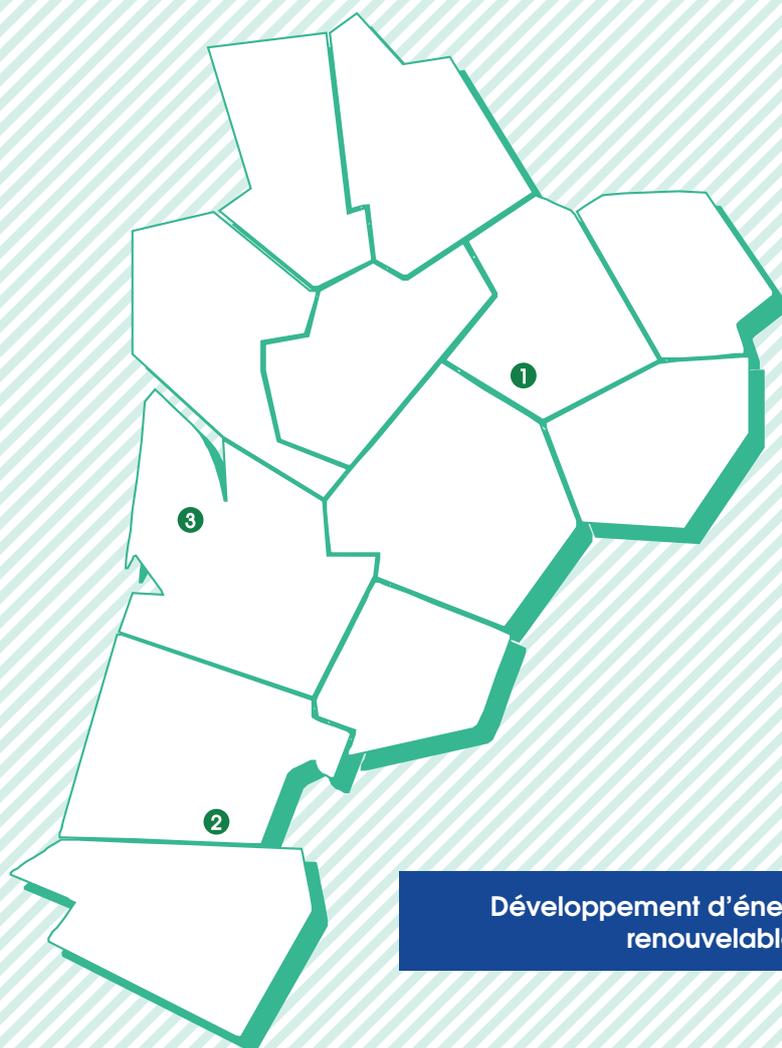
# Développement d'énergies locales renouvelables

## Synthèse de l'impact

**Cette catégorie comporte 3 projets répartis dans 3 départements différents de la région Nouvelle-Aquitaine.**

Ces trois investissements permettant le développement et la production d'énergies renouvelables locales à partir de biomasse. La création de ces 3 unités de méthanisation respecte des critères environnementaux et sociaux stricts et en conformité avec la directive européenne EU 2018/20012.

- |   |  |                          |
|---|--|--------------------------|
| 1 | Création d'une unité de méthanisation Sagnénergie      | Veyrac (87)              |
| 2 | Création d'une unité de méthanisation Methalaborde     | Grenade-sur-l'Adour (40) |
| 3 | Création d'une unité de méthanisation Berganton Biogaz | Saint-Jean-d'Illac (33)  |



|   | Montant total<br>en € | Montant financé<br>en € | Résultats du projet                           |                                | Impact du projet   |
|---|-----------------------|-------------------------|---|--------------------------------|--|
|   |                       |                         | Production de biogaz<br>en m <sup>3</sup> /an | Production réelle<br>en MWh/an | Estimation des émissions de GES évitées<br>en téqCO <sub>2</sub> /an |
| ① | 4 091 520             | 700 000                 | 1 284 938                                     | 7 382                          | 1 565  |
| ② | 4 596 196             | 480 000                 | 781 369                                       | 9 812                          | 2 479  |
| ③ | 5 250 000             | 420 000                 | 1 960 672                                     | 19 253                         | 4 414  |
|   | <b>13 937 716</b>     | <b>1 600 000</b>        | <b>4 026 079</b>                              | <b>36 447</b>                  | <b>8 458</b>   |

## Création d'une unité de méthanisation Sagnénergie

|                  |                                       |
|------------------|---------------------------------------|
| Acteurs associés | SAS Sagnénergie, GAEC du Petit Moulin |
| Lieux            | Veyrac (87)                           |
| Historique       | 2021 ————— • septembre 2022           |



Montant 2022  
700 000 €

Montant global  
4 091 520 €

### Présentation du projet

La SAS Sagnénergie a été créée en janvier 2020 afin de porter un projet de méthanisation à la ferme valorisant principalement les substrats issus du GAEC du Petit Moulin.

L'unité de méthanisation se situera sur la commune de Vayrac (87). Elle sera alimentée par 9 800 tonnes par an de gisement, composé de 4 550 t d'effluents d'élevage (bovin), 200 t de résidus de cultures, 4 800 t de cultures intermédiaires multiservices environnementaux (CIMSE), 200 t de cultures dédiées. Le gisement est détenu en grande majorité par les associés de la SAS et sera collecté dans un rayon moyen inférieur à 10 km.

Accompagnés depuis près de 2 ans dans le cadre de MéthaN-Action, les projets intégrant des CIMSE feront l'objet d'un suivi spécifique afin d'optimiser les bénéfices environnementaux de ces cultures. En effet, la Région a lancé un travail sur l'exploitation des CIMSE pour la méthanisation, en partenariat avec l'ADEME, avec les représentants de la filière agricole, FNE, Solagro et Bordeaux Sciences Agro. Un cahier des

charges en vue de l'exploitation vertueuse des CIMSE a été élaboré ; cultures intermédiaires, dont la mise en œuvre est indispensable à l'atteinte de l'objectif du scénario régional 100 % gaz vert. Ce projet prend d'ores et déjà en compte les critères de ce cahier des charges.

### Objectifs

L'unité de méthanisation de la SAS Sagnénergie produira chaque année 1 284 938 Nm<sup>3</sup> de biogaz. Une valorisation par injection a été retenue car, d'une part, elle offre le meilleur taux de valorisation énergétique (94 %), et d'autre part, la canalisation de distribution de gaz naturel passe à 7,3 km du site d'implantation. 7 073 MWh seront injectés annuellement (représentant la consommation d'environ 442 foyers) pour un débit moyen de 80 Nm<sup>3</sup>/h.

La méthanisation permettra d'éviter l'émission de 1 565 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par an dans l'atmosphère (correspondant aux émissions de 388 voitures neuves parcourant 30 000 km/an). Le projet permettra également la création d'un équivalent temps plein.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs          | Résultat                 | Notice méthodologique |
|----------------------|--------------------------|-----------------------|
| Production de biogaz | 1 284 938 m <sup>3</sup> | R-7                   |
| Production d'énergie | 7 382 MWh/an             | R-8                   |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                     | Notice méthodologique |
|---|------------------------------|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 1 565 téqCO <sub>2</sub> /an | C-6                   |



## Création d'une unité de méthanisation Methalaborde



|                  |                                   |
|------------------|-----------------------------------|
| Acteurs associés | GAEC de Laborde, Bonduelle-Soléal |
| Lieux            | Grenade-sur-l'Adour (40)          |
| Historique       | Mise en service en janvier 2023   |



Montant 2022  
480 000 €

Montant global  
4 596 196 €

## Présentation du projet

Le projet de méthanisation Méthalaborde est porté par les 3 associés du GAEC de Laborde implanté à Grenade-sur-l'Adour (40).

L'unité de méthanisation permettra de traiter le fumier et le lisier du GAEC et de 3 autres fermes voisines orientées vers l'élevage (bovin et volaille). Au total, les effluents agricoles représenteront 44 % en tonnage des intrants. La ration sera complétée par des co-produits de l'usine de légumes et maïs doux de Soléal, située dans la ville voisine d'Aire-sur-l'Adour. Un partenariat sur 15 ans garantit un apport de 8 000 t de résidus de maïs et 2 000 t de jus de pressage par an. Les co-produits de l'industriel représentent 47 % du tonnage. Enfin, 2000 t de CIVE (cultures intermédiaires à vocation énergétique) cultivées par le GAEC s'ajouteront aux intrants.

La production de biogaz est assurée par un digesteur (type voie liquide en infiniment mélangé) et un post-digesteur tous deux surmontés d'une double membrane pour stocker le biogaz produit. Un container d'épuration permettra d'extraire le biométhane en vue d'une injection dans le réseau de distribution de gaz naturel à 5,8 km de l'unité. 781 369 m<sup>3</sup>/an de biométhane seront produits représentant près de 8 000 MWh PCI, soit la consommation annuelle de 500 foyers. Le débit horaire moyen injecté sera de 90 Nm<sup>3</sup>/h.



© Methalaborde (methan-action)

## Objectifs

Outre la production d'un gaz « vert », les motivations des porteurs de projet sont multiples :

- motivation agronomique : valoriser localement les 18 900 m<sup>3</sup> de digestat produits (amendement organique riche en éléments majeurs nécessaires à la croissance des plantes et qui présente un coefficient d'assimilation des minéraux supérieur aux effluents agricoles bruts). Le digestat bénéficiera principalement aux cultures de maïs, prépondérantes dans les parcelles concernées par le plan d'épandage (634 ha de surface épandable au total) ;
- motivation économique : créer de la valeur, diversifier et pérenniser l'activité du GAEC. En outre, l'unité permettra la création de 2 ETP ;
- motivation environnementale : dans une logique d'économie circulaire, proposer une solution locale de valorisation des effluents d'élevage et des co-produits végétaux de Soléal (jusqu'à transportés vers la France et l'Espagne) ;
- lutte contre le changement climatique : le projet permet d'éviter chaque année l'émission de 2 479 équivalent CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs          | Résultat               | Notice méthodologique |
|----------------------|------------------------|-----------------------|
| Production de biogaz | 781 369 m <sup>3</sup> | R-7                   |
| Production d'énergie | 9 812 MWh/an           | R-8                   |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                                  | Notice méthodologique |
|---|---|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 2 479 t <sub>éq</sub> CO <sub>2</sub> /an | C-6                   |



## Création d'une unité de méthanisation Berganton Biogaz

|                  |                         |
|------------------|-------------------------|
| Acteurs associés | Berganton Biogaz        |
| Lieux            | Saint-Jean-d'Illac (33) |
| Historique       | mise en service 2021    |



Montant 2022  
420 000 €  
Montant global  
5 250 000 €

### Présentation du projet

La société Berganton Biogaz regroupe 4 exploitations agricoles basées sur la commune de Saint-Jean-d'Illac et spécialisées dans la culture de légumes de plein champ (carotte, pommes de terre, maïs doux et poireau essentiellement à destination du marché de frais ou de l'agro-industrie).

Le projet de méthanisation est né d'une volonté des associés d'améliorer leurs pratiques agronomiques et environnementales et de tendre vers l'agroécologie, en accord avec la feuille de route Néo Terra.

Ce principe implique notamment une couverture des sols toute l'année permettant de réduire l'érosion éolienne et les fuites de nitrates dans les eaux et d'augmenter le taux de carbone dans le sol.

Le projet consiste donc à valoriser 9 880 tonnes de cultures intermédiaires produites sur 440 ha dans un rayon de 6 km autour de la future unité. Ces cultures intermédiaires ne viennent pas remplacer une culture alimentaire mais sont bien parties intégrantes du cycle de rotation agroécologique des cultures.

### Objectifs

Un digesteur et un post-digesteur basés sur la technologie de la voie liquide en infiniment mélangé permettront de produire environ 1 960 672 m<sup>3</sup> de biogaz et 10 700 m<sup>3</sup>/an de digestat brut qui sera valorisé sur les parcelles agricoles des porteurs de projet.

Une unité d'épuration permettra d'extraire le méthane en vue d'une injection dans le réseau de distribution de gaz géré par Régaz. La capacité du réseau est suffisante pour accepter les 115 Nm<sup>3</sup>/h de biométhane produits au démarrage représentant 10 881 MWh /an, puis 215 Nm<sup>3</sup>/h (20 308 MWh/an) 2 ans après la mise en service.

Le projet permettra au démarrage d'éviter l'émission de 2 508 t de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère par an, puis 4 414 t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>/an après l'augmentation de capacité. Ce projet est en accord avec plusieurs ambitions Néo Terra, portant sur le développement de l'agroécologie et d'un nouveau mix énergétique notamment.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs          | Résultat                     | Notice méthodologique |
|----------------------|------------------------------|-----------------------|
| Production de biogaz | 1 960 672 m <sup>3</sup> /an | R-6                   |
| Production d'énergie | 19 253 MWh/an                | R-7                   |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                                  | Notice méthodologique |
|---|---|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 4 414 t <sub>éq</sub> CO <sub>2</sub> /an | C-6                   |



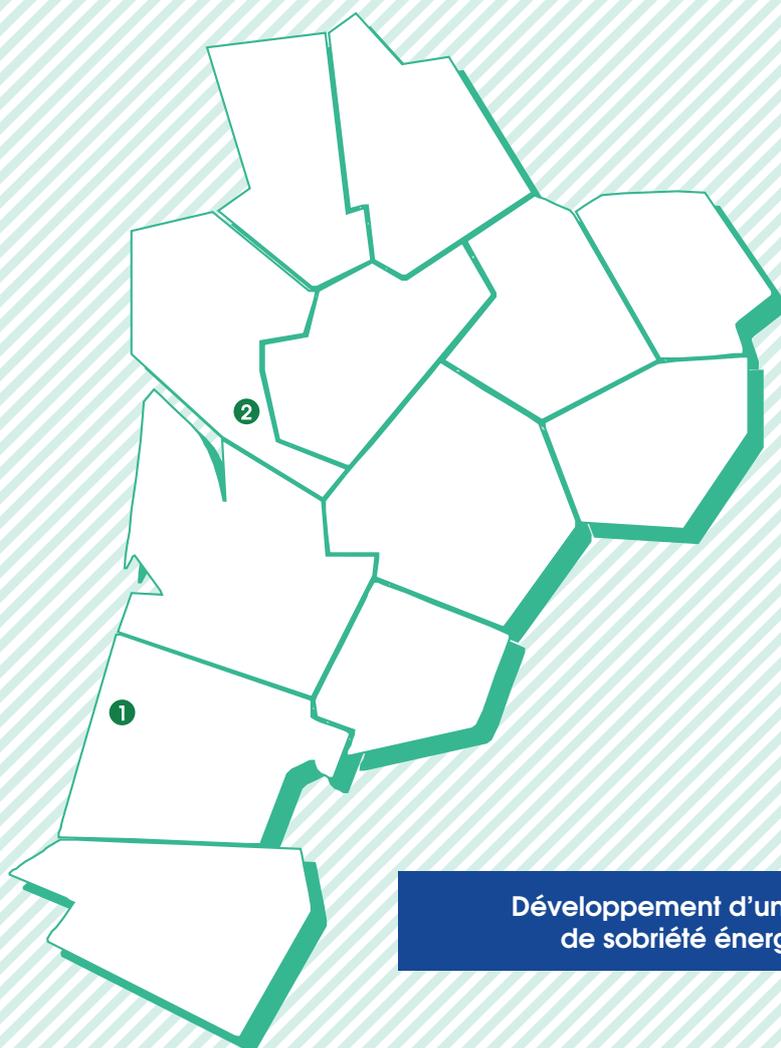
# Développement d'une stratégie de sobriété énergétique

## Synthèse de l'impact

**Cette catégorie comporte 2 projets répartis dans 2 départements différents de la région Nouvelle-Aquitaine et concernent deux entreprises importantes, pourvoyeuses d'emploi dans le territoire.**

Ces deux investissements visent à soutenir les dépenses d'investissement des entreprises liées à la réduction des besoins énergétiques de leurs processus industriels.

- |   |   |                   |
|---|---|-------------------|
| 1 | Remplacement machine à papier de Gascogne Papier                | Mimizan (40)      |
| 2 | Réduction de la consommation de charbon de la Cimenterie Calcia | Bussac-Forêt (17) |



**Développement d'une stratégie de sobriété énergétique**

|   | Montant total<br>en € | Montant financé<br>en € | Résultats du projet                               |  | Impact du projet   |
|---|-----------------------|-------------------------|---|--|--|
|   |                       |                         | Estimation des économies d'énergie<br>en kWhEf/an | Estimation de la substitution de charbon<br>en kW/an | Estimation des émissions de GES évitées<br>en téqCO <sub>2</sub> /an |
| ① | 170 530 000           | 5 000 000               | 108 500 000                                       | -  | 2 426  |
| ② | 31 195 000            | 1 365 868               | -   | 254 000 000  | 40 000   |
|   | <b>201 725 000</b>    | <b>6 365 868</b>        | <b>108 500 000</b>                                | <b>254 000 000</b>                                   | <b>42 426</b>  |



## Remplacement machine à papier de Gascogne Papier

## Acteurs associés

Gascogne Papier

## Lieux

Mimizan (40)

## Historique

démarrage prévu pour 2025



Montant 2022

5 000 000 €

Montant global

170 530 000 €

## Présentation du projet

Le groupe français Gascogne, créé par des sylviculteurs landais en 1925 afin de valoriser le pin maritime originaire des forêts du sud-ouest de la France, est aujourd'hui actif dans l'ensemble de la filière de transformation du bois jusqu'à l'emballage imprimé.

Le Groupe Gascogne est un acteur important du développement économique de la Région Nouvelle-Aquitaine et particulièrement des Landes. Avec une production de 120 000 t papier/an, Gascogne Papier est un acteur leader de la production de papier Kraft naturel destiné à des clients industriels situés dans le monde entier. Le siège social et le site de production sont situés à Mimizan (40). Les consommations d'énergie du site s'élèvent à 1 310 GWh, ce qui place Gascogne Papier parmi les 5 plus gros consommateurs industriels d'énergie de la Région.

Un projet d'ampleur a été récemment finalisé pour réduire ses consommations énergétiques avec l'investissement dans une chaudière biomasse en 2016, puis dans une centrale de cogénération électrique en 2019. Ainsi, aujourd'hui, 78 % des besoins d'énergie du site sont apportés par de la biomasse (achetée ou issue de sous-produits de la fabrication de la pâte à papier). Début 2021, Gascogne Papier s'est fixé comme objectif d'obtenir la certification ISO 50 001.

Pour aller plus loin encore, Gascogne Papier s'est engagée en 2021 auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre d'un contrat de partenariat, à agir sur au moins 10 % de sa consommation énergétique en optimisant ses procédés pour diminuer les consommations et en substituant les énergies fossiles par des énergies renouvelables.



## Objectifs

Le site de Gascogne comporte aujourd'hui 4 machines à papier, qui permettent la production annuelle de 100 kt de papier.

Le projet consiste à remplacer trois de ces quatre machines par une seule machine, la « MAP 7 », permettant de produire au total sur l'usine jusqu'à 125 kt de papier par an. Ce remplacement permettra des économies d'énergie importantes, tant par le changement d'échelle de taille que par la modernisation des techniques utilisées.

La consommation de vapeur actuelle de ces trois machines est de 3,5 t de vapeur par tonne de papier produit. La nouvelle machine présentera une consommation de 2,2 t de vapeur par tonne de papier produite, soit une baisse de consommation de 38 %. Cette baisse de consommation se traduira par une baisse de production de vapeur haute-pression à 65 bars sur la chaudière biomasse et donc une économie associée de consommation de ressource bois et d'électricité.

À périmètre de production équivalent, l'économie totale de biomasse est de plus de 118 GWh/an et l'économie d'électricité associée s'élève à plus de 4 GWh par an. En contrepartie, cette production de vapeur moindre génèrera un manque de production d'électricité, la vapeur haute-pression produite étant aujourd'hui turbinée pour produire de l'électricité revendue un contrat de rachat dans le cadre des appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE5) : ce sont 14 GWh annuels d'électricité qui ne seront plus produits par le site.

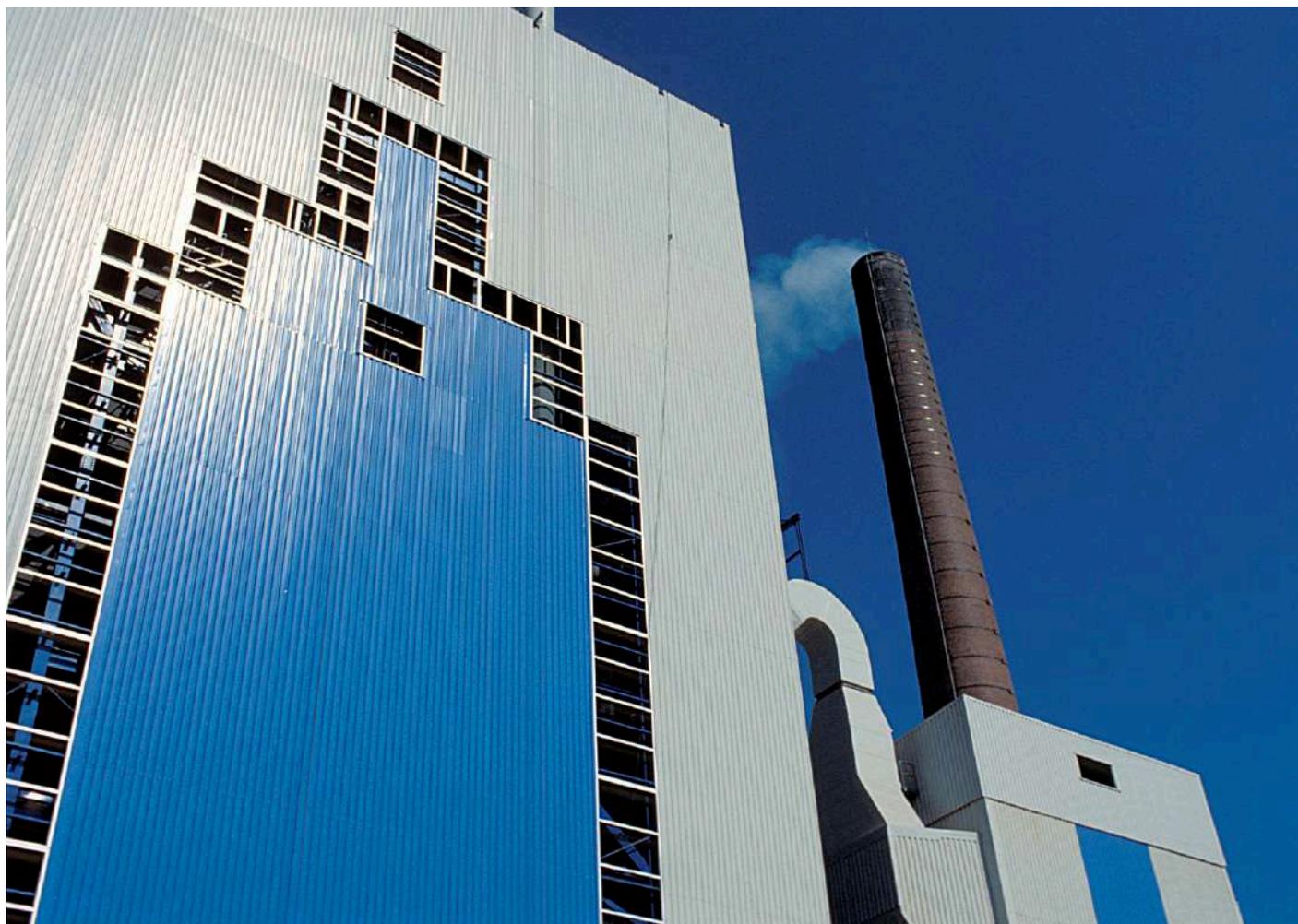
En tout, le projet permettra une économie nette de 108,5 GWh/an, soit 8,4 % de la consommation énergétique du site de Mimizan ou l'équivalent de la rénovation énergétique performante de 9 500 logements. L'émission de 2 426 tonnes de CO<sub>2</sub> sera évitée soit 4,8 % des émissions de gaz à effet de serre du site.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs                        | Résultat           | Notice méthodologique |
|------------------------------------|--------------------|-----------------------|
| Estimation des économies d'énergie | 108 500 000 kWh/an | E-3                   |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                     | Notice méthodologique |
|---|------------------------------|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 2 426 téqCO <sub>2</sub> /an | C-7                   |



## Réduction de la consommation de charbon de la Cimenterie Calcia

|                  |  |
|------------------|--|
| Acteurs associés | Cimenterie Calcia Bussac-Forêt (Gr. Heidelberg Material) |
| Lieux            | Bussac-Forêt (17)  |
| Historique       | 5 ans à compter du 23 novembre 2020                      |



Montant 2022  
1 365 868 €

Montant global  
31 195 000 €

### Présentation du projet

La Région a adopté, dans le cadre du Plan de transitions et de reconquête technologique, un programme de sortie des énergies fossiles (hors réseau) du secteur industriel avec un objectif à 2025, sachant que la consommation de charbon par le secteur industriel représente 3,1 % de la consommation totale d'énergie. Le projet d'investissement de la cimenterie Ciments Calcia Bussac-Forêt permettra de réduire de 60 % leur consommation de charbon, ce qui correspond à une réduction de 25 % de la consommation totale de charbon de la Nouvelle-Aquitaine.

La cimenterie de Bussac-Forêt produit du ciment depuis plus de 40 ans, avec des volumes supérieurs à 600 000 tonnes de ciment par an. Elle emploie aujourd'hui 104 personnes directement et génère environ 420 000 heures de sous-traitance (maintenance industrielle, approvisionnement, transports).

### Objectifs

Les travaux sont effectués en deux phases :

Phase 1 : Modification du refroidisseur de clinker, condition préalable à l'augmentation future de l'utilisation de combustibles alternatifs

Phase 2 : Modification du process pour porter le taux de substitution des énergies fossiles à 80%

Le projet devrait permettre de substituer 254 GWh de charbon par an. La réduction d'émissions de gaz à effet de serre d'origine fossile s'élèverait à 94,9 kt de CO<sub>2</sub> par an. La réduction d'émissions de gaz à effet de serre totale s'élèverait à 40 kt de CO<sub>2</sub> par an, à production de clinker constante.

Les bénéfices économiques seront également conséquents : la facture de combustibles sera réduite de près de 70 %. Les économies générées par la baisse des émissions de gaz à effet de serre auront selon le cours du CO<sub>2</sub> également un impact financier significatif.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs                              | Résultat           | Notice méthodologique |
|--|--------------------|-----------------------|
| Estimation de la substitution de charbon | 254 000 000 kWh/an | R-8                   |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                             | Résultat                                   | Notice méthodologique |
|---|--|-----------------------|
| Estimation des émissions de GES évitées | 40 000 t <sub>éq</sub> CO <sub>2</sub> /an | C-7                   |





# Gestion durable des ressources naturelles

## Synthèse de l'impact

**Cette catégorie comporte 2 projets répartis dans 2 départements différents de la région Nouvelle-Aquitaine.**

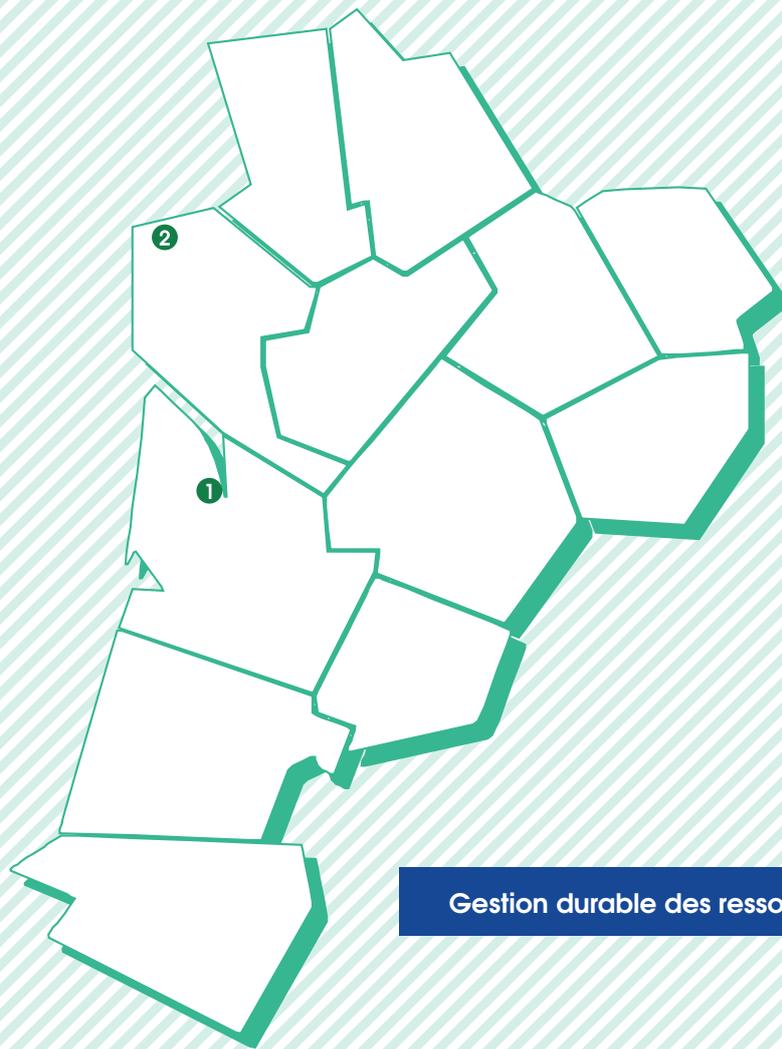
Ces deux projets sont de nature assez diverse mais concourent au même objectif de protection des milieux naturels ainsi que la biodiversité qu'ils abritent. Plusieurs axes sont développés dans cette catégorie notamment la réhabilitation de zones humides et l'accompagnement de projets d'économie circulaire.

1 Installation de tri mécanisée à l'Ecopôle Bellevue

Mérignac (33)

2 Restauration du Marais de Tasdon

La Rochelle, Aytré et Périgny (17)



## Gestion durable des ressources naturelles

### Résultats du projet

|   | Montant total<br>en € | Montant financé<br>en € | Capacité de tri pour le recyclage<br>en tonne/an | Volume de matériaux supplémentaires<br>en tonne/an | Nombre d'emplois créés<br>en ETPs | Restauration d'espaces naturels<br>en ha | Création zone humide<br>en ha | Enlèvement de plantes exotiques envahissantes et de remblais<br>en m <sup>2</sup> |
|---|-----------------------|-------------------------|--|--|-----------------------------------|--|-------------------------------|---|
| 1 | 5 749 140             | 437 713                 | 38 000   | 20 000   | 14                                | -  | -                             | -   |
| 2 | 4 548 000             | 300 000                 | -  | -  | -                                 | 84                                       | 10                            | 169 000   |
|   | <b>10 297 140</b>     | <b>737 713</b>          | <b>38 000</b>                                    | <b>20 000</b>                                      | <b>14</b>                         | <b>84</b>                                | <b>10</b>                     | <b>169 000</b>  |

## Installation de tri mécanisée à l'Ecopole Bellevue

### Acteurs associés

Sogefi Matériaux - groupe Cassous, Groupe Brangeon, Groupe Garandeau

### Lieux

Mérignac (33)

### Historique

Ouverture mai 2022



Montant 2022

437 713 €

Montant global

5 749 140 €

### Présentation du projet

Le projet consiste au déploiement d'une installation de tri mécanisée, moderne et performante.

Elle pourra trier et produire des matières premières à recycler (MPR) à partir des déchets en mélange issus :

- des chantiers du BTP (inertes ou non inertes)
- des activités économiques (DAE ou DIB),
- des déchets assimilés des collectivités, tels que les déchets issus du balayage des voiries, des déchets collectés en déchèterie comme les gravats, les différents bois.

Le PRGPD recense près de 11 millions de tonnes de déchets inertes issus du BTP, 3 millions de tonnes de déchets d'activité économique et 37 000 tonnes de déchets de collectivité. Il prévoit le développement d'une offre territoriale de matériaux de réemploi ou de réutilisation, le doublement du volume de déchets inertes valorisés et une forte décroissance des capacités de stockage en ISDI notamment sur le département

de la Gironde pour arriver quasiment à une capacité nulle en 2031. La mise en place de solutions industrielles de tri et de valorisation des déchets et notamment pour les déchets en mélange issus des chantiers du BTP non-valorisés à ce jour (traitement en ISDI) est nécessaire et urgente.

La plate-forme accueillera 38 000 tonnes/an pour une capacité de 50 000 t/an, se répartissant à 70% DIB issus de chantier du BTP et 30% DAE hors BTP en mélange, pour une capacité prévisionnelle de 60 000 t/an pour une aire de chalandise de 50 km.

Le taux de valorisation objectif de l'unité de tri est de 80%, sur des déchets initialement « en mélange » et l'installation permettra de traiter 14 flux sortants vers des exutoires exclusivement régionaux :



## Objectifs

L'opération projetée permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs par :

- une meilleure valorisation des gravats issus des déchetteries des collectivités, ou des déchets en mélange issus de la déconstruction en permettant leur tri afin d'extraire le plâtre et de le séparer des indésirables ;
- la réduction des tonnages enfouis dans les (ISDND) et traités dans des incinérateurs grâce à un recyclage et une valorisation plus poussée des DAE.

Le projet contribue significativement à l'économie des ressources naturelles en granulats, ou gypse (composant principal du plâtre) et autres matières telles que le bois, les bétons, les matières plastiques, les métaux, etc.

Le département et la métropole sont en déficit de matériaux naturels de granulométrie et de qualité similaires aux gravats recyclés. La demande en matériaux recyclés pour les TP est en hausse constante depuis 20 ans. La production reste encore insuffisante. Le projet générera une production d'environ 20 000 t/an de matériaux recyclés supplémentaires, utilisables sur les chantiers routiers

D'un point de vue économique et social : le projet se situe à proximité immédiate de l'OIM Aéroparc et non loin du deuxième pôle d'attractivité et de développement de la Gironde : le bassin d'Arcachon. Plusieurs grands projets d'aménagement ont été engagés sur l'ensemble du territoire OIN Euratlantique, OIM Campus-Vallée créative.

Enfin, le projet mènera à la création d'au moins 14 emplois (21 en hypothèse haute).

### Résultat quantitatif

| Indicateurs                        | Résultat         | Notice méthodologique |
|------------------------------------|------------------|-----------------------|
| Capacité de tri pour le recyclage  | 38 000 tonnes/an | R-10                  |
| Volume de matériaux supplémentaire | 20 000 tonnes/an | R-11                  |

### Impact quantitatif

| Indicateurs  | Résultat | Notice méthodologique |
|--------------|----------|-----------------------|
| Emploi créés | 14 ETP   | T-1                   |



## Restauration du Marais de Tasdon

|                  |   |
|------------------|---|
| Acteurs associés | Ville de La Rochelle                                |
| Lieux            | La Rochelle, Aytré et Périgny (17)                  |
| Historique       | Automne 2019 : début des travaux / 3 ans de travaux |



Montant 2022  
300 000 €

Montant global  
4 548 000 €

### Présentation du projet

Le site du Marais de Tasdon est un ensemble de 123 hectares situé les communes de La Rochelle, Aytré et Périgny. Il est constitué d'anciens marais salants et de prairies relativement végétalisés, d'étangs artificiels (retenues d'eau pluviale), d'équipements de sport et de loisirs, et se situe aux abords du quartier de Villeneuve-les-Salines, qui, dans les années 1970 a été construit sur une partie du marais. Utilisé par de nombreuses espèces d'oiseaux comme zone de reproduction ou halte migratoire, le site est classé en ZNIEFF et a abrité une Réserve Naturelle Volontaire.

Ayant déposé une demande de classement en Réserve Naturelle Régionale et étant donné la volonté de renforcement du réseau de RNR annoncé dans la feuille de route Néoterra, le site fait partie des potentielles futures RNR de Nouvelle-Aquitaine.

### Particularités du site

Situé en cœur de ville, la forte fréquentation est à régler afin de permettre la préservation des enjeux de biodiversité.

### Un projet symbolique

Le chantier de renaturation du marais de Tasdon est un chantier d'ampleur inédite. Ce site avait fait l'objet de terrassement, et d'assèchement de marais pour la construction de cités dans les années 1970, les bâtiments n'ont pas été construits, et la zone s'est enrichie. La Ville de La Rochelle a décidé de rendre cet espace à la nature en enlevant les déblais déposés et en recréant la zone humide autrefois existante. Ce projet est symbolique dans sa dimension et dans son historique, il témoigne de la plus grande place laissée à la nature dans les politiques publiques, et à l'importance de conserver des espaces naturels fonctionnels, au sein des grandes agglomérations.



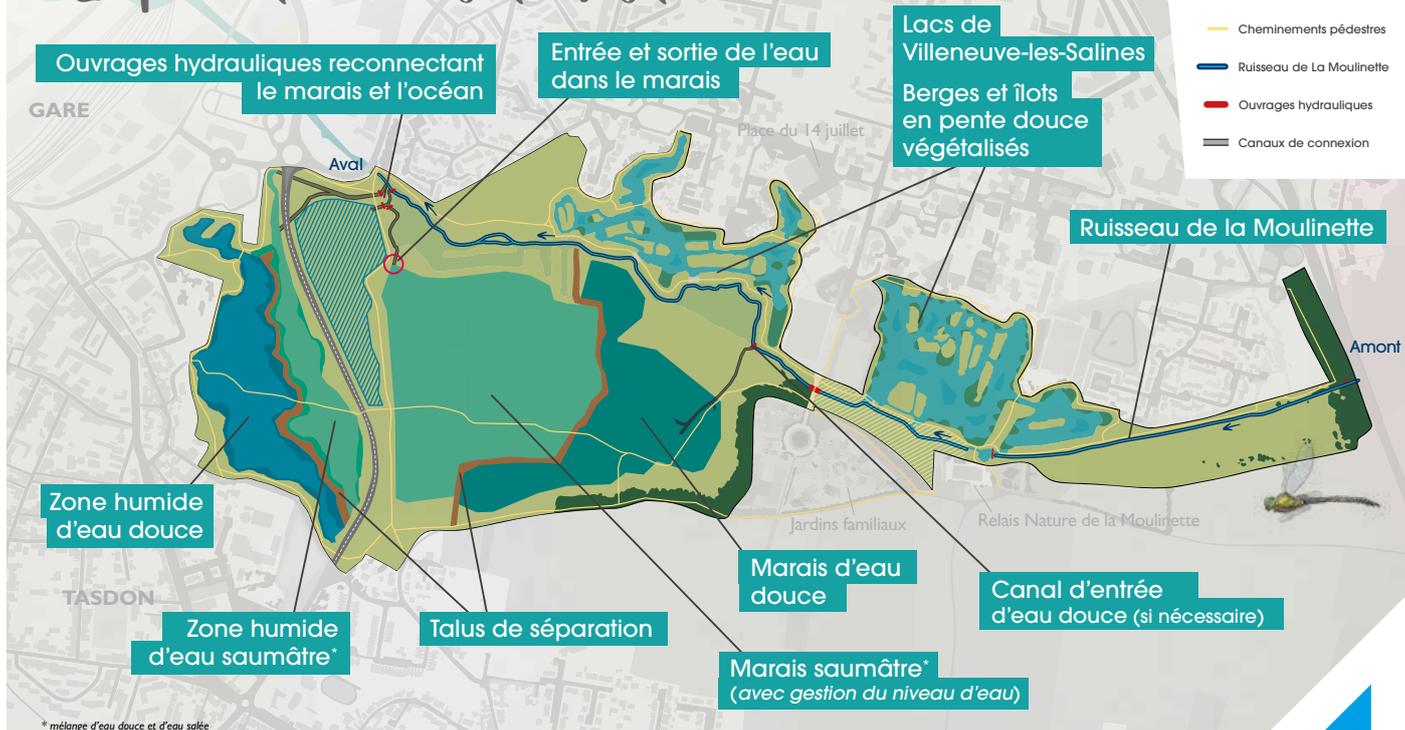
## Objectifs

La Ville de La Rochelle porte aujourd'hui un projet ambitieux de réhabilitation du site afin de renaturer le marais, par la reconnexion du réseau hydrographique, la création de mares et d'îlots, le rétablissement des continuités écologiques etc. tout en favorisant une agriculture durable et une appropriation du site par les habitants riverains avec notamment l'aménagement de cheminements pour piétons. Il s'agit d'un projet ITI (Investissement Territorial Intégré).

## Résultat quantitatif

| Indicateurs  | Résultat              | Notice méthodologique |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Restauration d'espaces naturels                              | 84 ha                 | R-12                  |
| Création zone humide   | 10 zones              | R-13                  |
| Enlèvement de plantes exotiques envahissantes et de remblais | 169 000m <sup>2</sup> | R-14                  |

## Le plan du marais de Tasdon



larochelle.fr

ROCHELLE

# Services publics de l'éducation

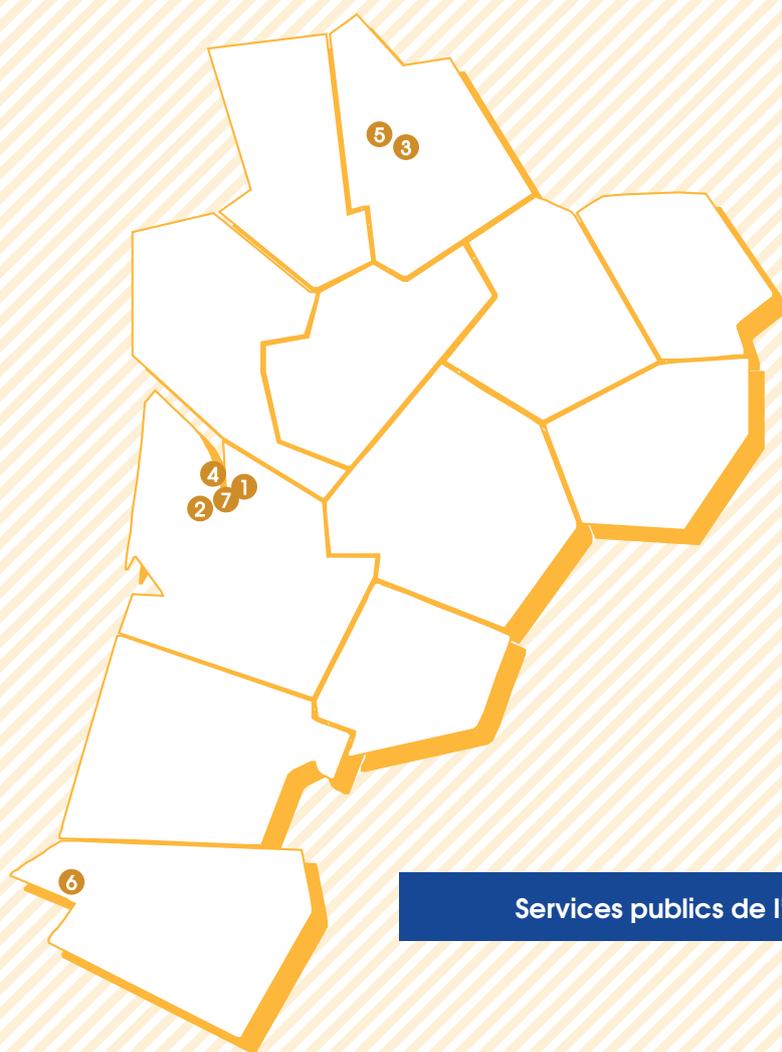
## Synthèse de l'impact

**Cette catégorie comporte 7 projets répartis dans 3 départements différents de la région Nouvelle-Aquitaine.**

Ces projets concernent différentes structures éducatives publiques telles que des lycées professionnels et généralistes, CFA ou encore des CREPS.

Ces investissements ont pour but de fournir un enseignement public de qualité et de permettre d'augmenter les capacités d'accueil de ces établissements.

- |   |  |                          |
|---|--|--------------------------|
| 1 | Construction du lycée de Créon                     | Créon (33)               |
| 2 | Construction du lycée du Barp                      | Le Barp (33)             |
| 3 | Extension du CFA Saint-Benoît                      | Saint-Benoît (86)        |
| 4 | Construction du Gymnase du CREPS de Bordeaux       | Talence (33)             |
| 5 | Création d'un nouvel internat au CREPS de Poitiers | Vouneuil-sous-Biard (86) |
| 6 | Restructuration d'un bâtiment du lycée Paul Bert   | Bayonne (64)             |
| 7 | Restructuration du lycée hôtelier de Gascogne      | Talence (33)             |



### Services publics de l'éducation

|   | Montant total<br>en € | Montant financé<br>en € | Résultats du projet              |                                      | Impact du projet                              |                              |
|---|-----------------------|-------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|---|------------------------------|
|   |                       |                         | Nombre d'établissements soutenus | Surface construite en m <sup>2</sup> | Nombre d'étudiants supplémentaires accueillis | Heures d'insertion soutenues |
| 1 | 73 100 000            | 22 455 138              | 1                                | -                                    | 1 939   | -                            |
| 2 | 78 800 000            | 23 513 860              | 1                                | 26 280                               | 2 200   | 17 500                       |
| 3 | 9 890 000             | 2 951 348               | 1                                | 1 200                                | 27  | -                            |
| 4 | 5 720 000             | 3 985 094               | 1                                | 2 142                                | 130   | -                            |
| 5 | 3 433 992             | 1 666 815               | 1                                | -                                    | 90  | -                            |
| 6 | 8 000 000             | 3 339 894               | 1                                | -                                    | -   | 5 317                        |
| 7 | 28 500 000            | 3 296 480               | 1                                | -                                    | 36  | 5 050                        |
|   | <b>207 443 992</b>    | <b>61 208 629</b>       | <b>7</b>                         | <b>29 622</b>                        | <b>4 422</b>                                  | <b>27 867</b>                |

## Construction du lycée de Créon

|                  |                                |
|------------------|--------------------------------|
| Acteurs associés | Lycée de Créon                 |
| Lieux            | Créon (33)                     |
| Historique       | 28 février 2022 — rentrée 2024 |



Montant 2022  
22 455 138 €

Montant global  
73 100 000 €

### Présentation du projet

Afin de répondre aux besoins croissants, la Région Nouvelle-Aquitaine en tant que maître d'ouvrage souhaite engager la construction d'un nouveau lycée sur la commune de Créon dans l'Entre-Deux-Mers.

Cette opération concerne un établissement polyvalent d'environ 1 939 élèves, avec des filières d'enseignement général et technologique, des filières professionnelles (Bac Pro MELEC, ASSP et commerce et CAP ATMFC) et des filières Postbac (BTS Commerce internationale et FED option Domotique).

Ce projet s'inscrit dans une double démarche de certification : « HQE Bâtiment Durable » et « Energie-Carbone ».

Cet ouvrage doit répondre à plusieurs prérogatives :

- créer un ensemble cohérent, dédié à l'éducation et à l'apprentissage associé à des équipements sportifs ;
- développer et accompagner les nouvelles technologies à travers la pédagogie d'une part, le bâti et son environnement d'autre part ;

- assurer une organisation claire et efficace des fonctions (la conception des différents espaces devra favoriser leur appropriation par les différents usagers, tout en permettant une évolution future) ;
- maîtriser l'économie globale de l'opération, en anticipant le fonctionnement, l'entretien et la maintenance, dans le strict respect du budget alloué.

### Objectifs

Ce projet aura pour principaux impacts :

- l'accueil de nouveaux élèves sur la région pour faire face à la croissance de la démographie ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle pédagogie avec l'utilisation du numérique et la création d'espaces adaptés à l'enseignement de demain avec des espaces et des lieux connectés et confortables ;
- une faible empreinte environnementale grâce à une construction durable et énergétiquement efficace.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs             | Résultat | Notice méthodologique |
|-------------------------|----------|-----------------------|
| Etablissements soutenus | 1 école  | R-14                  |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                                   | Résultat        | Notice méthodologique |
|---|-----------------|-----------------------|
| Nombre d'étudiants supplémentaires accueillis | 1 939 personnes | P-1                   |



© cabinet d'architectes Hobo

## Construction du lycée du Barp

|                  |  |
|------------------|--|
| Acteurs associés | Lycée du Val de l'Eyre, Département de la Gironde        |
| Lieux            | Le Barp (33)   |
| Historique       | Réception partielle 30 août 2023 / globale fin août 2024 |



Montant 2022  
23 513 860 €

Montant global  
78 800 000 €

### Présentation du projet

Le futur établissement du Barp, d'une surface de 26 280 m<sup>2</sup>, accueillera un lycée d'une capacité de 1 400 élèves de Seconde, Première, Terminale et BTS et un collège de 800 élèves. L'enseignement sera général et technologique.

Les objectifs de l'opération sont de proposer la réalisation d'une construction bois, d'ouvrir sur le territoire des espaces du lycée et du collège, notamment la salle polyvalente de 350 places et le gymnase, et de mutualiser certains espaces comme la demi-pension, enfin, plus largement, d'orienter cet établissement vers la pédagogie du futur.

La partie collège a été livrée en septembre 2023. Elle est occupée actuellement par 280 lycéens.

L'équipement sera livré en intégralité à la rentrée 2024 (partie mutualisée collège et lycée et partie lycée).

Le choix pour le chauffage du lycée s'est porté sur l'utilisation de la géothermie via un doublet géothermique réversible couplé à une pompe à chaleur.

La construction de ce nouvel ensemble s'inscrit dans le droit fil des engagements girondins et néo-aquitains pour la transition écologique, en termes de meilleure performance énergétique, avec une construction haute qualité environnementale (HQE) et un fonctionnement visant le label énergie-carbone E3C2.

### Objectifs

Le projet répond d'abord au dynamisme démographique de la Gironde en proposant des places supplémentaires pour les lycéens.

Il s'attaque également aux défis environnementaux de la Région en misant sur une construction éco-responsable et un dispositif de géothermie qui limitera les émissions de GES et privilégiera un rejet minimum de polluants atmosphériques.

De plus, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde ont décidé dans la continuité de leurs politiques respectives d'intégrer la clause sociale pour la réalisation de cet équipement : 17 000 heures d'insertion pour ce projet.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs             | Résultat              | Notice méthodologique |
|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Etablissements soutenus | 1 école               | R-14                  |
| Surface construite      | 26 280 m <sup>2</sup> | R-1                   |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                                   | Résultat        | Notice méthodologique |
|---|-----------------|-----------------------|
| Nombre d'étudiants supplémentaires accueillis | 2 200 personnes | P-1                   |
| Heure d'insertion soutenues                   | 17 500 heures   | I-1                   |



## Extension du CFA Saint-Benoît

|                  |   |
|------------------|---|
| Acteurs associés | CFA Saint-Benoît                            |
| Lieux            | Saint-Benoît (86)                           |
| Historique       | Début 18 novembre 2019 (31 mois de travaux) |



Montant 2022  
2 951 348 €

Montant global  
9 890 000 €

### Présentation du projet

Le projet concerne la construction et la restructuration du pôle alimentaire du CFA Saint-Benoît comprenant :

- la construction d'un bâtiment de 1 200 m<sup>2</sup> qui accueille le pôle farine (boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, glacerie, confiserie) ;
- la restructuration de 1 550 m<sup>2</sup> pour le pôle viande (boucherie, charcuterie, traiteur) et le service restauration pour y aménager la cuisine et une salle à manger pédagogique (également VIP/commensaux) ;
- la réorganisation d'un économat général ;
- la réorganisation et extension (60 m<sup>2</sup>) de la Vie scolaire.

La surface concernée par cette opération s'élève à 2 750 m<sup>2</sup>, dont 1 200 m<sup>2</sup> en neufs et 1 550 m<sup>2</sup> restructurés.

Construction d'une extension neuve pour le pôle farine et restructuration du pôle viande.

### Objectifs

Cette restructuration va permettre d'atteindre plusieurs ambitions d'impact :

- l'accueil de nouveaux élèves,
- l'amélioration de la qualité de son offre de formation des métiers alimentaires,
- le renforcement de son attractivité.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs             | Résultat             | Notice méthodologique |
|-------------------------|----------------------|-----------------------|
| Etablissements soutenus | 1 école              | R-15                  |
| Surface construite      | 1 200 m <sup>2</sup> | R-1                   |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                                   | Résultat     | Notice méthodologique |
|---|--------------|-----------------------|
| Nombre d'étudiants supplémentaires accueillis | 27 personnes | P-1                   |



## Construction du Gymnase du CREPS de Bordeaux

|                  |  |
|------------------|--|
| Acteurs associés | CREPS de Bordeaux                        |
| Lieux            | Talence (33)                             |
| Historique       | 28 juillet 2020 — 11 mars 2022 (19 mois) |



Montant 2022  
3 985 094 €

Montant global  
5 720 000 €

### Présentation du projet

Le CREPS de Bordeaux est situé à Talence dans un domaine de 15 ha, au cœur du campus bordelais. L'établissement assure :

- l'accompagnement sportif, scolaire et médical de plus de 360 sportifs par an,
- la formation aux métiers de l'encadrement du sport et de l'animation de plus de 900 stagiaires par an,
- l'accueil ponctuel de stages.

Le projet concerne la construction d'un gymnase au sein du site du CREPS de Talence à destination principalement de la pratique du volley-ball et du handi-basket. Le CREPS accueille les équipes de France suivantes : masculine et féminine de volley-ball, basket fauteuil, parabadminton, volley assis.

Le nouveau gymnase, d'une surface de plancher de 2 142 m<sup>2</sup>, s'insère sur l'emplacement des terrains de tennis actuels.

Il comprend une grande salle d'évolution, des vestiaires et sanitaires dédiés aux sportifs de haut niveau, les vestiaires et sanitaires des entraîneurs, une salle de musculation, des locaux de stockage et des locaux techniques.

### Objectifs

Cette construction va permettre d'atteindre plusieurs ambitions d'impact :

- l'amélioration de la qualité d'accueil des sportifs valides et en situation de handicap,
- l'amélioration de la qualité d'enseignement de l'établissement et le renforcement de son attractivité.

Depuis l'ouverture de la salle de sports collectifs Lefur (mai 2022), le complexe a accueilli près de 130 sportifs des équipes de France de volley-ball, basket fauteuil, volley assis, ainsi que 4 sportifs en préparation aux JOP dans la salle de musculation.

Ces effectifs s'ajoutent aux 12 sportifs du pôle espoirs de volley masculin et aux 9 sportifs du pôle France basket fauteuil.

Le CREPS de Talence a également accueilli des matchs du Championnat de France universitaire de volley-ball (80 personnes), des matchs de basketball à l'occasion des Jeux européens du sport en entreprise (200 personnes) et à deux reprises la Journée paralympique (250 personnes à chaque fois).

### Résultat quantitatif

| Indicateurs             | Résultat             | Notice méthodologique |
|-------------------------|----------------------|-----------------------|
| Etablissements soutenus | 1 école              | R-15                  |
| Surface construite      | 2 142 m <sup>2</sup> | R-1                   |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                                   | Résultat      | Notice méthodologique |
|---|---------------|-----------------------|
| Nombre d'étudiants supplémentaires accueillis | 130 personnes | P-1                   |



## Création d'un nouvel internat au CREPS de Poitiers

|                  |  |
|------------------|--|
| Acteurs associés | CREPS Poitiers                                       |
| Lieux            | Vouneuil-Sous-Biard (86)                             |
| Historique       | juin 2020 ———•—•— décembre 2021 (20 mois de travaux) |



Montant 2022  
1 666 815 €

Montant global  
3 433 992 €

### Présentation du projet

Situé à Vouneuil-sous-Biard en périphérie de Poitiers, l'établissement offre un lieu de vie dans un environnement naturel préservé de 42 hectares hors de la ville. Il est en superficie le second CREPS de France et possède 22 778 m<sup>2</sup> d'installations couvertes et 28 774 m<sup>2</sup> d'installations non-couvertes.

Le CREPS se distingue également par les informations suivantes :

- Echelon bronze du Label grand INSEP ;
- 49 sportifs de haut niveau, 76 espoirs et partenaires d'entraînement, 40 sportifs non classés ;
- Infrastructures : 25 dont 14 établissements recevant du public (ERP) ;
- Capacité d'hébergement : 146 chambres (272 lits), 40 000 nuitées /an ;
- Capacité restaurant : 360 places, 45 000 repas/an ;
- Nombre d'heures de formation : 160 653 heures/an.

Le projet concerné est la création d'un nouvel hébergement pour une surface de 900 m<sup>2</sup> sur 2 étages (RDC 10 chambres PMR, R+1 24 chambres doubles).

Il s'accompagne de plusieurs aménagements :

- le traitement thermique des façades ;
- une ventilation mécanique contrôlée pour les salles de bain et de confort pour les salles de cours ;
- le bâtiment possèdera sa propre sous station alimentée par un réseau de chaleur depuis la chaufferie Aunis avec l'installation d'un échangeur de découplage hydraulique.

### Objectifs

Cette construction permettra de satisfaire plusieurs objectifs :

- l'accueil de nouveaux sportifs valides et en situation de handicap,
- l'amélioration de l'empreinte environnementale globale de l'établissement,
- l'amélioration de la qualité d'enseignement de l'établissement et le renforcement de son attractivité.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs             | Résultat | Notice méthodologique |
|-------------------------|----------|-----------------------|
| Etablissements soutenus | 1 école  | R-15                  |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                                   | Résultat     | Notice méthodologique |
|---|--------------|-----------------------|
| Nombre d'étudiants supplémentaires accueillis | 90 personnes | P-1                   |





## Restructuration d'un bâtiment du lycée Paul Bert

|                  |                 |
|------------------|-----------------|
| Acteurs associés | Lycée Paul Bert |
| Lieux            | Bayonne (64)    |
| Historique       | ///             |



Montant 2022  
3 339 894 €

Montant global  
8 000 000 €

### Présentation du projet

Le lycée Paul Bert à Bayonne est un lycée professionnel, labellisé Lycée des Métiers depuis 2008.

- Cette opération de restructuration de l'aile ouest et du corps central du bâtiment A est la deuxième phase de la restructuration de ce bâtiment. La première phase, concernant la restructuration de l'aile est, a été achevée en 2014.
- Le périmètre du projet concerne le corps central et les niveaux R+1 et R+2 de l'aile ouest du bâtiment A, bâtiment principal du lycée.
- Il concerne également une petite partie des espaces du bâtiment B, niveau R+2, en liaison directe avec le bâtiment A grâce à une passerelle.

### Objectifs

Terminer la réhabilitation du bâtiment A du lycée permet d'être en harmonie avec la rénovation de l'aile est, dont la qualité architecturale est très appréciée des usagers.

Cette réhabilitation devait :

- assurer la mise en accessibilité et améliorer le confort thermique et le confort acoustique des lieux,
- permettre la réorganisation des espaces afin de répondre aux besoins pédagogiques et aux besoins fonctionnels actuels et futurs du lycée,
- améliorer les conditions de travail des élèves, des professeurs et du personnel de l'établissement.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs                 | Résultat   | Notice méthodologique |
|-----------------------------|------------|-----------------------|
| Nombre de bâtiments rénovés | 1 bâtiment | R-2                   |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                  | Résultat     | Notice méthodologique |
|------------------------------|--------------|-----------------------|
| Heures d'insertion soutenues | 5 317 heures | I-1                   |



## Restructuration du lycée hôtelier de Gascogne

|                  |  |
|------------------|--|
| Acteurs associés | Lycée de Gascogne hôtellerie et tourisme |
| Lieux            | Talence (33)                             |
| Historique       | août 2020 — novembre 2024 (51 mois)      |



Montant 2022  
3 296 480 €

Montant global  
28 500 000 €

### Présentation du projet

Créé en 1973, le lycée des métiers de l'hôtellerie de la restauration et du tourisme de Gascogne est l'un des premiers lycées en Aquitaine pour le volume de formation continue réalisé dans ses locaux.

Labellisé lycée des métiers, il diplôme actuellement 950 élèves et étudiants par la voie scolaire et environ 200 stagiaires par la voie de l'alternance. Il accueille aussi les étudiants de trois licences professionnelles, pour tout ou partie de leur formation.

L'opération consiste en :

- la construction d'un bâtiment pédagogique intégrant 5 cuisines, 8 salles banalisées, des ateliers barman et sommellerie ainsi que des restaurants d'initiation,
- la construction d'une salle polyvalente,
- la création d'une cour en lieu et place du bâtiment démoli,
- la réfection du parvis du lycée.

Les surfaces concernées sont de 4 900 m<sup>2</sup> neufs, 1 300 m<sup>2</sup> démolis et 700 m<sup>2</sup> restructurés.

### Objectifs

L'enjeu principal est d'augmenter la capacité d'accueil et de créer un équipement adapté à l'enseignement actuel et à venir.

### Résultat quantitatif

| Indicateurs             | Résultat | Notice méthodologique |
|-------------------------|----------|-----------------------|
| Etablissements soutenus | 1 école  | R-15                  |

### Impact quantitatif

| Indicateurs                                   | Résultat     | Notice méthodologique |
|---|--------------|-----------------------|
| Nombre d'étudiants supplémentaires accueillis | 36 personnes | P-1                   |
| Heure d'insertion soutenues                   | 5 050 heures | I-1                   |





# Soutien à l'emploi local et à l'avancement socio-économique

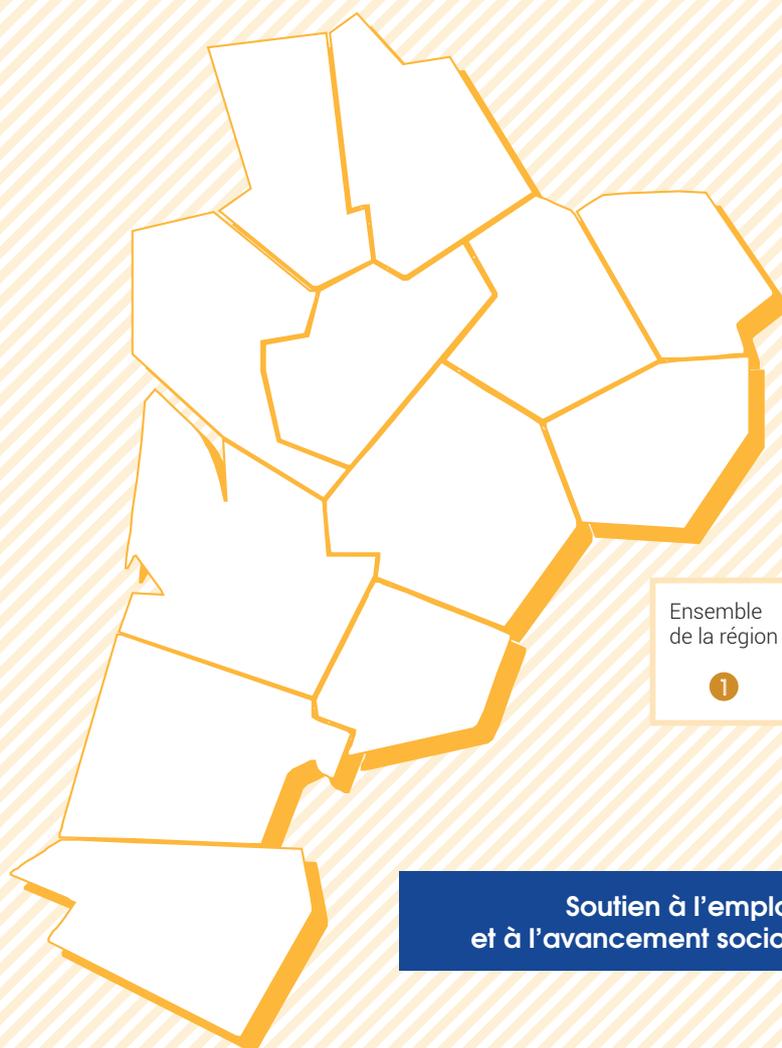
## Synthèse de l'impact

**Cette catégorie est composée d'1 programme qui possède un champ d'action à l'échelle de la région.**

Ce projet répond au cadre du développement économique, social et solidaire de la région et permet la création d'emplois et le développement socio-économique responsable et innovant.

1 Fonds Alter'NA

| Ensemble de la région



|   | Montant total<br>en € | Montant financé<br>en € | Résultats du projet        |                                | Impact du projet                       |  |
|---|-----------------------|-------------------------|----------------------------|--------------------------------|--|--|
|   |                       |                         | Nombre de projets financés | Nombre d'agriculteurs soutenus | Nombre de jeunes agriculteurs soutenus | Nombre d'exploitations ≤ 50 ha soutenues |
| ① | 41 000 000            | 2 500 000               | 414                        | 334                            | 187                                    | 137                                      |
|   | <b>41 000 000</b>     | <b>2 500 000</b>        | <b>414</b>                 | <b>334</b>                     | <b>187</b>                             | <b>137</b>                               |

## Fonds Alter'NA

|                  |  |
|------------------|--|
| Acteurs associés | FEADER, Crédit agricole, Banque populaire et Crédit mutuel |
| Lieux            | Ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine               |
| Historique       | 12 novembre 2018 — 31 décembre 2024                        |



Montant 2022  
2 500 000 €

Montant global  
41 000 000 €

### Présentation du projet

Le dispositif Alter'NA actuel est mis en œuvre au titre de la programmation 2014-2022 du FEADER en Nouvelle-Aquitaine. Ce fonds a mobilisé une enveloppe d'aide publique de 41 M€ (18,6 M€ de FEADER, 16,4 M€ de la Région et 6 M€ de Fonds Juncker).

Il doit permettre de générer 270 millions de prêts garantis potentiellement proposés jusqu'à fin 2024 (fin de la période d'éligibilité) par les banques retenues après appel à manifestation d'intérêt.

Ces banques proposent grâce à l'intervention financière de la Région et de l'Europe (FEADER) un « prêt AlterNA » bénéficiant d'une garantie publique et de taux d'intérêt avantageux, pour financer des projets « de transition » tels que des éco-serres, des bâtiments d'élevage économes en énergie, du matériel de substitution aux pesticides de synthèse, des projets de transformation agroalimentaire Bio ou à la ferme, la modernisation du matériel d'exploitation forestière...

Pour mener à bien cette démarche, la Région a confié au Fonds Européen d'investissement (FEI) la gestion du fonds.

### Objectifs

La création d'Alter'NA s'inscrit dans le plan de transition écologique de la Région Nouvelle-Aquitaine à l'horizon 2030, le plan Néo Terra pour l'environnement et le climat.

Alter'Na vise à faciliter l'accès au financement des exploitations agricoles et des entreprises agroalimentaires de la Région qui ont pour ambition une agriculture plus respectueuse de l'environnement : plus économe en eau, moins dépendante aux pesticides et autres intrants chimiques mais aussi plus soucieuse des attentes des consommateurs et plus attentive au bien-être animal.

Alter'NA accompagne ainsi des projets structurants ciblés sur les thématiques suivantes :

- Transition des exploitations dans le secteur de l'élevage et de la production végétale,
- Développement de la production de fruits et légumes sous serres,
- Développement des circuits-courts et création de valeur ajoutée dans les exploitations (la transformation et commercialisation à la ferme),
- Soutien aux entreprises agroalimentaires pour développer des produits bio.

Et depuis le 1<sup>er</sup> août 2021, également :

- Soutien aux activités non agricoles : hébergements touristiques et ruraux, activités de loisir et production d'énergies renouvelables à des fins de revente (micro-méthanisation < 80 kw),
- Accompagnement des investissements dans les techniques forestières (mécanisation).

### Résultat quantitatif

| Indicateurs                | Résultat    | Notice méthodologique |
|----------------------------|-------------|-----------------------|
| Nombre de projets financés | 414 projets | R-16                  |

### Résultat quantitatif

| Indicateurs                              | Résultat      | Notice méthodologique |
|--|---------------|-----------------------|
| Nombre d'agriculteurs soutenus           | 334 personnes | P-2                   |
| Nombre d'agriculteurs soutenus           | 187 personnes | P-3                   |
| Nombre d'exploitations ≤ 50 ha soutenues | 137 personnes | P-4                   |





-Annexes-

# Méthodologie

# Méthodologie pour les projets verts éligibles

Le cadre d'émission des obligations vertes de la Région Nouvelle-Aquitaine répartit les projets éligibles dans neuf sous-catégories. Six d'entre elles présentent des projets qui font l'objet d'une déclaration pour l'année 2023.

- | Rénovation des bâtiments existants
- | Construction de bâtiments durables
- | Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire
- | Développement d'énergies locales renouvelables
- | Développement d'une stratégie de sobriété énergétique
- | Gestion durable des ressources naturelles

Les indicateurs se distinguent entre les indicateurs de résultats qui mesurent le résultat direct immédiat généré par un projet et les indicateurs d'impacts qui ont pour but de mesurer les effets plus larges et indirects qui découlent des projets.

## Rénovation des bâtiments existants

| Indicateurs   | Unité                  | Type     | Code | Méthodologie & description   |
|---|------------------------|----------|------|--|
| NOMBRE DE BÂTIMENTS RÉNOVÉS                                     | Bâtiment               | Résultat | R-2  | Nombre de bâtiments qui font l'objet d'une rénovation sans démolition/reconstruction   |
| ESTIMATION DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PAR AN                       | kWhcf/an               | Impact   | E-1  | Différence entre l'énergie primaire consommée avant et après les travaux calculés avec appui sur un scénario de référence à partir de la moyenne de performance énergétique du parc immobilier d'un même usage (Base CEREN)  |
|   |                        |          | E-2  | Données communiquées par le maître d'ouvrage estimées sur une base ex-ante et/ou une estimation définitive réalisée en fin de chantier par les entreprises   |
| ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉVITÉES PAR AN | téqCO <sub>2</sub> /an | Impact   | C-1  | Différence entre les émissions de CO <sub>2</sub> prévisionnelles calculées dans un scénario de référence et les émissions de CO <sub>2</sub> prévisionnelles dans un scénario avec mise en service du projet  |
|   |                        |          | C-2  | Calcul à partir des données d'économies d'énergie primaire estimées, d'une clé de répartition moyenne des sources d'énergie pour un bâtiment d'usage analogue (issue de la base CEREN) et du facteur d'émission propre à chacune de ces sources d'énergie (issus de l'ADEME) |
| HEURES D'INSERTION SOUTENUS PAR LE PROJET                       | Heure                  | Impact   | I-1  | Il s'agit de l'objectif d'heures d'insertion prévu aux cahiers des charges des marchés passés avec les entreprises   |

## Construction de bâtiments durables

| Indicateurs   | Unité                  | Type     | Code | Méthodologie & description  |
|---|------------------------|----------|------|---|
| BATIMENTS DURABLES  | m <sup>2</sup>         | Résultat | R-1  | Surface utile des bâtiments construits ex-nihilo ou issus d'une démolition/reconstruction   |
| ESTIMATION DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PAR AN                       | kWh/an                 | Impact   | E-1  | Différence entre l'énergie primaire consommée dans un scénario de référence calculé à partir de la moyenne de performance énergétique du parc immobilier d'un même usage (Base CEREN) et l'énergie primaire consommée du bâtiment construit calculé à partir de la moyenne des performances énergétiques d'un bâtiment analogue soumis à la même norme (base CEREN) |
|   |                        |          | E-2  | Données communiquées par le maître d'ouvrage estimées sur une base ex-ante et/ou une estimation définitive réalisée en fin de chantier par les entreprises  |
| ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉVITÉES PAR AN | téqCO <sub>2</sub> /an | Impact   | C-1  | Différence entre les émissions de CO <sub>2</sub> prévisionnelles calculées dans un scénario de référence établi par les équipes opérationnelles et les émissions de CO <sub>2</sub> prévisionnelles dans un scénario avec mise en service du projet  |
|   |                        |          | C-2  | Calcul à partir des données d'économies d'énergie primaire estimées, d'une clé de répartition moyenne des sources d'énergie pour un bâtiment d'usage analogue (issue de la base CEREN) et des facteurs d'émission propre à chacune de ces sources d'énergie (issus de l'ADEME)  |
| HEURES D'INSERTION SOUTENUS PAR LE PROJET                       | Heure                  | Impact   | I-1  | Il s'agit de l'objectif d'heures d'insertion prévu aux cahiers des charges des marchés passés avec les entreprises.   |

### Construction d'infrastructures de transport en commun ferroviaire

| Indicateurs   | Unité                  | Type     | Code | Méthodologie & description   |
|---|------------------------|----------|------|--|
| NOMBRE QUOTIDIEN DE VOYAGEURS SUPPLÉMENTAIRES                   | Personne               | Résultat | R-3  | Différence entre la fréquentation des transports en commun avant et après la réalisation du projet   |
|   |                        |          | R-4  | Prévision de trafic estimée du transport en commun à l'issue de la réalisation du projet   |
| MARCHANDISES TRANSPORTÉES                                       | Tonne                  | Résultat | R-5  | Capacité de transport de marchandises supplémentaire estimée du transport à l'issue de la réalisation du projet. Ce transport de marchandise représente un report du fret routier vers du fret ferroviaire             |
| ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉVITÉES PAR AN | téqCO <sub>2</sub> /an | Impact   | C-3  | Différence entre l'empreinte d'un voyageur en train versus un voyageur en voiture individuelle   |
|   |                        |          | C-4  | Différence entre l'empreinte du fret en camion versus le fret en train   |
|   |                        |          | C-5  | Conversion des économies d'énergie réalisées après réalisation du projet de rénovation selon le facteur d'émission correspondant   |
| LONGUEUR DE VOIES FERRÉES AMÉLIORÉE                             | Km                     | Résultat | R-6  | Mesure de la distance de la ligne de train ayant fait objet d'amélioration (entretien ou renouvellement des voies et ballast, des appareils de voies, des signalisations, des ouvrages d'art, études préliminaires...) |

### Développement d'énergies locales renouvelables

| Indicateurs   | Unité                  | Type     | Code | Méthodologie & description   |
|---|------------------------|----------|------|--|
| PRODUCTION DE BIOGAZ PAR AN                                     | m <sup>3</sup> /an     | Résultat | R-7  | Production estimée ou réelle en fonction de l'état d'avancement du projet                                      |
| PRODUCTION D'ÉNERGIE PAR AN                                     | MWh/an                 | Résultat | R-8  | Production estimée ou réelle en fonction de l'état d'avancement du projet                                      |
| ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉVITÉES PAR AN | téqCO <sub>2</sub> /an | Impact   | C-6  | Méthodologie ADEME/Cémagref qui utilise l'intensité carbone du biogaz en fonction du type de biomasse utilisée |

## Développement d'une stratégie de sobriété énergétique

| Indicateurs  | Unité                  | Type     | Code | Méthodologie & description   |
|--|------------------------|----------|------|--|
| ESTIMATION DE LA SUBSTITUTION DE CHARBON                 | kWhcf/an               | Résultat | R-9  | Réduction de consommations énergétiques issues de la combustion de charbon grâce à l'augmentation du taux de substitution des énergies fossiles à 80 % en partant d'un mix énergétique composé de 72 % de charbon avant le projet. |
| ESTIMATION DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE                       | kWhcf/an               | Impact   | E-3  | Economie d'énergie nette en associant l'économie de biomasse à l'économie d'électricité et en retranchant la perte de production d'électricité générée par la vapeur haute-pression  |
| ESTIMATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ÉVITÉES | téqCO <sub>2</sub> /an | Impact   | C-7  | Conversion des économies d'énergie réalisées après réalisation du projet selon les données communiquées par l'entreprise   |

## Gestion durable des ressources naturelles

| Indicateurs  | Unité          | Type     | Code | Méthodologie & description   |
|--|----------------|----------|------|--|
| CAPACITÉ DE TRI POUR LE RECYCLAGE                            | t/an           | Résultat | R-10 | Capacité de traitement absorbable par la plateforme de tri estimée après travaux   |
| VOLUME DE MATÉRIAUX SUPPLÉMENTAIRE                           | t/an           | Résultat | R-11 | Production supplémentaire de matériaux recyclés utilisables pour les chantiers routiers suite à la réalisation du projet |
| RESTAURATION D'ESPACES NATURELS                              | ha             | Résultat | R-12 | Etendue de la zone sur le plan du cadastre   |
| CRÉATION ZONE HUMIDE   | ha             | Résultat | R-13 | Etendue de la zone sur le plan du cadastre   |
| ENLÈVEMENT DE PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET DE REMBLAIS | m <sup>2</sup> | Résultat | R-14 | Etendue de la zone sur le plan du cadastre   |
| NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS                                       | ETP            | Impact   | T-1  | Embauches à l'issue du projet en CDI   |

# Méthodologie pour les projets sociaux éligibles

Le cadre d'émission des obligations sociales de la Région Nouvelle-Aquitaine se compose de trois catégories et quatre sous-catégories de projets sociaux éligibles. Deux sous-catégories parmi les quatre disposent de projets éligibles qui font l'objet d'un reporting. La méthodologie de calcul est exposée dans cette partie.

## Services publics de l'éducation

| Indicateurs                                   | Unité         | Type     | Code | Méthodologie & description   |
|---|---------------|----------|------|--|
| NOMBRE D'ÉTABLISSEMENT SOUTENU                | Etablissement | Résultat | R-15 | Etablissement de l'enseignement secondaire, pré-supérieur ou supérieur   |
| NOMBRE D'ÉTUDIANTS SUPPLÉMENTAIRES ACCUEILLIS | Personne      | Impact   | P-1  | Nouvelle capacité de l'établissement à l'issue du projet pour accueillir : <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ des élèves qui bénéficieront en totalité du projet</li> <li>▸ des étudiants qui suivent une formation afin d'améliorer leurs compétences dans un domaine spécifique</li> </ul> |
| HEURES D'INSERTION SOUTENUS PAR LE PROJET     | Heure         | Impact   | I-1  | Il s'agit de l'objectif d'heures d'insertion prévu aux cahiers des charges des marchés passés avec les entreprises.  |

## Soutien à l'emploi local et à l'avancement socio-économique

| Indicateurs                              | Unité      | Type     | Code | Méthodologie & description                                |
|--|------------|----------|------|---|
| NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS               | Projet     | Résultat | R-16 | Nombre de prêts totaux accordés par une banque            |
| NOMBRE D'AGRICULTEURS SOUTENUS           | Personne   | Impact   | P-2  | Nombre de porteur de projet agricole                      |
| NOMBRE DE JEUNES AGRICULTEURS SOUTENUS   | Personne   | Impact   | P-3  | Nombre de porteur de projet agricole de moins de 40 ans   |
| NOMBRE D'EXPLOITATIONS ≤ 50 HA SOUTENUES | Entreprise | Impact   | P-4  | Nombre de projet qui concerne des exploitations agricoles |

-Annexes-

# Lexique

**AFNT** : aménagements ferroviaires au nord de Toulouse

**AFSB** : aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux

**BAPR** : block automatique à permissivité restreinte

**BMVU** : block manuel de voie unique

**BTP** : bâtiments et travaux publics

**Certificat « Energie-Carbone »** : cette certification se réfère au label E+C- qui atteste des bonnes pratiques mises en place dans un bâtiment performance énergétiques et environnementales. Il est composé conjointement d'un niveau Énergie (évalué par l'indicateur « bilan BEPOS ») et d'un niveau Carbone (évalué par l'indicateur « Carbone »). Afin de tenir compte des spécificités des typologies de bâtiments, de la localisation et des coûts induits, il est proposé 4 niveaux de performance pour l'Énergie et 2 pour le Carbone. Ainsi, un maître d'ouvrage peut choisir le couple d'indicateurs adaptés à son cas de figure pour expérimenter et obtenir son label : par exemple un niveau Énergie à 2 et un niveau Carbone à 1.

**Certificat « HQE Bâtiment Durable »** : la certification exige aux projets de satisfaire un ensemble de critères liés au développement durable (énergie, eau, déchets, carbone, adaptation au changement climatique, santé, confort, gouvernance du projet...) ainsi qu'aux thèmes des grandes transitions et politiques publiques de la décennie 2020 (économie circulaire, biodiversité, conception inclusive, économie local, analyse de cycle de vie...). Elle permet notamment de répondre aux objectifs de la Taxonomie verte de l'Union Européenne.

**CFA** : centre de formation d'apprentis

**CPGE** : classe préparatoire aux grandes écoles

**EPLEFPA** : établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

**GES** : gaz à effet de serre

**GRETA** : groupement d'établissements publics locaux d'enseignement qui mutualisent leurs compétences et leurs moyens pour proposer des formations continues pour adultes

**ITE** : isolation thermique par l'extérieur

**Label BBC Effinergie Rénovation** : label permettant de valoriser les projets exemplaires de rénovations basse consommation et bas carbone en France métropolitaine. L'étude thermique doit montrer que les bâtiments ne dépassent pas les valeurs suivantes :

|                                  | Résidentiel                              | Non résidentiel                          |
|----------------------------------|--|--|
| Consommations d'énergie primaire | 80 (a+b) kWh/m <sup>2</sup> /an          | 0,6 x Cep référence                      |
| Émissions de CO <sub>2</sub>     | 20 kgCO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an | 10 kgCO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an |

**LGV** : ligne à grande vitesse (LGV SEA : Sud Europe Atlantique)

**LN** : ligne nouvelle

**LPV** : limitation permanente de vitesse

**PN à SAL** : passage à niveau à signalisation automatique lumineuse

**PNM** : parcs naturels marins

**PNR** : parcs naturels régionaux

**PRPGD** : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

**PRSI** : commande centralisée de voie banalisée depuis un poste d'aiguillage à commande informatique

**RE2020** : réglementation environnementale entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour la filière construction. Elle est plus ambitieuse et exigeante que la RT2012 à laquelle elle succède

**RT2012** : réglementation thermique qui détermine le niveau de performance énergétique que doit respecter chaque construction neuve. Elle fixe des exigences en matière de conception du bâtiment, de confort et de consommation d'énergie ainsi que des exigences de moyens

**RVB** : renouvellement voie ballast

**SSI** : système de sécurité incendie

**TBM** : Transports Bordeaux Métropole

**Taxonomie européenne** : la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités « vertes »

**TER** : transport express régional

---

Ce document s'inscrit dans le cadre de l'émission obligataire verte sociale et durable réalisée par la Nouvelle-Aquitaine en 2022. Il est notamment destiné aux investisseurs.

Toute reproduction de ce document à des fins publiques, dans sa totalité ou en partie, est interdite sans l'autorisation expresse et par écrit de la Région Nouvelle-Aquitaine.



## Pôle Finance

---

### Site de Limoges

27, boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1

---

### Hôtel de Région

14, rue François-de-Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex

---

### Site de Poitiers

15, rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex

T. 05 49 38 49 38

[nouvelle-aquitaine.fr](http://nouvelle-aquitaine.fr)

